



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES

PROCES-VERBAL

Réunion du 9 février 2024
Débat d'orientation budgétaire



Publication mise à disposition du public et consultable sur place à l'Hôtel du Département :
Direction des Assemblées - 7 rue Gaston Manent - 1^{er} étage - Porte N°109 - 65000 Tarbes
Communicable sur simple demande à M. le Président du conseil départemental - Direction des Assemblées,
à l'adresse rappelée ci-dessous ou par téléphone au 05.62.56.78.64

Première réunion de 2024

Séance du 9 février 2024

Présidence de M. Michel Pélieu

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf février, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées s'est réuni dans la salle des délibérations.

M. le Président – Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je déclare ouverte notre première réunion de 2024, principalement consacrée au débat d'orientation budgétaire.

(La séance est ouverte à 10 heures)

Je demande à notre collègue Joëlle Abadie de procéder à l'appel nominal.

(Mme Abadie assure le secrétariat de la séance et procède à l'appel nominal)

Etaient présents :

Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Marc Bégorre, Mme Maryse Beyrié, M. Yannick Boubée, M. Pierre Brau-Nogué, M. Jean Buron, Mme Maryse Carrère, M. Gilles Craspay, Mme Nicole Darrietort, M. Nicolas Datas-Tapie, Mme Andrée Doubrère, Mme Geneviève Isson, Mme Evelyne Laborde, Mme Isabelle Lafourcade, M. Laurent Lages, Mme Monique Lamon, M. David Larrazabal, M. Frédéric Laval, M. Thierry Lavit, M. Michel Pélieu, Mme Pascale Péraldi, M. Stéphane Peyras, Mme Marie, Plane, M. Bernard Pouban, Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Geneviève Quertaimont, M. Frédéric Ré, M. Jean-Michel Ségneré, Mme Virginie Siani Wembou, Mme Andrée Souquet, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier.

Avait donné pouvoir : M. Louis Armary à Mme Maryse Carrère.

Le quorum est atteint.

M. le Président – Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre des grandes lignes du budget primitif en cours de préparation pour l'année 2024.

Dans ce cadre, il convient de rappeler, en quelques mots, le contexte.

Vous le savez, l'année 2023 a été marquée par le début de tensions financières importantes pour les Départements, confrontés à un redoutable effet de ciseaux entre

- d'un côté, des dépenses de fonctionnement qui augmentent, portées par la progression des dépenses sociales et des charges de personnel, du fait des multiples mesures nationales de revalorisation, à savoir : le Ségur de la Santé, l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, les mesures concernant la rémunération des personnels des services d'aide à domicile, l'augmentation du RSA, ...
- de l'autre côté, des recettes qui baissent, du fait notamment de moindres rentrées de droits de mutation à titre onéreux, affectés par le ralentissement du marché immobilier.
Mais aussi du fait de la baisse des compensations par l'Etat des dépenses d'allocations (APA, PCH et RSA) qui coûtent 100 millions d'euros à notre Département. Dépenses qui relèvent de la solidarité nationale et qui pourtant ne sont compensées qu'à hauteur de 45 millions d'euros par l'Etat.

Grâce à notre bonne gestion des dernières années écoulées, nous avons passé l'année 2023 sans difficultés.

Néanmoins, si la situation actuelle reste confortable, elle est, à très court terme, menaçante, et nous impose de prendre, dès à présent, des mesures.

La baisse des recettes nous oblige, en effet, à contenir les dépenses de fonctionnement pour préserver certaines dépenses jugées prioritaires telles que les investissements dans les collèges, les investissements en faveur des infrastructures, des équipements collectifs de proximité en faveur de la transition énergétique et climatique.

Et contenir les dépenses de fonctionnement suppose de consentir des efforts pour freiner la progression des dépenses sociales.

Des efforts modérés, car avec plus de 180 millions d'euros (hors masse salariale) consacrés aux dépenses sociales, on ne peut pas parler d'abandon des plus fragiles.

Mais si on se refuse à agir, comptant sur de miraculeuses dotations de l'Etat dont les caisses sont vides, ces dépenses sociales croissantes limiteront à terme nos possibilités d'action dans d'autres domaines essentiels et nous empêcheront de jouer pleinement notre rôle de solidarité et d'appui auprès des citoyens mais aussi des autres collectivités.

A quel moment sommes-nous efficaces ?

Quand on se contente d'assurer la redistribution avec des dépenses de transferts sociaux ?

Ou quand on investit pour soutenir la croissance et préparer l'avenir ?

Quand on fait les deux, évidemment.

Et nous devons nous donner les moyens de faire les deux.

Les dépenses de transfert ont été, jusqu'à présent, relativement épargnées des recherches d'économies, au motif qu'elles constituaient le cœur de notre Institution départementale.

Mais, aujourd'hui, leur évolution menace la pérennité de notre Institution.

Et c'est précisément pour cette raison qu'il faut ouvrir le chantier de l'optimisation des dépenses sociales.

- Mener une réflexion sur la hiérarchie des missions
- Interroger leur périmètre
- Evaluer notre efficacité en tant qu'opérateur direct
- Etc.

N'attendons pas d'être au bord de l'asphyxie pour réduire les dépenses à coups de rabot. Notre gestion ambitieuse et précautionneuse nous a permis de nous constituer des marges de manœuvre pour faire face sans difficulté à ce redoutable effet de ciseau en 2023. Utilisons ces marges de manœuvre pour mener ce travail de fond.

En matière budgétaire, il n'y a pas de solution. Il n'y a que des arbitrages et des choix politiques.

Nous avons à arbitrer entre deux risques :

- le risque de laisser s'envoler les dépenses sociales jusqu'à l'asphyxie
- le risque du coup de rabot aveugle et douloureux pour la protection des plus fragiles.

Politiquement, c'est plus facile de reporter des dépenses d'investissement que de couper dans les dépenses des transferts sociaux.

Mais c'est une stratégie perdante à long terme.

Si on diminue les dépenses les plus productives, on va handicaper durablement notre territoire.

Or, nous connaissons tous les difficultés des territoires ruraux comme le nôtre.

Le mouvement des Gilets Jaunes les a mis en valeur.

Le mouvement des agriculteurs les a confirmés.

La voie que je vous propose de poursuivre est celle d'une politique budgétaire responsable et progressiste.

Avec des choix budgétaires équilibrés qui ne se font pas au détriment des plus fragiles

Ni au prix d'un renoncement aux dépenses d'investissement qui soutiennent la croissance et préparent l'avenir.

Contenir la progression des dépenses de fonctionnement,

Maintenir des dépenses d'investissement dynamiques,

C'est le choix d'une politique budgétaire responsable, sage et cohérente avec les défis sociaux et territoriaux.

Je vous remercie pour votre attention et vous propose d'ouvrir immédiatement cette session.

5e Commission - Finances, ressources humaines, numérique

- 501 AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DU TABLEAU DE
PONDERATION DES METIERS
- 502 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Voeu : « Bascule de l'ASS vers le RSA » *déposé par le groupe Socialistes et Apparentés*

Nous abordons les dossiers tels qu'ils ont été examinés par la cinquième commission.

Dossier 501.

Dossier n°501.
Mme Doubrère, rapporteur.

Rapport du Président

**« AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS
ET DU TABLEAU DE PONDERATION DES METIERS**

Le tableau des emplois voté lors de l'assemblée du 11 octobre 2019 permet l'ajustement des postes ouverts au recrutement, en déterminant les crédits budgétaires d'après l'échelle statutaire de référence.

Il permet d'identifier les principales composantes de la gestion financière de la masse salariale par la pondération budgétaire minimale et maximale de chaque emploi.

Chaque emploi est rattaché à l'un des métiers identifiés et déclinés au sein du conseil départemental, issu des référentiels nationaux (répertoires des métiers du CNFPT, du BIEP, de la fonction publique hospitalière, ou du code ROME), la liste de ces métiers forme le tableau de pondération des métiers de la collectivité.

Le tableau des emplois doit être actualisé pour ajuster les emplois créés, modifiés ou redéployés pour s'adapter aux besoins des services (I).

Le rapport détaille également la transformation d'emplois non-permanents en contrats de projets cofinancés à la direction de la solidarité départementale (II).

Le tableau de pondération des métiers doit également être ajusté pour suivre l'évolution de certains métiers de la collectivité (III).

Pour rappel, les annexes auxquelles il est fait référence dans le tableau des emplois sont :

- *Annexe 1 : emplois permanents pourvus par des agents statutaires*
- *Annexe 2 : emplois non-permanents, emplois fonctionnels, collaborateurs de cabinet, collaborateurs de groupes politiques*
- *Annexe 3 : emplois en surnombre liés aux reclassement médicaux, emplois de reconversion passerelle, emplois des agents en CMLD, emplois des agents en détachement, emplois de certains cas de disponibilité, emplois des agents mis à disposition, surnombre temporaire en cas de réintégration*
- *Annexe 4 : emplois occasionnels, renforts temporaires, vacataires, intermittents du spectacle et saisonniers*
- *Annexe 5 : emplois de statut spécifique (assistants familiaux) / emplois de droit privé (apprentis)*
- *Annexe 6 : Emplois sous statut de la fonction publique hospitalière*

I - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sont présentées en annexe 1 en détail uniquement les modifications ayant un impact budgétaire théorique, et notamment :

- La transformation et la création d'emplois pour s'adapter aux besoins des services (9 modifications d'emplois permanents)*
- La transformation et la création d'emplois non permanents (1 transformation au titre des contrats de projet et 1 création de poste non permanent)*
- Le coût total de ces ajustements représente une hausse théorique de 98 882 €.*

Les incidences financières présentées dans le rapport sont des calculs basés sur des moyennes de la rémunération brute annuelle du cadre d'emplois cible, afin de prévoir les crédits budgétaires correspondants.

Les incidences réelles dépendent des situations statutaires effectives des agents retenus dans le cadre des mobilités ou des recrutements.

Dans le cadre du bon fonctionnement des services, je vous propose de mettre en œuvre les incidences sur les emplois correspondants aux métiers modifiés et aux besoins d'adaptation des services, avec date d'effet à compter du 01 mars 2024 conformément au tableau en annexe 1 : ajustement du tableau des emplois.

II/ TRANSFORMATION ET CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Le présent rapport détaille les transformations et créations d'emplois non permanents et notamment :

II-1 / La transformation d'1 poste contrat de projet : extension de filière cible

Par délibération du 06 octobre 2023, le Département a créé, à la direction enfance famille, 1 poste n°11908 de travailleur social au service protection administrative - accès à l'autonomie sur le grade d'assistant socio-éducatif en contrat de projet (CDD) à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2026 au maximum.

Le profil de cet emploi nécessite d'être étendu à la filière administrative, sur le métier de chargé d'affaire sociale et implique qu'une nouvelle délibération soit votée (Délibération II.2)

II-2 / la création d'1 poste non permanent : décharge syndicale

Suite aux élections professionnelles de 2022 et au renouvellement des collèges de représentants du personnel, il convient de créer un emploi non permanent visant à recruter un agent contractuel pour suppléer les missions d'un agent placé en décharge d'activité de service au titre de l'exercice d'une activité syndicale.

Cet emploi prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et prendra fin au plus tard à la date des prochaines élections professionnelles.

III/ AJUSTEMENT DU TABLEAU DE PONDERATION DES METIERS DE LA COLLECTIVITE (annexe 2 : ajustement du tableau de pondération des métiers)

Deux métiers nécessitent d'être ajoutés au tableau de pondération :

- Le métier de projeteur en bâtiment en raison des évolutions professionnelles et techniques, il doit être dissocié du métier de dessinateur,
- Le métier de surveillant de nuit, déjà présent dans la collectivité, mais uniquement en FPH pour les agents de la MDEF, doit dorénavant être répertorié au sein des métiers FPT de la collectivité pour répondre à un besoin au Parc routier.

DELIBERATION DE FEVRIER 2024														
ANNEXE 1 - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS														
N° de poste	DGA	Direction	Service	Annexe	Intitulé du poste	Quantité	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	M mini maxi	Pondération	Coût moyen annuel du grade occupé	Coût moyen annuel du grade cible (dont financement potentiel)	Ecart théorique
10762	Direction du Développement Local	Direction de l'Action Culturelle et de la Médiathèque	Art Vivant/Art Plastique	1	Assistant de Gestion Financière Budgétaire ou Comptable	100%	Administrative	C à B	Adjoint Technique Territorial / Rédacteur Territorial	366 508	C1-C2-C3-B1	36 252 €	36 256 €	4 €
	Direction du Développement Local	Direction de l'Action Culturelle et de la Médiathèque	Abbaye Escaladieu	1	Chargé d'Accueil et de Surveillance du Patrimoine	100%	Culturelle	C à B	Adjoint Technique du Patrimoine / Assistant Territorial De Conservation Du Patrimoine Et Des Bibliothèques	366 508	C1-C2-C3-B1			
10906	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	Adoption, Accompagnement Pro. des Assistants Familiaux, CRIPS	1	Assistant de Gestion Administrative	100%	Administrative	C à B	Adjoint Administratif Territorial / Rédacteur Territorial	366 508	C1-C2-C3-B1	37 449 €	42 132 €	4 683 €
	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	Adoption, Accompagnement Pro. des Assistants Familiaux, CRIPS	1	Gestionnaire Administrative	100%	Administrative	B	Rédacteur Territorial	373 508	B1-B2-B3			
10434	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Bâtiments		1	Dessinateur	100%	Technique	C à AM	Adjoint Technique Territorial / Agent de Maîtrise Territorial	367 508	C2-C3-AM-AMP	41 696 €	47 808 €	6 112 €
	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Bâtiments		1	Dessinateur spécialité bâtiments	100%	Technique	AM à B	Adjoint Technique Territorial / Technicien Territorial	369 539	AM-AMP-B1-B2			
10719	Direction Générale des Services	Direction des Assemblées		1	Assistant des Gestion Administrative	100%	Administrative	C à B	Adjoint Administratif Territorial / Rédacteur Territorial	366 508	C1-C2-C3-B1	37 449 €	52 188 €	14 739 €
	Direction Générale des Services	Direction des Affaires Juridiques et des Finances	Services des Affaires Juridiques-Achats	1	Juriste	100%	Administrative	B à A	Rédacteur Territorial / Attaché Territorial	376 678	B2-B3-A1			
10911	Direction Générale des Services	Direction de la Communication		1	Chargé de Communication	100%	Administrative	B	Rédacteur Territorial	373 508	B1-B2-B3	42 132 €	52 188 €	10 056 €
	Direction Générale des Services	Direction de la Communication		1	Chargé de mission	100%	Administrative	B à A	Rédacteur Territorial / Attaché Territorial	376 678	B2-B3-A1			
11271	Présidence CD 65	Cabinet		1	Chauffeur	100%	Technique	C	Adjoint Technique Territorial	366 478	C1-C2-C3	36 252 €	36 252 €	0 €
	Direction des Routes et des Mobilités	Mobilité Innovation Qualité	Mobilité	1	Agent Administratif	100%	Technique	C	Adjoint Technique Territorial	366 478	C1-C2-C3			
11444	Direction de l'Education et des Bâtiments		Patrimoine	1	Ouvrier de Maintenance des Bâtiments et de Sécurité	100%	Technique	C	Adjoint Technique Territorial	366 478	C1-C2-C3	36 252 €	36 252 €	0 €
	Présidence CD 65	Cabinet		1	Chauffeur	100%	Technique	C	Adjoint Technique Territorial	366 478	C1-C2-C3			
10024	Direction de la Solidarité Départementale	Maison Département de l'Autonomie	Gouvernance et Animation Territorial	1	Travailleur Social	100%	Médico-Sociale	A	Assistant Territorial Socio-Educatif	395 597	A1	49 563 €	68 607 €	19 044 €
	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction de l'Informatique et du Numérique		1	Chef de Projet Etudes et Développement	100%	Technique	B à A	Technicien Territorial à Ingénieur Territorial	397 826	B3-A1-A2			
10245	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Collèges	Unité des Agents des Collèges	1	Agent d'entretien et de restauration	100%	Technique	C	Adjoint Technique Territorial	366 478	C1-C2-C3	36 252 €	18 126 €	-18 126 €
	Direction des Routes et des Mobilités	Direction Entretien et Exploitation des Routes	Parc Routier	1	Surveillant de Nuit	50%	Technique	C	Adjoint Technique Territorial	366 478	C1-C2-C3			
Modification Contrat de Projet - Travailleur social ASE														
11908	Direction de la Solidarité Départementale	Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance	Accès à l'Autonomie	2	Travailleur Social	100%	Médico-Sociale	A	Assistant Territorial Socio-Educatif	395 597	A1	49 563 €	59 727 €	10 164 €
	Direction de la Solidarité Départementale	Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance	Accès à l'Autonomie	2	Travailleur Social ou Chargé d'Affaire Sociale	100%	Médico-Sociale ou Administrative	A	Assistant Territorial Socio-Educatif ou Attaché Territorial	395 678	A1			
Création de poste														
11910	Direction Générale des Services	Direction des Ressources Humaines		2	Décharge Syndicale	100%						0 €	52 206 €	52 206 €
												402 860 €	501 742 €	98 882 €

FEVRIER 2024												
ANNEXE 2 - AJUSTEMENT DE PONDERATION												
Annexe	Métier	Quotité	Nbre Postes concernés	Postes concernés	Catégorie	Cadre d'emplois	IM mini maxi	IFSE Pondération initiale	IFSE Pondération modifiée	Coût moyen annuel du grade occupé	Coût moyen annuel du grade cible	Ecart
Création Métier												
1	Projeteur Bâtiments	100%	1	10434	AM à B	Agent de Maîtrise Territorial à Technicien Territorial	369 539	490€ AM-AMP- B1-B2				
Création Métier												
1	Surveillant de nuit	100%	1	10245	C	Adjoint Technique Territorial	369 539	400€ C1-C2-C3				

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Mme Doubrère – La cinquième commission vous propose :

- d'approuver le tableau des emplois et le tableau de pondération des métiers modifiés à compter du 1^{er} mars 2024 conformément aux tableaux joints au rapport ;
- d'approuver la création d'un emploi non permanent de travailleur social « Coordonnateur Parcours » en contrat de projet à 100 % à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée d'un an renouvelable sur une durée de 3 ans maximum, relevant de la catégorie A de la filière médico-sociale ou administrative, des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et d'attaché, sur le poste n°11908 intégré au tableau des emplois.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012, au titre de l'année 2024.
- d'approuver la création d'un emploi non permanent « Décharge syndicale » à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à la date des prochaines élections professionnelles au plus tard, sur le poste n°11910 intégré au tableau des emplois ;
- d'approuver le recrutement d'un agent contractuel pour suppléer les missions d'un agent placé en décharge d'activité de service au titre de l'exercice d'une activité syndicale.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012, au titre de l'année 2024.

M. le Président – Des interventions ?

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté.

Dossier 502.

Dossier n°502.
M. Laval, rapporteur.

Rapport du Président

« **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024** »

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. La situation financière de la collectivité

- I.1 Evolution du fonctionnement
- I.2 Evolution de l'épargne nette
- I.3 Evolution de l'investissement

II. Le contexte

- II.1 Une inflation prévisionnelle qui diminue
- II.2 Nouvelles mesures nationales introduites par les lois de finances et la loi de programmation des finances publiques 2023-2027
- II.3 De plus en plus de Départements en difficulté, soumis à des recettes volatiles liées à la conjoncture et des dépenses structurelles en augmentation
 - II.3.1 Des Départements en difficulté
 - II.3.2 Les tendances sur notre collectivité

III. Les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels

- III.1 Des dépenses de fonctionnement qui augmentent
 - III.1.1 Les dépenses de structure : une maîtrise nécessaire, mais non suffisante à elle seule pour garantir la santé financière
 - III.1.2 Les dépenses sociales : un poids budgétaire toujours plus important

III.2 En investissement

- III.2.1 Des capacités d'emprunter sans dégrader notre encours de dette de 2022
- III.2.2 Perspectives d'évolution des dépenses sur notre patrimoine
- III.2.3 Perspectives d'évolution des dépenses de soutien à l'investissement : ne pas augmenter les AP, le Plan avenir Lourdes, et les politiques territoriales
- III.2.4 Les dépenses d'investissement (PPI)
 - III.2.4.1 Les dépenses du PPI en AP/CP
 - III.2.4.2 Les dépenses suivies hors AP/CP

**

Annexe 1 – Les données RH

I. La structure des effectifs

II. Les dépenses de personnel

II. Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel :
démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines

Annexe 2 – L'état de la dette

I. Etat de la dette propre

I.1 Evolution des annuités

I.2 Répartition de l'encours par prêteur

I.3 Stratégie de sécurisation de la dette

II. Etat de la dette garantie

II.1 Etat des garanties accordées sur l'exercice

II.2 Les ratios légaux en matière de dette garantie

II.2.1 Ratio n°1 : le plafonnement global (ratio budgétaire)

II.2.2 Ratio n°2 : la division du risque entre débiteurs

II.2.3 Ratio n°3 : le plafonnement par opération

II.3 Etat de la dette garantie par type de bénéficiaire

II.4 Etat de la dette garantie par bénéficiaire

INTRODUCTION

Conformément à l'article L3312-1 du code général des collectivités territoriales, le Président du Conseil départemental, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif 2024, présente au Conseil départemental les orientations budgétaires pour l'exercice 2024. Le rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, permettant d'évaluer le niveau d'épargne et l'équilibre budgétaire pour le Département. Ce rapport comporte également les orientations en matière d'engagements pluriannuels avec les estimations des autorisations de programme, la présentation de la structure et de l'encours de dette, ainsi que les informations relatives aux ressources humaines. La préparation budgétaire est guidée, non seulement par le souci de l'action publique efficace au travers de la mise en œuvre de nos différentes politiques départementales, mais aussi par une recherche constante d'efficacité et d'optimisation budgétaire, afin de maintenir la capacité financière de notre collectivité.

Dans la lignée des exercices précédents, en raison des besoins en investissement nécessaires pour concrétiser nos projets, maintenir le patrimoine de nos infrastructures et développer notre territoire, la priorité demeurera la préservation de notre capacité d'investissement. Car c'est bien le monde local qui porte les investissements publics, et assure un rôle majeur pour la croissance et l'emploi.

Comme en 2023, la construction budgétaire 2024 est facilitée par un excédent reporté important, mais comme pour l'ensemble des Départements la situation se dégrade sur la section de fonctionnement avec des dépenses et des recettes qui réagissent inversement en raison de la conjoncture, provoquant un effet ciseaux :

- Les dépenses augmentent pour une grande part en raison de mesures décidées nationalement (de l'ordre de + 20 M€ entre 2021 et 2023) :
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) 2021 : 278 M€
DRF 2022 : 289 M€ (+11 M€)
DRF 2023 : 306,3 M€ (+17,3 M€)
- Des dotations qui n'augmentent pas (DGF gelée depuis 2017) et des recettes conjoncturelles (DMTO, Part de TVA...) dont la dynamique ralentit :
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) 2021 (hors résultat reporté) : 339,4 M€
RRF 2022 (hors résultat reporté) : 351 M€ (+ 11,6 M€)
RRF 2023 (hors résultat reporté) : 356,8 M€ (+ 5,8 M€)

Cet effet ciseaux entre dépenses et recettes en fonctionnement devrait s'accroître en 2024 :

- Les dépenses subies sont pour la plupart structurelles et impactent donc les budgets suivant leur mise en place (mesures salariales, revalorisation de l'allocation RSA...)
- Les prévisions de recettes conjoncturelles sont, soit à la baisse (DMTO), soit ont une dynamique qui ralentit (fraction de TVA).

En conséquence, les niveaux d'épargne se dégradent et cette trajectoire, sans décision nationale sur une évolution du panier de recettes, va se poursuivre dans les exercices à venir, se traduisant par des difficultés futures à équilibrer le budget :

- Le niveau d'épargne brute reste élevé mais diminue significativement en 2023 (-11,5 M€). Il passe de 62 M€ en 2022 à 50,5 M€ en 2023, ce qui illustre l'effet ciseaux en fonctionnement ;
- Par conséquent, après déduction du remboursement en capital, le niveau d'épargne nette (autofinancement des investissements) se réduit encore plus significativement en 2023 (-13,1 M€). Il passe de 44,7 M€ en 2022 à 31,6 M€ en 2023.

Un nombre important de départements sont déjà dans une situation plus que difficile, et doivent trouver des économies pour équilibrer leur budget 2024.

Nous sommes confrontés aux mêmes problèmes, mais notre résultat antérieur (63,8 M€) nous permet pour l'instant d'amortir ces difficultés. Si cette trajectoire se confirme, la totalité de ce résultat, déjà diminué de l'ordre de 20 M€ en 2023, devrait être réduit à néant à très court terme, entraînant une incapacité à équilibrer le budget, sans revenir sur le niveau de nos politiques publiques à l'horizon 2026.

En investissement, pour le budget 2024, je souhaite maintenir un niveau de prévision à 85 M€, créant une dynamique importante dans les réalisations. Nous avons ainsi soutenu l'économie du territoire avec un volume record d'investissement de près de 70 M€ en 2023 :

- Pour l'instant, la baisse de notre capacité d'autofinancement peut être compensée par les marges de manœuvre dégagées par notre gestion de dette ces dernières années. Il nous est possible d'emprunter autour de 70 M€ sur les 4 prochains exercices sans dégrader la référence de la loi de programmation des finances d'encours de dette du 1^{er} janvier 2022 (126,8 M€ hors PPP). Le périmètre à prendre en considération sera consolidé dans le cadre du budget primitif ;
- Compte-tenu des projets importants sur notre patrimoine, notamment routier, une priorisation des opérations dans le PPI est nécessaire, et dans ce cadre, je vous proposerai de ne pas augmenter les AP millésimées de la solidarité territoriale (FAR, Développement territorial et communes urbaines, tourisme, eau et assainissement) qui, au total, sont passées de 12,5 M€ en 2020 à 15,8 M€ en 2023. Ces AP sont en effet traduites budgétairement par un lissage de CP sur les 4 (voire 5 ou 6) années suivantes ce qui risque, vu le contexte évoqué précédemment, de nous limiter dès 2026 dans le financement des investissements sur notre patrimoine.

Afin d'anticiper les difficultés à venir, et de ne pas se retrouver comme d'autres départements à réaliser des économies brutales, je vous propose de lancer, dès ce début d'année, des feuilles de route de suivis d'indicateurs par DGA, afin de repérer et de préparer les décisions éventuelles d'économies (notamment en fonctionnement), qui seront nécessaires à l'équilibre de notre budget, tout en préservant une section d'investissement importante.

A ce titre, la maîtrise des dépenses de la masse salariale demeure essentielle, mais elle ne sera pas suffisante pour garantir durablement l'équilibre budgétaire, d'autant que si nous devions accentuer cette maîtrise de la masse salariale, elle serait difficile à mettre en œuvre au regard du gain attendu (pour baisser la dépense de 1 M€, il faudrait baisser de 30 ETP). En réalité, le nombre d'ETP dépend des politiques publiques que nous décidons de mettre en œuvre, et de leur niveau de service.

Vu le volume de nos dépenses sociales, c'est dans ce domaine, en priorité, qu'il faudra porter notre effort.

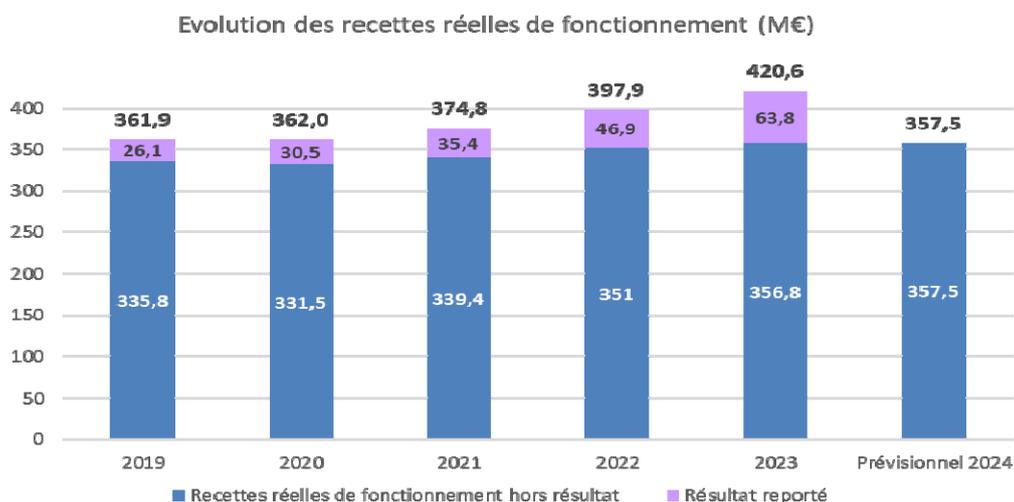
Comme en 2023, le Département restera de nouveau mobilisé et :

- Exercera pleinement ses compétences sociales : acteur majeur en première ligne des solidarités humaines, au plus près des plus fragiles de nos concitoyens, jeunes, personnes âgées, personnes souffrant d'un handicap ou de situation de précarité ;
- Mettra tout en œuvre pour faire face aux dépenses supplémentaires : revalorisations salariales, dotations de fonctionnement aux collèges, contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- Conservera une politique d'investissements fondée sur l'innovation, les transitions énergétiques, la cohésion territoriale et l'attractivité de son territoire.

Ces orientations budgétaires préfigurent le budget qui sera présenté, avec comme ligne de forces les solidarités humaines et territoriales consolidées, et une politique d'investissement toujours très ambitieuse, rendue possible par une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement.

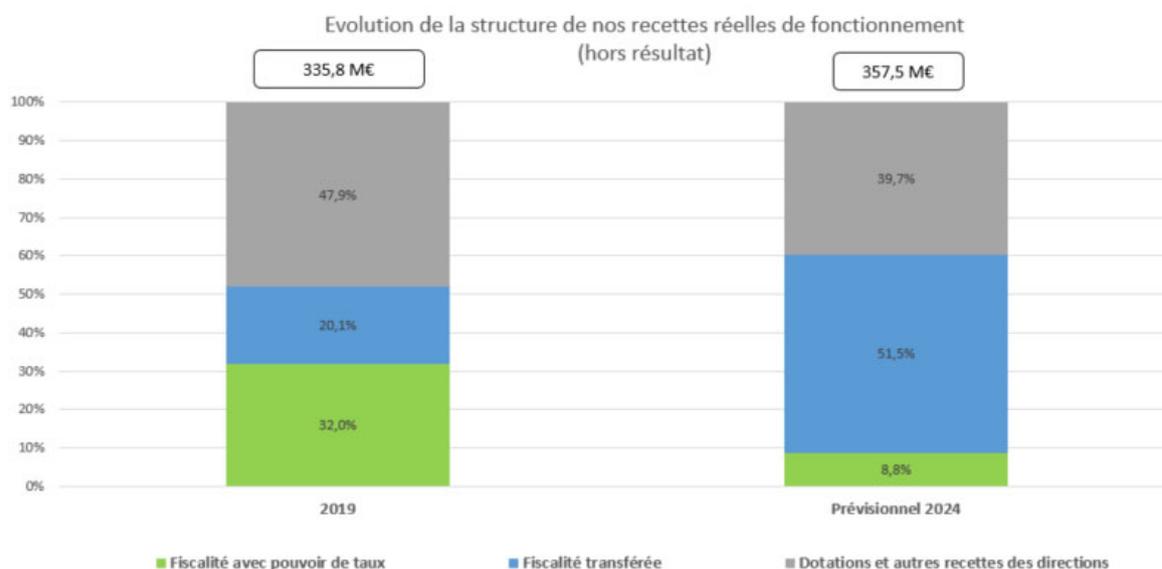
I. La situation financière de la collectivité

I.1. Evolution du fonctionnement

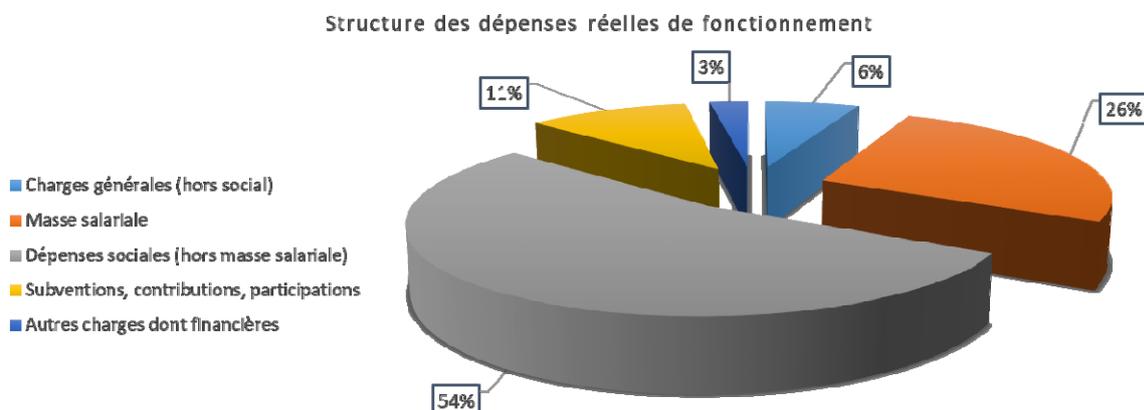


L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement hors résultat de 2020 à 2021 (+ 7,9 M€) s'explique principalement par la forte dynamique des DMTO (+10,7 M€). En 2022, nos recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors résultat reporté) progressent de 11,6 M€ par rapport à 2021. Cette progression est principalement due au produit de DMTO qui se maintient à un niveau record (41,4 M€) et à notre part définitive du produit important de TVA nationale (83,7 M€ contre 77 M€ en 2021).

Entre 2022 et 2023, si nos recettes augmentent toujours (5,8 M€), cette augmentation est moindre : elle reflète la perte de dynamique du produit de la fraction de TVA (+ 2,1 M€ contre + 6,5 M€ en 2022) et la baisse des DMTO (- 6,4 M€ contre + 1,2 M€ en 2022). En 2024, au regard de la conjoncture économique, nos recettes réelles de fonctionnement resteraient stables (+0,7 M€) par rapport à 2023, pour se situer autour de 357,5 M€.



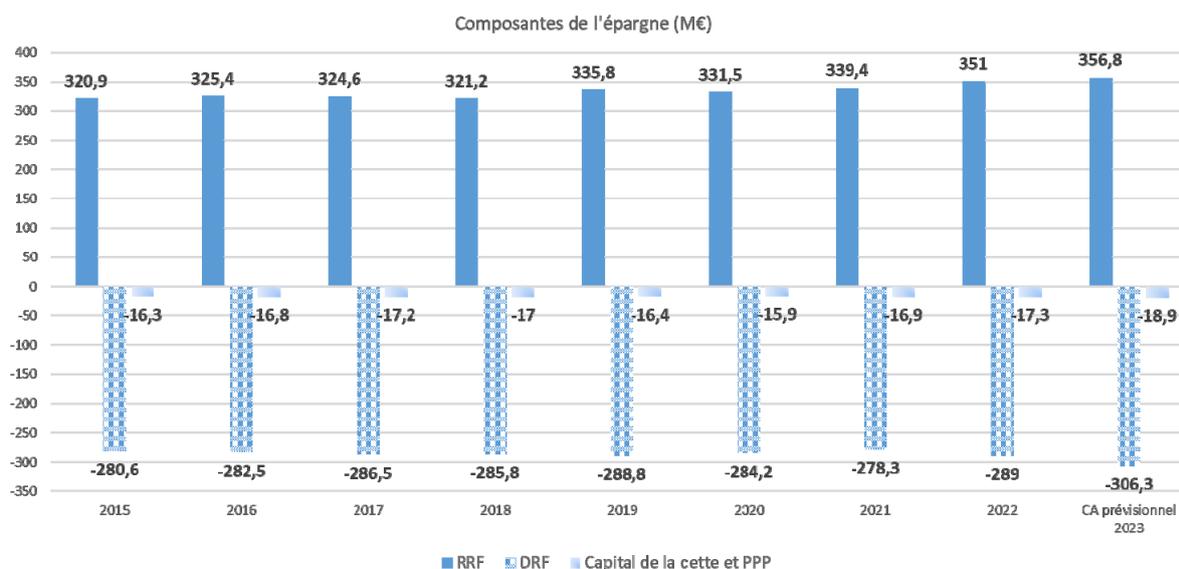
Désormais, la part de recettes sur laquelle nous pouvons exercer un pouvoir de taux (DMTO et taxe d'aménagement), c'est-à-dire celle sur laquelle nous pourrions agir, ne représenterait plus que 8,8 % de notre panier de recettes en 2024. Or, pour la recette essentielle DMTO, nous sommes déjà au taux maximum de 4,5 % comme la quasi-totalité des Départements. En d'autres termes, le seul pouvoir de taux qu'il reste aux Départements est la possibilité de le baisser. Cela signifie que nous n'avons plus aucune prise sur nos recettes de fonctionnement. C'est pourquoi, notre attention doit se porter sur le pilotage de nos dépenses de fonctionnement.



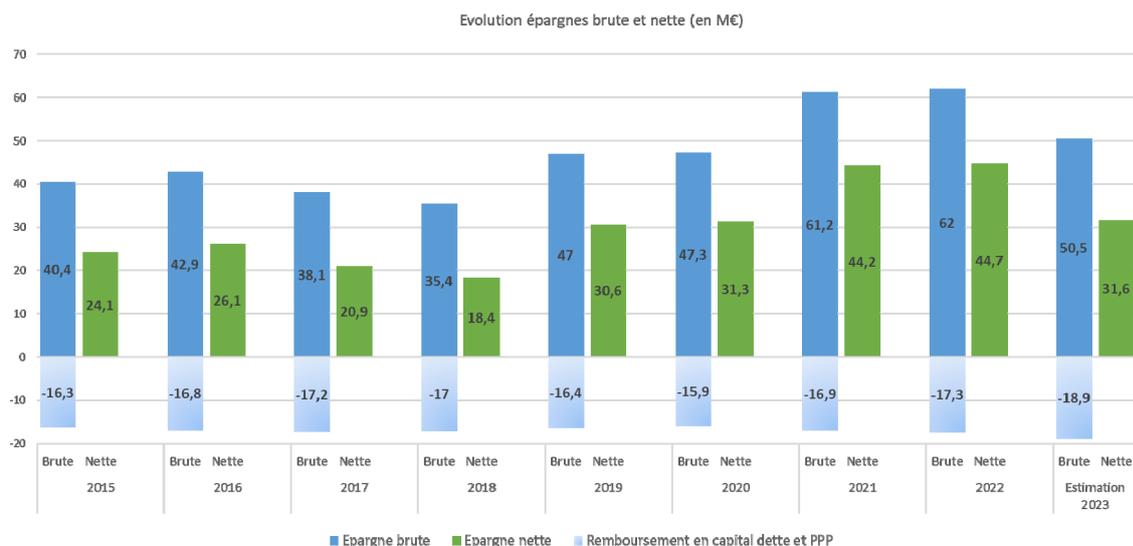
En fonctionnement, la représentation graphique de nos dépenses 2023 par chapitre nature, montre que près de 54% de nos dépenses concernent des dépenses sociales hors masse salariale.

Les dépenses liées à la masse salariale (y compris les assistants familiaux) représentent quant à elles 26% de nos dépenses de fonctionnement.

I.2 Evolution de l'épargne nette

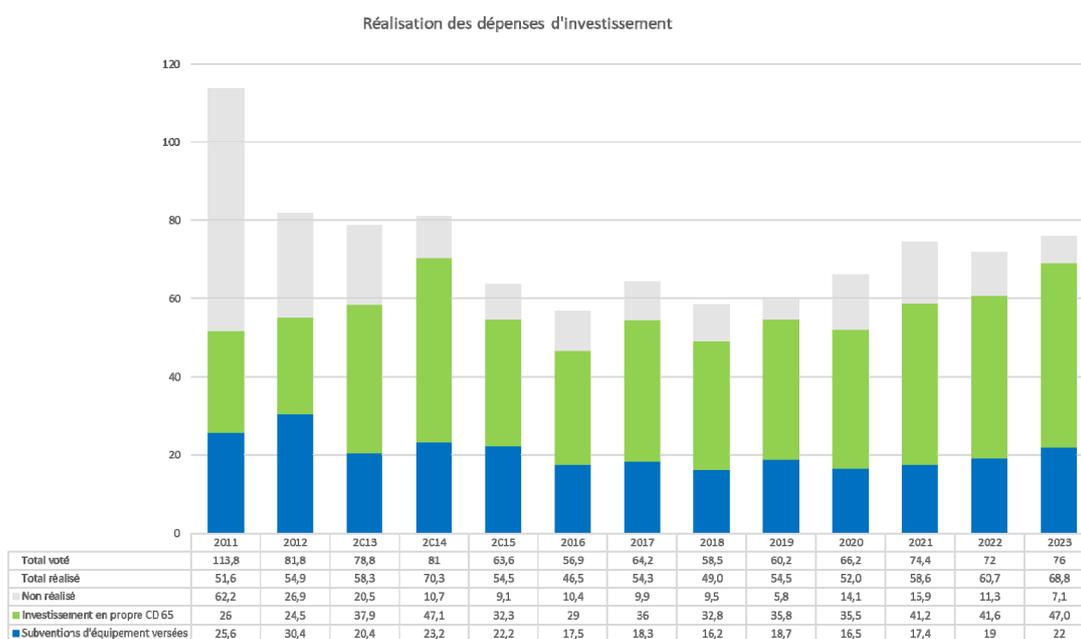


Le graphique ci-dessus illustre le mécanisme de calcul de l'épargne nette. Elle équivaut à la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement (= épargne brute) à laquelle on vient soustraire le remboursement en capital de la dette (hors remboursement anticipé, le cas échéant) et le remboursement en capital du PPP routier. Entre 2022 et 2023, nos dépenses ont augmenté, principalement en raison des mesures imposées par la loi Tacquet, la revalorisation du tarif horaire des SAAD et les revalorisations salariales impactant également les ressources humaines. D'un autre côté, comme vu précédemment, la dynamique de certaines de nos recettes a ralenti, et d'autres recettes ont baissé (DMTO), ce qui a pour conséquence une baisse de notre épargne brute et donc nette (respectivement -11,5 M€ et -13,1 M€). Ces deux soldes sont à surveiller avec attention sur les prochaines années : ils pourraient en effet se dégrader rapidement si nos recettes, très liées à la conjoncture, ne permettaient plus d'absorber suffisamment la hausse de nos dépenses subies, et traduiraient donc un effet de ciseaux marqué. La plus grande des vigilances reste donc de mise sur nos dépenses de fonctionnement.

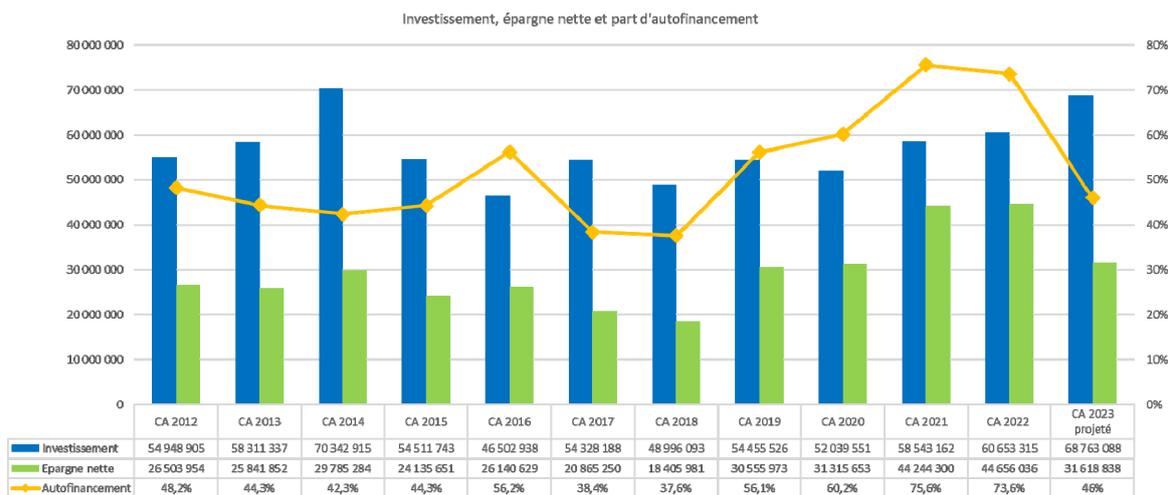


On peut observer que le remboursement en capital de la dette a augmenté entre 2022 et 2023, en raison du niveau d'emprunt réalisé (18 M€ en 2023).

I.3 Evolution de l'investissement



Au fil des exercices, on peut observer les effets de l'optimisation de nos dépenses d'investissement. D'une part, elles ont fait l'objet d'une « réorientation » vers le financement d'opérations sur notre propre patrimoine, et d'autre part, elles témoignent de l'effort entrepris quant à la capacité de réalisation de notre collectivité. A noter, l'important volume d'investissement réalisé en 2023 de 68,8 M€ contre 60,7 M€ en 2022.



L'investissement est financé par l'épargne nette, le recours à l'emprunt, les subventions et dotations d'investissement.

Ce graphique illustre notre situation financière actuellement saine, puisque nous avons une part d'autofinancement en 2023 supérieure au ratio théorique de 25%. Par contre, le début d'effet de ciseaux évoqué précédemment se traduit par une baisse marquée de notre épargne nette qui diminue de 29% (soit de 44,7 M€ à 31,6 M€).

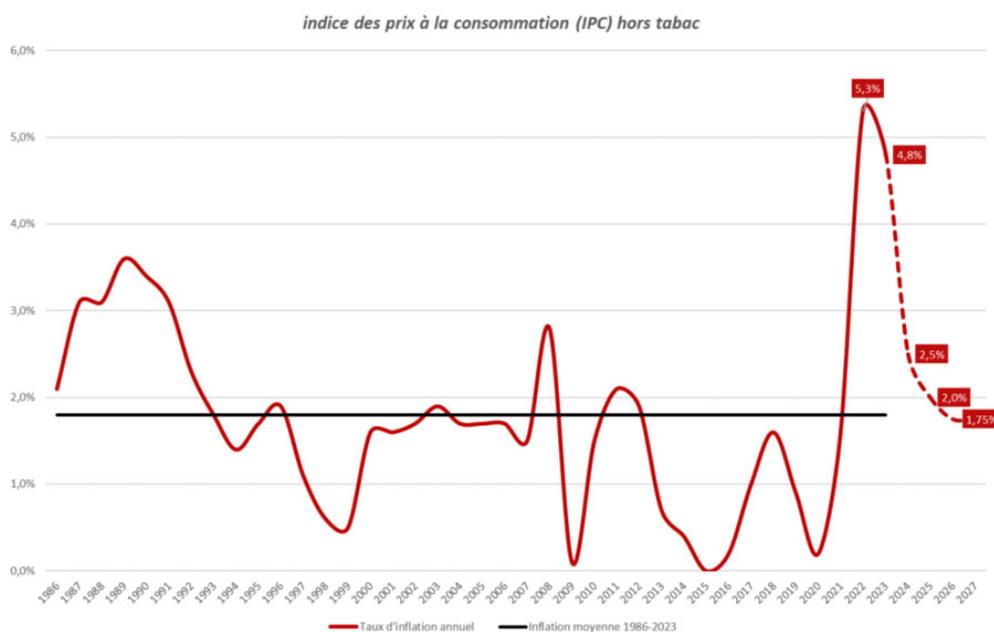
II. Le contexte

II.1. Une inflation prévisionnelle qui diminue

L'année 2023 est marquée par une tendance à la baisse de l'inflation (indice des prix à la consommation hors tabac) qui devrait se situer autour de 4,8% contre +5,3% en 2022.

Cette tendance à la baisse est confirmée par les hypothèses du Gouvernement qui projette +2,5% en 2024, +2% en 2025 et +1,75% en 2026 et 2027 (retour à la moyenne de l'inflation 1986-2023).

Ces prévisions sont tout de même à prendre avec prudence puisque le Haut conseil des finances publiques estime que les hypothèses formulées « sont plausibles mais qu'elles se situent dans une fourchette des prévisions disponibles, dont l'amplitude témoigne néanmoins d'un degré d'incertitude élevé, en raison notamment de la dynamique des prix énergétiques et alimentaires et des évolutions récentes du prix du pétrole dépendant fortement du contexte international ».



Source : Ressources Consultants Finances

Cette baisse de l'inflation va venir normalement diminuer nos dépenses, notamment de viabilité et d'index sur les marchés, mais aura également, même si ce n'est pas le seul facteur de variation, un effet de réduction de la dynamique d'évolution de notre recette liée au produit national de TVA.

II.2 Nouvelles mesures nationales introduites par les lois de finances et la loi de programmation des finances publiques 2023 – 2027 (LPPF)

La loi de finances pour 2024 contient peu de mesures concernant les Départements. Nous pouvons toutefois souligner le début de la mise en œuvre progressive de la réforme du potentiel fiscal et financier (cette réforme sera totale en 2027). La fraction de correction du potentiel fiscal, introduite dans le calcul du potentiel fiscal/financier en 2022, suite au transfert de la taxe sur le foncier bâti aux communes, est supprimée. Cette fraction est remplacée par un indice synthétique qui vient pondérer le produit TVA perçu par le Département. Cet indice synthétique tient compte du rapport à la moyenne des trois critères suivants : le revenu par habitant, la TVA/CVAE par habitant et les DMTO par habitant (moyenne des 5 dernières années).

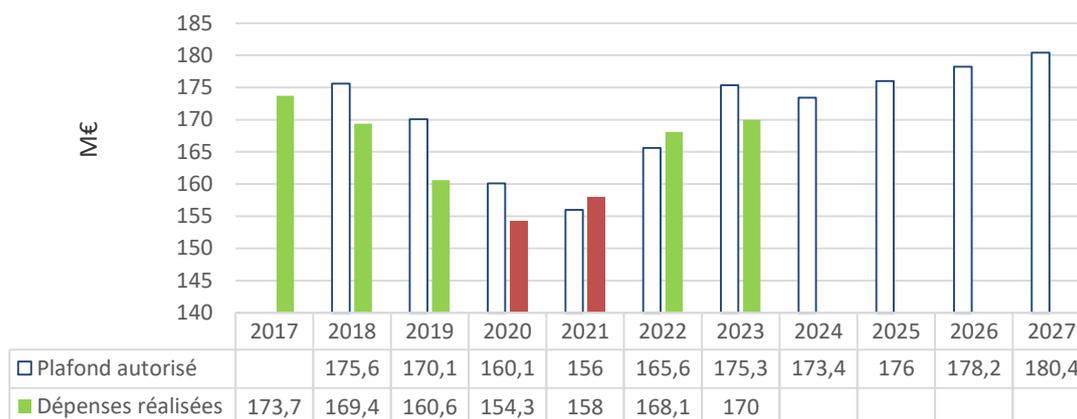
Cette modification sera transparente pour notre Département, et n'aura que très peu d'impact sur nos dotations et nos fonds de péréquation.

Par contre, la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 introduit une trajectoire de retour progressif des comptes publics dans des limites définies (déficit public de 3% en 2027). Cet objectif central conduit à définir un certain nombre de valeurs cibles pour les principaux agrégats financiers publics (déficit, niveau des dépenses publiques, taux de prélèvements obligatoires...) pour les années 2023 à 2027. Dans ce cadre, une mesure nous concerne directement (encadrement des dépenses de fonctionnement), une autre reste à être détaillée (participation des collectivités à la réduction de la dette publique) :

➤ Encadrement des dépenses de fonctionnement

Ce texte fixe une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors allocations AIS et hors dépenses ASE) limitée à l'inflation - 0,5%. Contrairement aux « contrats de Cahors » cette trajectoire est aujourd'hui indicative et non assortie de sanction.

Dépenses de fonctionnement soumises à encadrement d'évolution



Si ce nouveau dispositif s'était appliqué à partir de 2018, l'évolution de nos dépenses aurait respecté la trajectoire définie jusqu'en 2020, mais l'aurait dépassée en 2021 et 2022, à hauteur de 2 et 2,5 M€.

➤ Participation des collectivités à la réduction de la dette publique

La LPFP 2023-2027 définit également une trajectoire de désendettement avec pour objectif de diminuer le ratio de dette publique de 111,8 % du PIB en 2022 à 108,1 % en 2027.

Même si cette trajectoire est annoncée à ce jour sans détailler la part de chaque type d'administration (centrale, locale et de sécurité sociale) dans cet effort de diminution de la dette publique (et non de la seule dette de l'Etat), nous sommes concernés.

Néanmoins, notre gestion de dette ces dernières années (emprunts importants quand les taux étaient bas et aucun d'emprunt en 2023, année caractérisée par des taux élevés) et l'extinction d'un emprunt important en 2023, nous permettent d'avoir des marges de manœuvre sans dégrader notre encours de dette du 1^{er} janvier 2022 (126,8 M€).

Si le respect de ces trajectoires n'est pas aujourd'hui assorti de sanction, je vous propose de construire le budget 2024 en conséquence, de façon à anticiper dès à présent toute évolution contraignante pour les futurs exercices.

II.3 De plus en plus de départements en difficulté, soumis à des recettes volatiles liées à la conjoncture et des dépenses structurelles en augmentation

II.3.1 Des Départements en difficulté

Ce début d'année 2024 est également marqué par un nombre grandissant de Départements en difficulté, voire en grande difficulté. Dans un article du Monde publié le 18 décembre 2023, des Présidents de Départements font part de leur impossibilité de boucler leur budget 2024.

Avec des recettes pour partie volatiles, une hausse des dépenses et notamment de nouvelles dépenses décidées par l'Etat, et des compensations insuffisantes, les collectivités les moins riches doivent puiser dans leurs réserves ou envisager de sérieuses économies, et s'inquiètent pour 2025.

Ainsi, les Départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et de la Charente-Maritime, dans l'impossibilité d'équilibrer le budget 2024, en ont repoussé le vote au printemps, afin d'avoir plus de visibilité sur les recettes.

Pour 2024, beaucoup de Départements vont mobiliser l'intégralité de leurs réserves, d'autres vont s'astreindre à faire des économies, comme en Maine-et-Loire, où le Président annonce devoir trouver entre 25 et 30 M€ et pour ce faire, « moins de kilomètres de route que prévu seront rénovés et moins de spectacles pour les festivals et événements culturels seront programmés ».

Même si les Départements ne sont pas tous logés à la même enseigne, ils sont tous aujourd'hui confrontés à la même problématique, entre des dépenses, notamment sociales, qui s'envolent, et des recettes très volatiles dont les dynamiques s'essoufflent.

Dans ce contexte, et pour atténuer ces difficultés, le fonds de sauvegarde a été abondé par l'Etat de 51 M€ pour atteindre 104 M€.

Ce fonds a été créé suite à la réforme fiscale de 2021, et les Départements se sont vu attribuer une fraction supplémentaire de TVA, dont une partie évoluera comme la dynamique de la TVA nationale. Cette fraction supplémentaire est divisée en deux enveloppes :

- Une enveloppe figée de 250 M€/an répartie selon des critères de ressources et de charges ;
- Une enveloppe dite « fonds de sauvegarde », dotée d'un montant évolutif égal à la croissance cumulée de la fraction supplémentaire TVA assise sur les 250 M€ initiaux, destinée aux Départements les plus en difficulté.

En 2024, 14 Départements (l'Aisne, les Ardennes, la Creuse, le Gers, la Gironde, la Marne, la Meuse, la Nièvre, le Nord, le Territoire de Belfort, la Seine Saint-Denis, le Val de Marne, la Guadeloupe et la Martinique) sont éligibles, selon les critères cumulatifs suivants :

- Indice de fragilité sociale / Moyenne > 80% ;
- Taux d'épargne brute moyen 2021 – 2022 du département < 12%.

Notre Département n'est pas éligible du fait du niveau de la moyenne de taux d'épargne brute 2021-2022 qui s'élève à 17,8%.

II.3.2 Les tendances sur notre collectivité

Pour ce qui nous concerne plus spécifiquement, les dépenses subies complémentaires en 2022 et 2023 s'élèvent en cumulé, à plus de 20 M€ (14,3 M€ pour les mesures sociales et 5,7 M€ pour la RH) compensées seulement à 5,7 M€.

Alors qu'en 2022, la dynamique des recettes DMTO et fraction de la TVA ont permis d'y faire face sans dégrader le résultat de l'exercice, en 2023, les mesures supplémentaires décidées par l'Etat, conjuguées à la baisse du produit DMTO et la perte de dynamique de la fraction de TVA (en progression ajustée en septembre à + 3,7% au lieu de + 6% prévu initialement dans la loi de finances) déclenchent un effet ciseaux qui, au regard des projections de ces 2 recettes, devrait s'accroître sur les exercices à venir.

Concernant les DMTO, si la baisse de l'activité du marché immobilier est unanimement partagée, l'analyse de l'ampleur et de la durée de cette baisse est fortement disparate : dans le rapport économique, social et financier 2024, le Gouvernement table sur une stabilité des DMTO en 2024 « en cohérence avec la stabilisation des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne » hypothèse non partagée par le Haut Conseil des Finances Publiques. Ce dernier considère en effet que l'hypothèse d'une stabilité des DMTO est plutôt optimiste. Sans se risquer à donner une prévision, il met en avant la « tendance actuelle de baisse des prix et des volumes de transactions immobilières ».

Pour leur part, les professionnels du secteur immobilier estiment que la tendance 2023 devrait encore se prolonger en 2024. Deux facteurs cumulatifs seraient à l'œuvre :

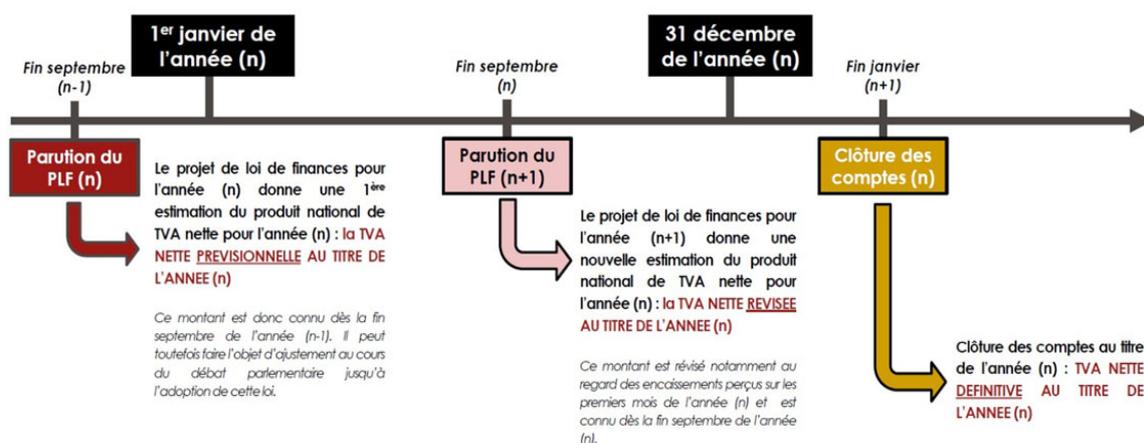
- La baisse des prix de l'immobilier devrait se poursuivre voire s'accroître en 2024, avec une baisse moyenne de -4% ;
- Les volumes de transactions devraient continuer à diminuer à hauteur de -10 %.

Ces deux effets cumulés pourraient donc entraîner une baisse des DMTO de l'ordre de 15 % en 2024. Vu le produit perçu en 2023 (près de 35 M€), je vous proposerai au BP, une inscription de 30 M€ (soit - 14,3 %).

L'évolution du produit net de TVA nationale, et donc le produit de la fraction qui nous est attribuée, est projeté selon plusieurs hypothèses prenant en compte les évolutions de la consommation, de l'inflation mais également les remboursements et dégrèvements de TVA accordés aux entreprises. Ces progressions annoncées ne sont que des estimations, et je vous proposerai au BP de ne prévoir que la moitié de ces évolutions, au cas où une réévaluation à la baisse interviendrait en cours d'année, comme ce fut le cas en 2023. Bon nombre de collectivités qui avaient inscrit le montant annoncé se sont retrouvées en grande difficulté en septembre dernier, et pour certaines, ont dû faire des ajustements budgétaires à la baisse dans la précipitation pour finir l'exercice.

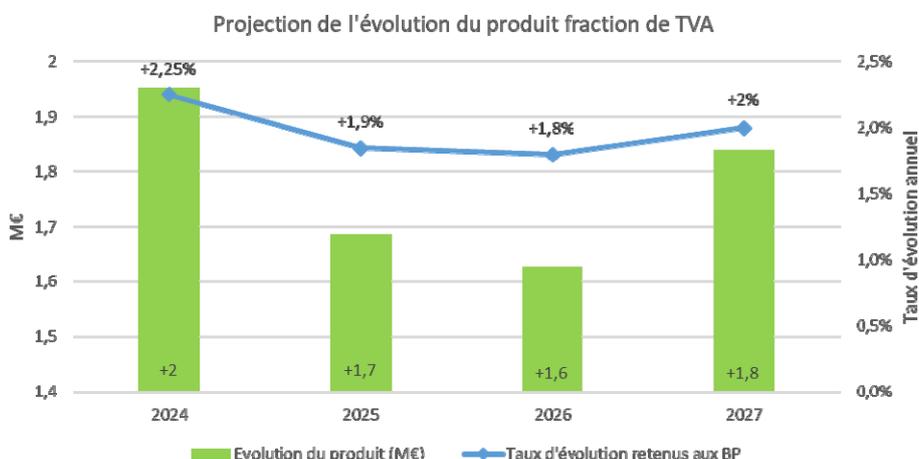
Pour rappel, voici le cycle d'évolution de l'estimation qui débouche systématiquement sur une régularisation du produit au cours du premier trimestre de l'année suivante :

3 montants de TVA nette pour une année donnée : TVA nette prévisionnelle, TVA nette révisée et TVA nette définitive



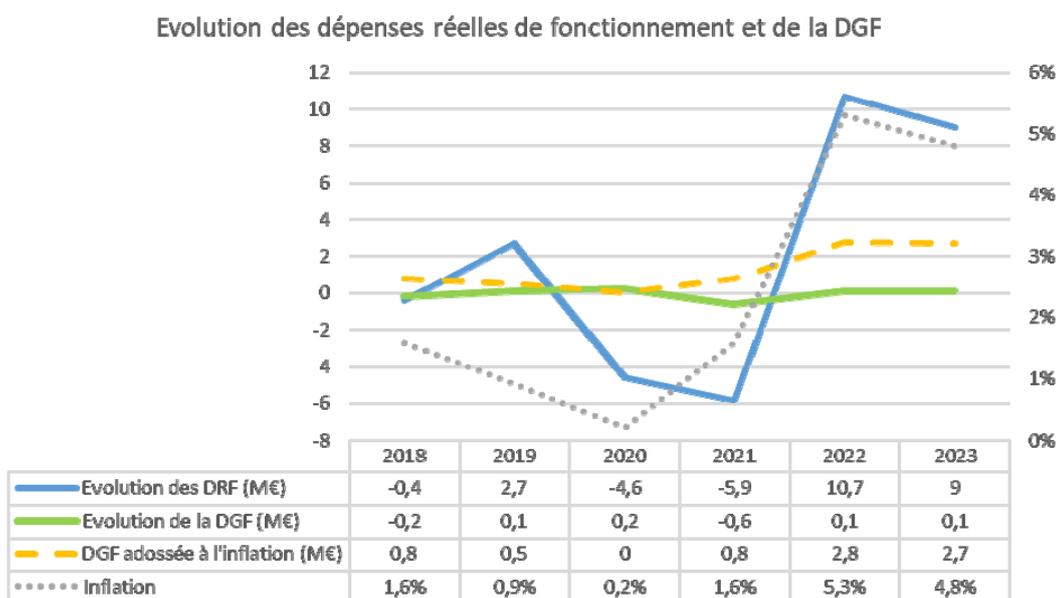
Source Ressources Consultants Finances

La loi de finances pour 2024 estime une évolution du produit national de TVA de +4,5 % par rapport à 2023 et la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 projette une progression de +3,7 % en 2025, +3,6 % en 2026 et +4 % en 2027, ce qui donnerait, en ne prenant que la moitié comme évoqué ci-avant, la progression de notre recette suivante :



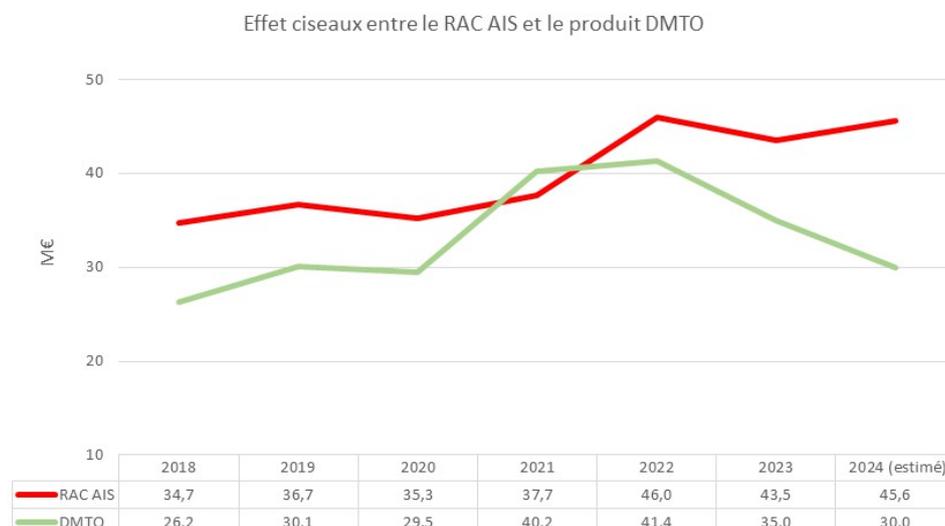
Les dotations étant égales par ailleurs (avec une DGF stable à hauteur de 50M€ depuis 2017), la perte de la dynamique de ces recettes volatiles adossée à une augmentation des dépenses, que ce soient les nouvelles dépenses qui s'imposent à nous ou l'évolution des dépenses structurelles (AIS, Glissement Vieillesse et Technicité...), font apparaître dès 2023 un effet ciseaux, mis en avant par l'ensemble des Départements, qui vont réduire très rapidement notre capacité d'autofinancement, nécessaire au maintien du niveau de notre section d'investissement.

Le graphique suivant montre que si la DGF avait été adossée à l'inflation (demande récurrente de l'ADF), le gain pour notre collectivité sur la période 2017 à 2023 se serait élevé à près de 8M€.

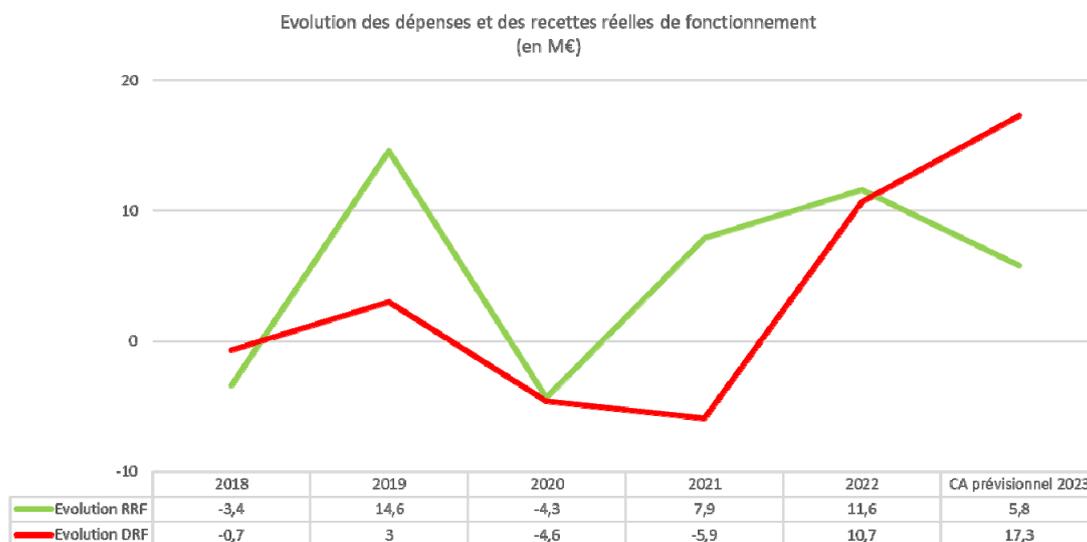


Cet effet ciseaux entre nos dépenses et nos recettes peut être illustré en prenant quelques exemples :

- Comparaison de l'évolution du reste à charge AIS et du produit DMTO. Le RAC AIS est estimé en appliquant le même % que le RAC 2023



- Comparaison de l'évolution annuelle de l'ensemble des dépenses et recettes réelles de fonctionnement



Même si les recettes ne sont pas affectées, ces 2 graphiques montrent l'inversion de tendance entre des recettes volatiles liées à la conjoncture, et des dépenses de fonctionnement.

De plus, comme énoncé plus haut, la DGF reste gelée pour les Départements, et les près de 300 M€ complémentaires votés dans la loi de finances pour 2024, ne concernent que le bloc communal.

Nous faisons partie des Départements dont le résultat cumulé (63,8M€ en 2022) permet aujourd'hui d'amortir ces difficultés, mais une hypothèse réaliste entre une augmentation des dépenses sociales de 5% sur les deux prochains exercices, et un produit DMTO qui baisserait à 30 M€, montre que notre résultat cumulé serait entièrement utilisé en moins de 4 ans, et que nous serions en déficit à partir de 2026.

Sans anticiper, la conséquence serait inévitablement une réduction importante de notre capacité d'autofinancement et donc de notre section d'investissement, puisque les seuls fonds propres que nous arriverions à dégager seraient obligatoirement (au regard des règles budgétaires) affectés au remboursement de l'annuité d'emprunt et non au financement de nouveaux investissements.



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat exercice	-4,4	4,8	4,9	11,5	16,9	-22	-16,8	-18,4	-13,7
Excédent antérieur	29,7	26,1	30,4	35,4	46,9	63,8	41,8	25	6,5
Résultat cumulé	25,3	30,2	35,4	46,9	63,8	41,8	25	6,5	-7,1

Si la construction budgétaire 2024 semble facilitée, force est de constater qu'il se pourrait (même si les hypothèses restent fragiles notamment sur l'évolution des recettes), que nous soyons à relativement court terme confrontés aux mêmes difficultés que d'autres Départements. Aussi, je vous propose, dès cette année, de repérer dans nos orientations budgétaires les dépenses significatives qui pourraient être réétudiées en priorité, si nous étions contraints de réduire le volume de nos dépenses, afin d'équilibrer les budgets des exercices à venir.

III. Les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels

III.1 Des dépenses de fonctionnement qui augmentent

Comme nous n'avons que peu de moyens d'optimiser nos recettes de fonctionnement les plus significatives, il nous faut piloter finement les dépenses de fonctionnement, afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement et au-delà, de dégager suffisamment d'autofinancement pour la section d'investissement.

III.1.1 Les dépenses de structure : une maîtrise nécessaire, mais non suffisante à elle seule pour garantir la santé financière

⇒ DSIN : évolution de la stratégie, les impacts de l'externalisation progressive subie

Depuis plusieurs années, le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) s'appuyait sur une part importante d'ingénierie interne.

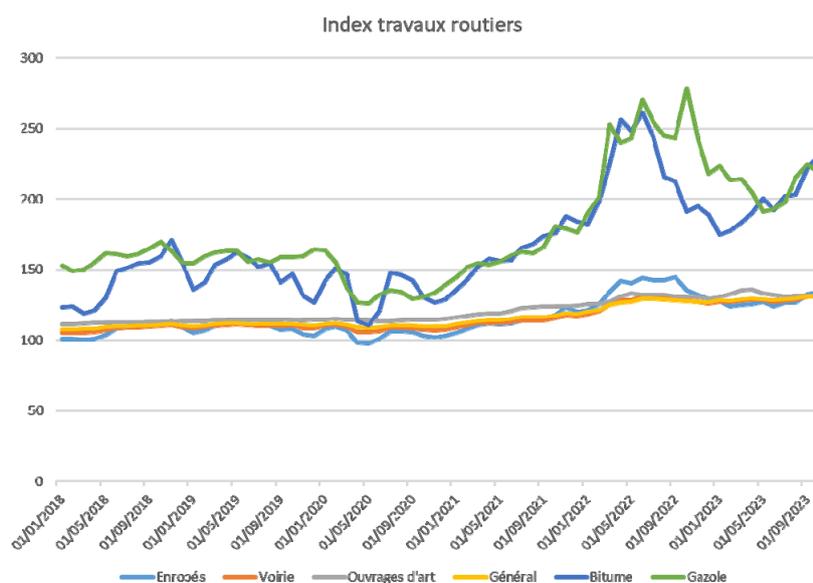
La digitalisation exponentielle des activités et services, cumulée avec le développement du télétravail et la cyber sécurité, ont exacerbé la tension sur le secteur et notamment sur les recrutements.

Ce phénomène va nous obliger à adapter notre stratégie. En effet, nous allons devoir faire appel, selon les priorités, à des prestataires externes. Cela va se traduire par une augmentation, à la fois des dépenses d'investissement (lors de l'installation des progiciels), mais aussi et surtout à des augmentations des dépenses de fonctionnement, pour tout ce qui concerne la maintenance de ces outils.

Le travail de priorisation (technique et financier) et les synergies entre les outils disponibles sont essentiels, afin que les développements internes portent sur les chantiers stratégiques et structurants. Pour cela, nous pourrions nous appuyer sur le socle de travail constitué par le schéma directeur des systèmes d'information. Enfin, nous travaillons également sur un projet de formation et d'accompagnement des ressources humaines en interne, pour continuer à disposer des capacités techniques nécessaires au maintien d'un niveau de maîtrise d'œuvre indispensable.

⇒ DRM : les dépenses des routes sont affectées par des augmentations des coûts des matières premières

Les index qui jouent en matière de travaux de voirie ont significativement augmenté depuis 2021, notamment le carburant et le bitume.

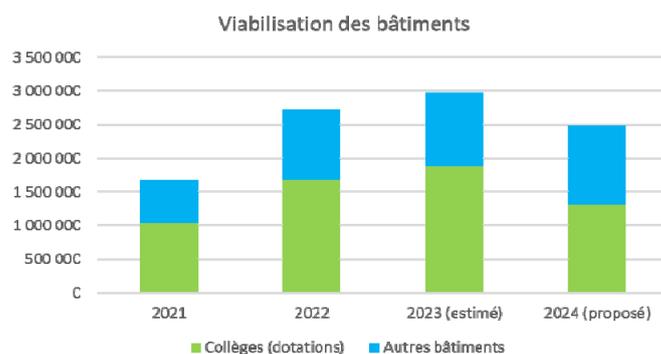


	Enrobés	Voirie	Ouvrages d'art	Général	Bitume	Gazole
Augmentation 2018 - 2023	33%	25%		18%	22%	87%
Moyenne annuelle	6%	4%		3%	4%	14%

Les répercussions se font sentir à la fois dans les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

⇒ DCBN : les dépenses de viabilisation des bâtiments sont marquées par l'augmentation des coûts de l'énergie

Après une très forte augmentation en 2022 et 2023, les tarifs obtenus par le SDE (Syndicat départemental d'électricité) sont à la baisse pour 2024 (-16% sur l'électricité et -25% sur le gaz). Au-delà, il est difficile de prévoir les évolutions des coûts de l'énergie pour les années à venir, d'autant que le dispositif régulateur énergie ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) se termine fin 2025.



Des efforts continus ont été menés pour maîtriser les consommations, avec notamment des travaux de rénovation, de modernisation des systèmes de chauffage et d'installations photovoltaïques sur une partie de notre patrimoine.

⇒ Les dépenses de masse salariale

Pour 2024, les dépenses de masse salariale devraient atteindre 83,2 M€ soit une augmentation de l'ordre de +3,5% (2,8M€) par rapport au réalisé 2023 :

- 1,6 M€ : Nouvelles dépenses décidées au niveau national :

Mesures nationales	Coût supplémentaire au BP 2024
Revalorisation point d'indice de 1,5%	440 000 €
Revalorisation des grilles de rémunération des premiers grades des cadres d'emploi	55 000 €
Attribution de 5 points d'indice à tous les agents	640 000 €
Monétisation du compte épargne temps : augmentation de la valeur d'un jour	40 000 €
Augmentation cotisation patronale CNRACL	380 500 €
Augmentation du SMIC de 1,13%	10 000 €
Total	1 565 500 €

- 0,3 M€ : Evolution mécanique du « glissement vieillesse et technicité » (GVT) ;
- 0,2 M€ : Rémunération des assistants familiaux ;
- 0,3 M€ : réintégration des CLIC pour 0,3 M€, compensée en contrepartie par une baisse des subventions équivalente aux structures ;
- 0,4 M€ : marge habituelle entre le compte administratif et le BP, afin de garder une certaine souplesse dans l'exécution budgétaire. Ce montant n'est pas destiné a priori à être utilisé.

Si on enlève la marge de manœuvre d'exécution budgétaire et la réintégration des CLIC, la véritable augmentation devrait être de l'ordre de 2,1 M€. Ainsi, les dépenses subies représenteraient 76% de cette augmentation et le GVT 14 %.

Ces augmentations sont décidées au niveau national et s'imposent à nous. Le Département mène déjà une politique de maîtrise de ses dépenses de masse salariale, au moyen d'une maîtrise de ses effectifs. Et effectivement, ces derniers sont globalement stables depuis plus de 5 ans (cf. annexe 1 La structure des effectifs).

Au-delà, pour diminuer les dépenses de masse salariale en réduisant les effectifs, il faudrait supprimer 30 ETP pour baisser la dépense de 1 M€. Si l'effort apparaît important à niveau de service égal, c'est que les ressources humaines sont la résultante des politiques menées. Cela implique qu'une fois les mesures d'optimisation appliquées, ce sont les orientations en matière de politiques publiques, et de niveau de service, qui détermineront si les effectifs baissent ou augmentent. Cela rend d'autant plus cruciales les orientations qui seraient retenues dans les politiques publiques nécessitant des ressources humaines pour leur mise en œuvre.

⇒ Le SDIS

L'augmentation récente de la contribution de fonctionnement au SDIS s'explique par le fait que les dépenses réelles du SDIS sont constituées à plus de 80% par des dépenses de personnel, et que ces dernières ont été marquées, comme l'est notre collectivité, par l'augmentation de dépenses RH subies.

La subvention d'investissement de 195 143 € versée en 2023 et de 430 357 € prévue pour 2024, correspond à la part départementale du financement de la caserne de Lourdes.

Financements au SDIS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Proposé 2024
Contribution en fonctionnement	10 470 992	10 470 992	10 652 992	10 871 992	11 002 492	11 059 049	11 232 981	11 771 510	12 371 000	13 042 000
Subvention en investissement						250 000	0	0	195 143	430 357
<i>soit une variation de...</i>	<i>1,5%</i>	<i>0,0%</i>	<i>1,7%</i>	<i>2,1%</i>	<i>1,2%</i>	<i>2,8%</i>	<i>-0,7%</i>	<i>4,8%</i>	<i>6,8%</i>	<i>7,2%</i>
Prime de fidélisation et de responsabilité	420 000	420 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000
Dotation Globale d'Équipement	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000
Total	10 961 992	10 961 992	10 961 992	11 180 992	11 311 492	11 618 049	11 541 981	12 080 510	12 875 143	13 781 357

Le dialogue de gestion entre le SDIS et le Département a été récemment renforcé pour optimiser le panachage entre les financements venant du Département et le financement de l'investissement par l'emprunt.

Le renforcement d'un dialogue de gestion budgétaire avec les organismes associés au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées revêt une importance cruciale pour assurer une gestion efficace et transparente des ressources financières. Un tel dialogue permet d'établir une communication étroite entre le Conseil Départemental et les organismes partenaires, favorisant ainsi une compréhension mutuelle des objectifs, des contraintes et des priorités de chacun. Ce partage d'informations permet aussi d'optimiser l'allocation des ressources budgétaires en fonction des besoins réels de chaque entité, garantissant ainsi une utilisation judicieuse des fonds publics. De plus, le dialogue de gestion budgétaire favorise la responsabilisation des organismes associés en les impliquant activement dans le processus décisionnel. Enfin, cette démarche consolide les relations fructueuses et pérennes au service du développement du territoire des Hautes-Pyrénées.

III.1.2 Les dépenses sociales : un poids budgétaire toujours plus important

Comme les années précédentes, de nombreuses dépenses règlementaires et pérennes vont encore venir alourdir le budget de la DSD :

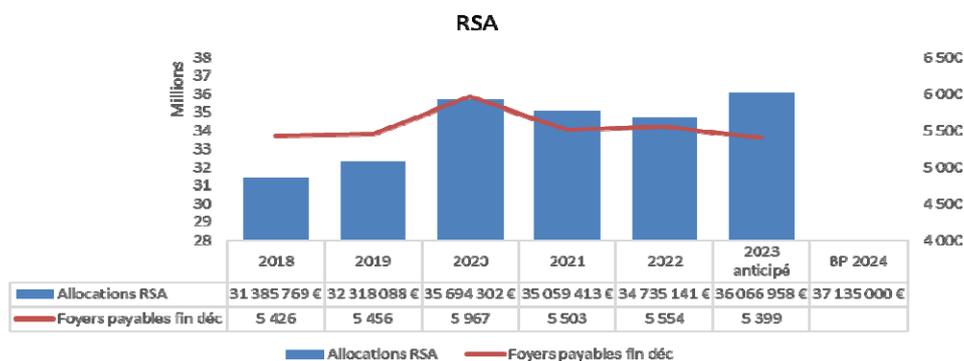
- Les dépenses des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) avec l'avenant 43 en 2021, et l'avenant 54 en 2023 ;
- Les dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ;
- Les dépenses liées aux assistants familiaux, avec la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite loi Taquet, et avec les hausses successives du SMIC ;
- Les dépenses liées au RSA.

L'année 2024 sera encore marquée par des dispositions nationales faisant augmenter nos dépenses sociales :

- Nouvelle revalorisation du RSA annoncée à +4,6 % ;
- Hausse du tarif plancher pour l'APA et la PCH ;
- Nouveau dispositif « heures lien social » sur l'APA à domicile.

Si certaines dispositions sont compensées, d'autres ne le sont que partiellement ou pas du tout.

➤ Evolution du RSA



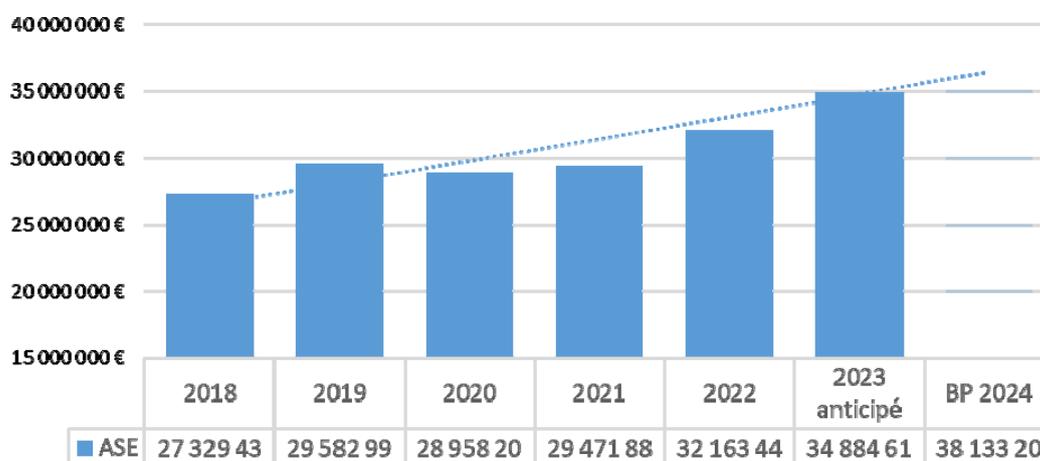
Après la baisse de l'allocation constatée sur 2021 (-2%) et sur 2022 (-1%), l'allocation RSA repart à la hausse en 2023. En 2023, la dépense de RSA s'est élevée à 36,1 M€, en hausse de +1,3 M€, soit +3,8% par rapport à l'année précédente.

Alors que le nombre de foyers bénéficiaires est en baisse (-1,6% de septembre 2022 à septembre 2023), la revalorisation exceptionnelle du 1^{er} juillet 2022 (+4%) et celle du 1^{er} avril 2023 (+1,5%) vont peser en année pleine, entraînant une hausse du budget de l'allocation RSA. Et la loi de financement de la sécurité sociale 2024 indique que « *la forte inflation constatée en 2023 conduit à prévoir une revalorisation des prestations légales au 1^{er} avril 2024 de 4,6 %* ». Ainsi, en appliquant cette hausse à la dépense 2023, pour un nombre stable de bénéficiaires, on obtiendrait une augmentation de 1,1 M€, soit +3,3%, pour atteindre 37,1 M€ en 2024.

En matière de RSA, le Département consacre des crédits budgétaires en plus de l'allocation au travers du programme départemental d'insertion (PDI) et ce pour favoriser le retour à l'emploi. Malgré tous ces efforts, le nombre de bénéficiaires reste stable et l'allocation augmente mécaniquement.

➤ Dépenses Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Evolution des dépenses ASE



Sur la période 2018-2023, les dépenses ASE augmentent en moyenne chaque année de 5 %, et entre 2022 et 2023 de près de 8 % (+2,7 M€) pour atteindre 34,9 M€.

Cette forte augmentation se concentre principalement sur les dépenses d'hébergement, que ce soit en établissement ou en accueil familial, et leur progression est liée à la fois aux revalorisations salariales en faveur des assistants familiaux (loi Taquet, revalorisations du SMIC) et à la création de places en établissements, pour faire face à l'augmentation continue des jeunes pris en charge.

A fin août 2023, 611 enfants bénéficiaient d'une mesure judiciaire de placement contre 590 en 2022, soit une hausse de 3,5%. L'accueil des MNA vient également peser sur cette tendance : chaque année, ce sont près de 45 MNA qui sont confiés à l'ASE. En 2023, ils étaient 62.

En 2024, les crédits consacrés à l'enfance devraient atteindre 38,1 M€, soit une augmentation de 9% par rapport à 2023.

D'une part, 2 M€ de crédits seront inscrits pour faire face au financement de mesures déjà validées : ouverture d'un lieu de vie, augmentation de places en MECS, création d'une équipe de suivi de placement familial complexe, suractivité du dispositif SAMADE qui permet la mise à l'abri, l'accueil, l'évaluation et l'orientation des MNA.

D'autre part, les objectifs d'évolution des dépenses pour les établissements et services médico-sociaux fixés à 3,5% pour 2024, impactent le budget à hauteur de près de 500 000 €.

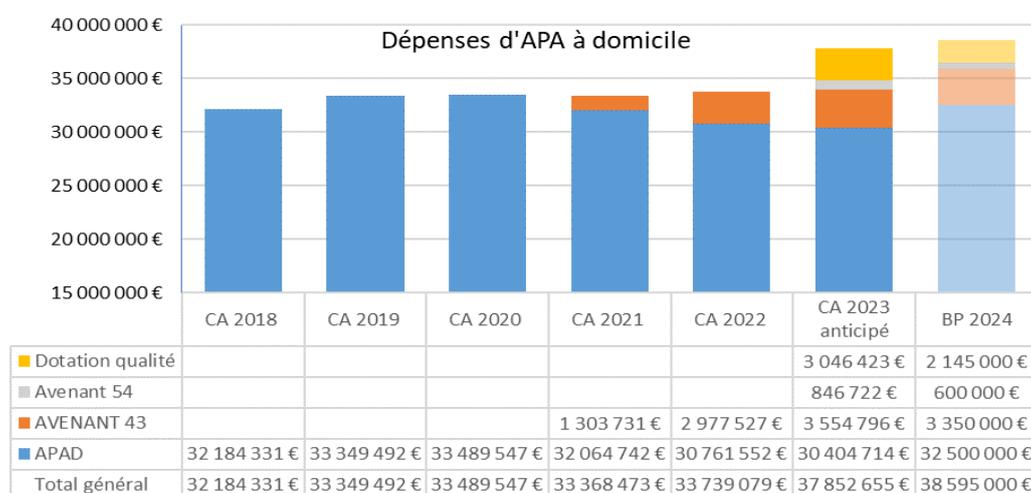
Le Département poursuit une politique de prévention pour éviter les mesures de placement.

Récemment, le Département a mis en place des mesures alternatives, comme le placement avec hébergement à domicile (PHD), qui est moins coûteux que l'hébergement en établissement.

Au-delà, 2024 sera l'occasion d'approfondir et d'arbitrer les différentes pistes d'actions proposées par une étude menée en 2023 sur l'ensemble de l'ASE. En résumé, il s'agirait de consolider la protection de l'enfance, de la diversifier, et d'expérimenter. Pour faire face aux difficultés diagnostiquées (les établissements sont sur-occupés, les délais d'attente pour l'entrée s'allongent, une tendance haussière des cas à traiter), une réflexion sur les politiques publiques de protection de l'enfance s'avère nécessaire au vu des situations des budgets consacrés en constante augmentation.

- Situation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et le financement de l'autonomie

❖ La dépendance à domicile



Remarque : les dépenses d'APA à domicile sont retraitées sur la période 2018 à 2021 pour être sur le même périmètre de dépenses (mise en œuvre télétransmission)

Entre 2022 et 2023, les dépenses d'APA à domicile ont augmenté de 12 % pour s'établir à 37,8 M€. La hausse des allocations est surtout la conséquence des revalorisations salariales (avenant 43, avenant 54) et de la mise en œuvre de la dotation qualité. Depuis 2020, hors revalorisations salariales et dotation qualité, la dépense d'APAD est stable.

Pour 2024, la dépense d'APA à domicile devrait encore augmenter de près de 2 % pour s'établir à 38,6 M€.

Le nombre de bénéficiaires de l'APAD est relativement stable depuis quelques années. Mais, compte tenu de la démographie, une augmentation importante du nombre de bénéficiaires de l'APAD est attendue dans les prochaines années. En conséquence, les dépenses vont continuer à croître fortement dans les années à venir.

Pour mettre en œuvre le nouveau « dispositif heures de lien social à domicile », prévu par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023, ce sont 3,15 M€ de crédits supplémentaires qui seraient nécessaires. Ce dispositif permet d'attribuer dans le plan d'aide un temps (maximum 9 heures par mois) consacré au lien social. Tous les bénéficiaires de l'APA vivant à domicile qui souhaitent bénéficier de cette prestation, sont éligibles.

Ce dispositif vise à lutter contre l'isolement des personnes âgées, à repérer les fragilités des personnes accompagnées et à ralentir la perte d'autonomie.

Une entrée dans ce dispositif est prévue jusqu'au 31 décembre 2028, date à laquelle toutes les personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile devront avoir eu une proposition. A terme, ce dispositif pourrait représenter jusqu'à 17,6 M€ de dépenses maximum, sur la base de 6 800 bénéficiaires, d'un nombre d'heures maximum rémunérées et d'un tarif horaire à 24 €.

Mais comme les SAAD peinent déjà à recruter suffisamment pour mettre en œuvre les plans d'aide eux-mêmes, il serait préférable de ne pas budgéter les 3,15 M€ dès 2024. Si une partie de ce montant devait être mobilisé dès 2024, l'enveloppe de réserve des « augmentations prévisionnelles de dépenses sociales » serait ponctionnée d'autant.

De plus, une attention particulière doit être portée sur la sous-effectivité des plans d'aide de l'APA à domicile. En effet, sur la période de janvier à septembre 2023, les plans d'aide sont effectués à 72% en moyenne (contre 83% avant COVID). Ce constat est également observé au niveau national, et s'explique principalement par les difficultés de recrutement auxquelles sont confrontés les SAAD. Ainsi, la dépense d'APA à domicile pourrait fortement augmenter si les recrutements s'amélioraient.

Le Département a déjà mis en place des améliorations de la gestion (télétransmission, tiers payant pour les cotisations sociales, forfaitisation de certaines dépenses...).

Au-delà, les améliorations complémentaires que le Département pourrait décider devront tenir compte la réforme 2024-2025 consistant en la transformation des services d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) en services d'autonomie à domicile (SAD).

❖ La dépendance en établissement

Le Département finance la dépendance en établissement :

- Par l'allocation APAE (allocation personnalisée d'autonomie en établissement) pour les résidents en USLD (unité de soins longue durée) et surtout en EHPAD hors du Département (2,7 M€ en 2022), mais dont le domicile de secours est dans le département. Le Département paye sur factures, sur la base d'un tarif journée dépendance, le cas échéant sur un tarif fixé par d'autres Départements ;
- Par l'attribution directe aux EHPAD d'un forfait global dépendance (environ 10,1 M€ en 2022), basé sur une équation tarifaire en lien avec le point GIR dépendance, fixé par le Président du Conseil départemental.

Le point GIR servant de calcul pour le forfait global dépendance est fixé à 7,53 €. En 2017, lors de la réforme issue la loi adaptation de la société au vieillissement (ASV), qui a institué les financements ci-dessus de la dépendance en établissement, cette valeur du point GIR était parmi les plus élevées au niveau national, et la première de la Région. Elle n'a pas évolué depuis. En 2023, le Département des Hautes-Pyrénées se situe légèrement en-

dessous de la moyenne régionale (7,55) et est dans la médiane (7,53). Si le point GIR n'a pas été revalorisé, les coûts liés à l'accompagnement des personnes dépendantes ont augmenté. Les principales charges des EHPAD sur la dépendance sont des charges de personnel. Or, les salaires ont enregistré de fortes hausses ces dernières années (plusieurs hausses de la valeur du point, notamment +3.5% pour l'ensemble des conventions collectives en 2022). Afin de ne pas pénaliser les EHPAD et ne pas les mettre davantage en difficulté financière, il semblerait opportun d'engager une réflexion sur la réévaluation du point GIR. Il est à noter que l'augmentation de la valeur du point concernera l'ensemble des EHPAD.

❖ Difficultés financières des EHPAD

Elles s'expliquent par plusieurs facteurs :

- le taux d'occupation ;
- les difficultés de recrutement ;
- l'inflation.

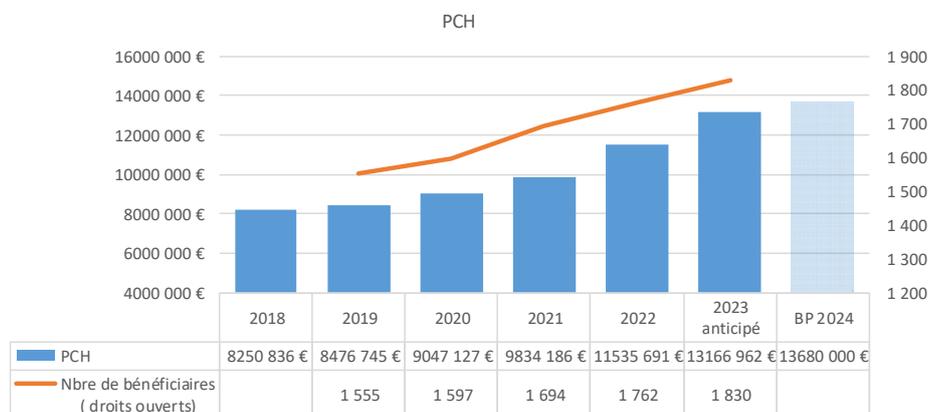
Sur les 27 EHPAD habilités à l'aide sociale du département, 15 étaient en déficit en 2022, soit 56 %. Les déficits cumulés de ces EHPAD s'élèvent à 3M€ en 2022. Même si aucun établissement n'est en rupture de paiement, certains établissements sont en grande difficulté, et la situation ne s'est pas améliorée en 2023.

Pour faire face à cette situation, le Département a fixé des objectifs d'évolution des dépenses relativement élevés pour 2023 (+4,5%) et 2024 (+3,5%) et a également autorisé les EHPAD signataires de CPOM à déroger exceptionnellement au taux d'évolution du tarif prévu dans le CPOM en 2023, dérogation reconduite en 2024 uniquement pour ceux qui n'en avaient pas bénéficié en 2023. Le conventionnement à l'aide sociale permettra aux EHPAD qui le souhaitent de mettre en place un tarif différencié leur permettant de dégager de nouvelles sources de financement.

De plus, le Département est membre de la commission départementale de suivi des établissements et services médico-sociaux en difficulté financière, pour gérer le fonds d'urgence national de 100 M€ mis en place au 4^{ème} trimestre 2023.

Au-delà, nous devons engager une réflexion sur le soutien de nos établissements, de façon à préserver un accompagnement de qualité pour nos aînés.

➤ Evolution de la PCH



En 2023, la dépense de PCH continue d'augmenter, comme chaque année depuis sa création en 2006, pour atteindre 13,2 M€ en 2023. Elle progresse de près de 1,6 M€ entre 2022 et 2023, soit près de 14%. Sur les cinq dernières années, le taux de croissance annuel moyen de la PCH est de 10% (6% au niveau national sur 2018-2022).

L'augmentation de la dépense s'explique jusqu'ici par :

- La hausse du nombre de bénéficiaires ;
- La revalorisation des tarifs horaires (augmentation du tarif plancher de 22 € à 23 € en 2023) ;
- Les revalorisations du tarif de l'emploi direct et des aidants ;
- La compensation des revalorisations salariales dans les SAAD (avenants 43 en 2021 puis avenant 54 en 2023) ;
- La dotation qualité à destination des SAAD, toutefois entièrement compensée par la CNSA ;
- Une bonne effectivité des aides, en raison notamment du poids important des aidants familiaux « rémunérés » (63% des heures accordées pour l'aide humaine en 2022).

Pour 2024, la dépense de PCH devrait encore être en hausse avec notamment l'augmentation du tarif plancher (indexé sur l'inflation) et l'augmentation du nombre des bénéficiaires.

Comme évoqué plus haut au titre de l'APAD, la dotation qualité, qui aide aussi au titre de la PCH, devrait voir son nombre contractualisé d'heures augmenter.

Comme indiqué plus haut au sujet de l'APAD, le Département a mis en place des améliorations techniques (télétransmission, tiers payant pour les cotisations sociales, CESU pour l'emploi direct...).

Pour l'avenir, compte tenu des élargissements de droits observés ces dernières années (PCH parentalité en 2021, élargissement aux personnes en situation de handicap psychique en 2023) et à des politiques nationales du handicap prônant une société de plus en plus inclusive, il faut s'attendre à une poursuite de l'augmentation de cette dépense. C'est pourquoi une réflexion doit être engagée sur le sujet.

➤ Les objectifs d'évolution des dépenses (OED)

Les OED constituent un plafond de dépenses (et non une trajectoire) applicable à tous les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) relevant de la compétence du Département. Compte tenu du contexte inflationniste et de la situation financière fragile des ESMS, le Département a fixé, le 15 décembre 2023, les OED suivants :

- Personnes âgées, handicap et enfance : +3,5 % (sur un volume de dépenses de 43,5 M€ en 2023) ;
- Aide à domicile : 0 %.

Ainsi, pour 2024, l'impact budgétaire est évalué à + 1,5 M€ par rapport au réalisé 2023.

➤ Aide à la vie partagée (AVP)

Depuis fin 2022, le Département s'est engagé dans l'aide à la vie partagée (AVP). L'AVP s'inscrit dans le cadre du développement de l'habitat inclusif, à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Elle est destinée à financer l'animation, la coordination du projet de vie sociale ou encore la régulation du « vivre ensemble ».

23 projets d'habitats inclusifs ont été retenus. Chaque porteur de projet reçoit une aide annuelle comprise entre 5 000 € et 10 000 € par place. Ainsi, en 2024, 1,1 M€ est prévu, soit +0,6 M€ par rapport à 2023.

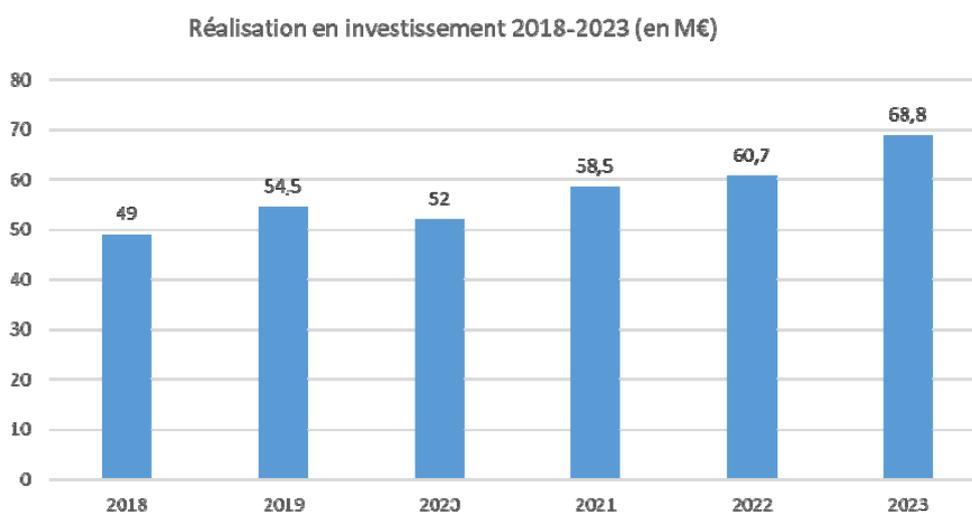
En contrepartie, des recettes CNSA sont attendues à hauteur de 0,8 M€ au titre de 2024, soit une dépense nette de 0,3 M€ pour le Département. Le financement de la CNSA qui était de 80 % pour la première programmation de 2022, courant jusqu'en 2029, se réduira et se maintiendra à 50% pour les programmations à compter de 2024.

Compte tenu de ce financement de la CNSA et des besoins identifiés par rapport à l'offre déjà existante sur le territoire, le Département aura à statuer sur les prochaines programmations, voire à définir un schéma départemental d'aménagement et d'accompagnement à la vie partagée.

III.2 En investissement

Notre politique volontariste depuis plusieurs années, ainsi que la mobilisation de nos équipes pour optimiser la réalisation des chantiers, nous a permis de faire progresser de 40% l'exécution de nos dépenses d'investissement, en passant de 49 M€ (2018) à 68,8 M€ (2023).

Je souhaite continuer sur cette trajectoire dynamique, afin de soutenir le tissu économique de notre territoire.



III.2.1 Des capacités d'emprunter sans dégrader notre encours de dette de 2022

Le recours à l'emprunt pèse sur les deux sections de notre budget :

- D'une part, en fonctionnement avec les intérêts d'emprunt ;
- Et d'autre part, en investissement avec le remboursement en capital de l'emprunt.

Pour rappel, une des conditions essentielles de l'équilibre budgétaire consiste dans l'obligation de rembourser le capital de la dette par des ressources propres (conférer graphique dans la partie I.2 Evolution de l'épargne nette). Toute augmentation de l'emprunt en année N impacte le budget en année N+1 et donc la capacité d'autofinancement.

➤ Stratégie d'emprunt de ces dernières années

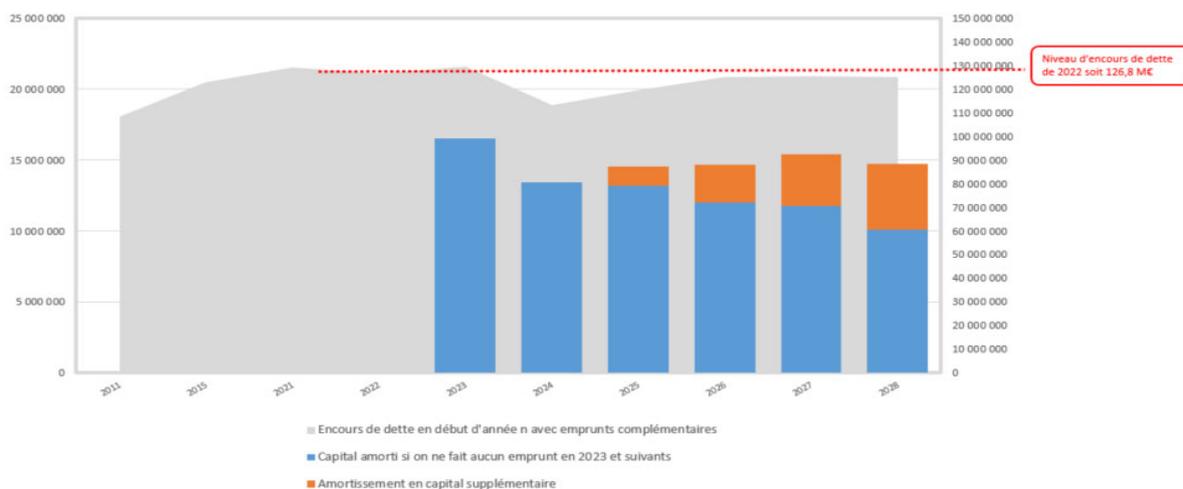
Jusqu'en 2021, nous nous étions fixé comme règle de réaliser un emprunt d'équilibre chaque année d'un montant équivalent au remboursement en capital de la dette propre (hors PPP et emprunt Pyrenia), de façon à ne pas augmenter notre encours de dette propre. Le PPP routier et l'emprunt Pyrenia s'éteignant quant à eux progressivement, on pouvait observer au global une baisse régulière de notre encours. En 2022, en anticipation d'une remontée des taux, nous avons eu l'opportunité d'emprunter 18 M€, soit 1,4 M€ au-delà du capital remboursé à un taux moyen compétitif de 1,36 %.

➤ Le particularisme de l'année 2023

En 2023, les taux ont atteint des niveaux que l'on n'avait pas connus depuis près de 11 ans de l'ordre de 4,5 %. La collectivité avait dans un premier temps prévu un emprunt maximum de 10 M€, puis finalement, au regard de l'évolution des taux, de sa trésorerie et de son niveau d'épargne a décidé de ne pas emprunter sur cet exercice de façon à ne pas augmenter le taux moyen de notre dette qui est très bas (2,23%) par rapport au contexte actuel. Cette décision a été rendue possible en partie grâce à l'emprunt conséquent réalisé en 2022.

➤ Capacité d'emprunt sur les années futures, à compter de 2024

Le fait de ne pas avoir emprunté en 2023, conjugué à l'extinction d'un emprunt conséquent à la Société Générale fin 2023 (3,2 M€ de capital annuel), nous permet aujourd'hui d'emprunter d'autant plus les années suivantes, sans dégrader l'encours de dette au cours de la mandature. Au final, les marges de manœuvre dégagées par notre gestion de dette nous octroient une capacité d'emprunt de plus de 70 M€ sur les 4 prochaines années. Le graphique ci-dessous illustre ces marges de manœuvre supplémentaires (et ne modélise que l'encours propre de la collectivité hors PPP routier et l'emprunt Pyrenia qui s'éteignent progressivement chaque année).



	Encours de dette en début d'année n (hors PPP routier et Pyrenia)	Hypothèse de tirage en cours d'année	Capital amorti au cours de l'année n (hors PPP routier et Pyrenia)
2023	129 818 384		16 555 557
2024	113 262 827	20 000 000	13 469 764
2025	119 793 062	20 000 000	14 537 917
2026	125 255 145	15 000 000	14 702 631
2027	125 552 514	15 000 000	15 444 063
2028	125 108 451		14 741 734

➤ Rétrospective 2023 relative à l'augmentation des taux d'intérêts, et perspectives 2024

La forte augmentation des taux d'intérêts en 2022 s'est répercutée en 2023 sur nos dépenses de fonctionnement. En effet, la charge des intérêts de la dette a connu une hausse de 370 000 €. Cette augmentation est tout de même contenue, grâce à une structure de dette plus que majoritairement fixe (83 %) et donc sûre, nous préservant de la volatilité des marchés.

En 2024, la charge de nos intérêts d'emprunt devrait encore progresser de 175 000 €.

En termes de remboursement en capital, l'annuité 2024 se situe autour de 13,5 M€, en-dessous des annuités antérieures, en raison de l'absence d'emprunt d'équilibre en 2023.

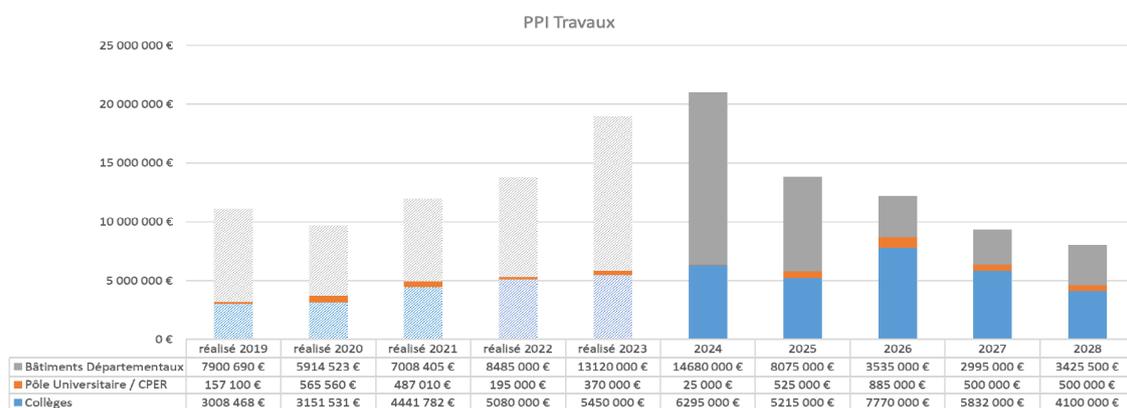
➤ Le niveau de recours à l'emprunt est fortement dépendant de notre capacité d'autofinancement net

A ce jour, grâce au très bon résultat de l'année antérieure et à la vigilance pour contenir nos dépenses de fonctionnement, nous dégageons un niveau d'épargne brute qui reste important (autour de 50,5 M€) mais qui se dégrade par rapport à fin 2022 (62 M€), conséquence des premiers effets ciseaux entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement. Ce niveau d'épargne brute nous permet de rembourser les annuités en capital des emprunts passés, tout en préservant une épargne nette en baisse par rapport à fin 2022 (44,7 M€) mais qui reste encore significative (autour de 31,6 M€) permettant encore cette année de financer une grande part de nos investissements.

III.2.2 Perspectives d'évolution des dépenses sur notre patrimoine

⇒ Direction des collèges, des bâtiments et du numérique : PPI des travaux bâtiments et collèges

Avec la fin des grands travaux de nos bâtiments administratifs, les crédits d'investissement en immobilier devraient redescendre autour de 8 à 10 M€, ce qui pourrait faciliter l'inscription des projets routiers évoqués ci-après.



- De 2023 à 2025, on voit l'impact de l'opération de construction des Archives Départementales dans le budget Bâtiments du Département.
- Maintien d'un niveau constant d'investissement dans les collèges – avec 2 opérations significatives à venir (collèges Massey et Lourdes).

➤ Direction des routes et des mobilités : 106,9 M€ d'enjeux financiers sur les années futures

De nombreuses opérations sont à venir en termes d'infrastructures départementales routières. Principalement :

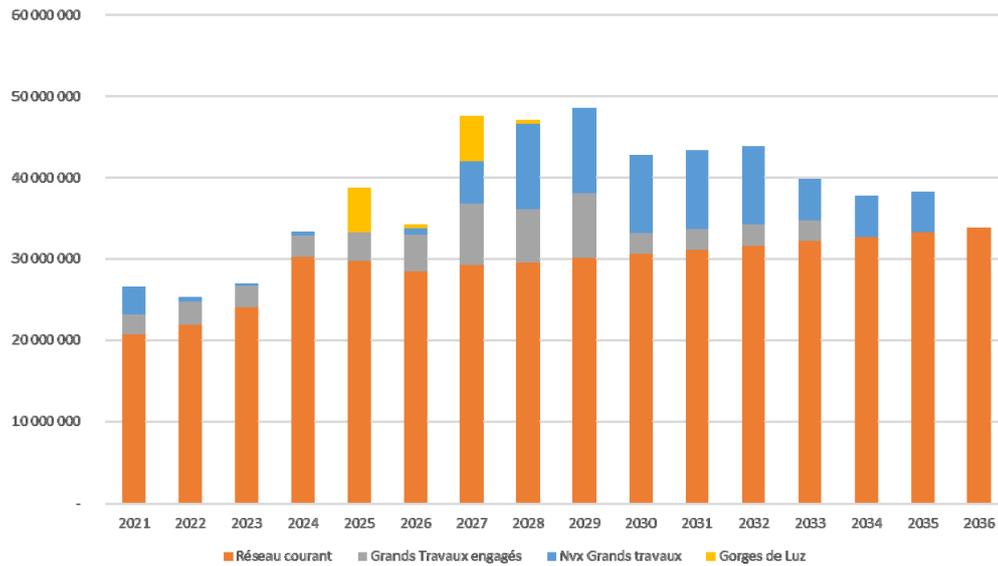
- RN21 sous maîtrise d'ouvrage Etat pour 17,45 M€ ;
- Rocade nord de Tarbes pour 28,15 M€ ;
- RD8 pour 12 M€ ;
- Déviation Ouest de Vic-en-Bigorre pour 11,9 M€ ;
- Déviation de St-Lary-Soulan pour 11,8 M€.

Ces opérations restent à prioriser, notamment en fonction de nos capacités à les financer.

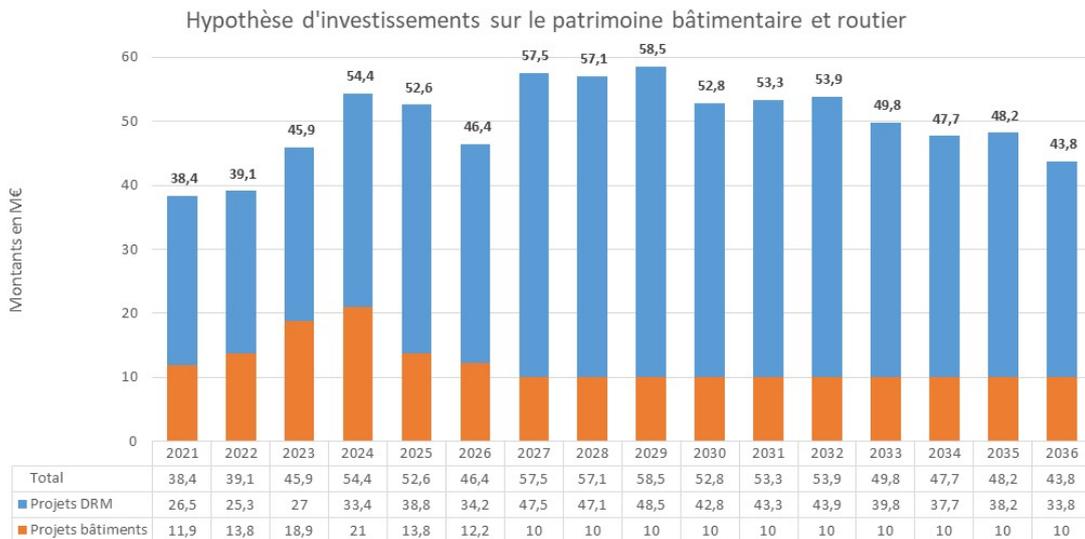
Egalement, notre contribution à l'opération GPSO (grand projet ferroviaire du sud-ouest) se déroulera sur près de 40 ans et reviendra au département à près de 25,6 M€.

A cela, il faut rajouter une contribution prévisionnelle à Pyrénia toutes sections confondues de 12,4 M€, sur la période 2024 – 2029.

Ce graphique est une hypothèse de programmation qui reste à arbitrer.



La baisse des dépenses bâtimentaires compenserait en partie les nouveaux investissements routiers, mais il faudra tout de même articuler la programmation du PPI en fonction des subventions votées ou à venir sur les politiques territoriales.



III.2.3 Perspectives d'évolution des dépenses de soutien à l'investissement : ne pas augmenter les AP, le Plan Avenir Lourdes et les politiques territoriales

⇒ Plan Avenir Lourdes

Montant de l'AP votée	Engagé AP	CA 2022-2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028	CA 2029	CA 2030	Total
2 735 000	750 000	0	400 000	400 000	400 000	500 000	500 000	535 000	2 735 000

Le Plan Avenir Lourdes comprend plusieurs actions dans lesquelles le département est directement partie prenante. Au total, ceux sont 8 M€ en AP/CP que la collectivité va consacrer à ce plan, à savoir notamment :

- 3,2 M€ pour l'opération NPNRU ;
- 2,7 M€ pour le projet des places, le centre des congrès et le Pont Peyramale, (à ce jour, seuls 750 000 € ont été engagés pour la reconstruction du pont) ;
- 1 M€ pour l'axe routier attenant ;
- 600 000 € pour le financement du centre de secours du SDIS.

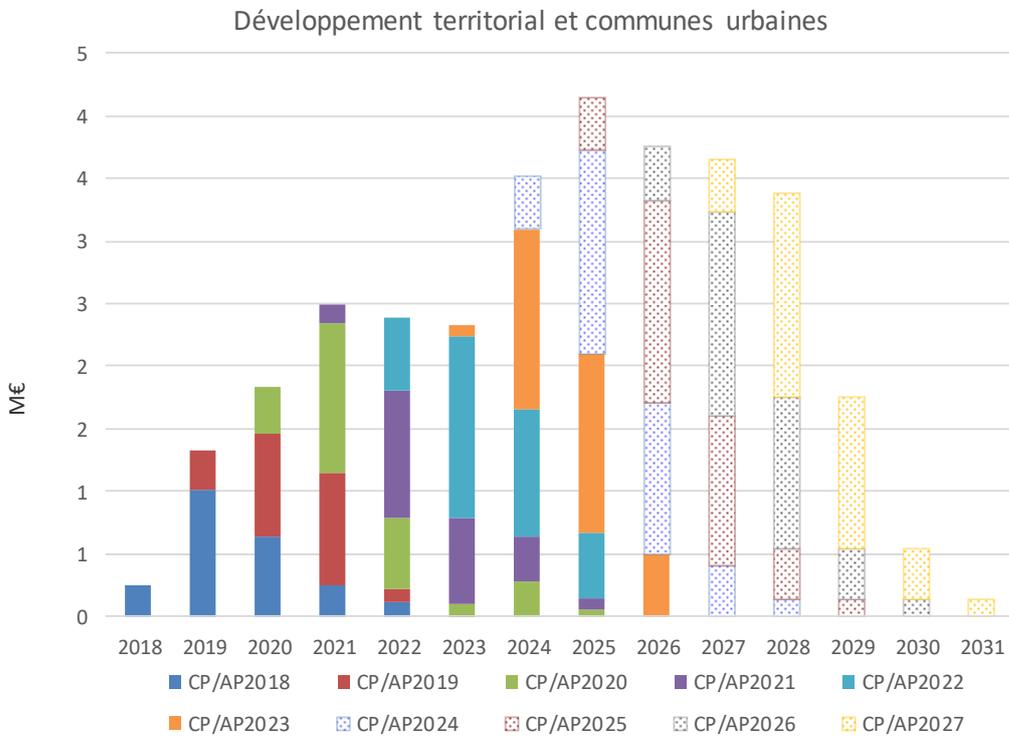
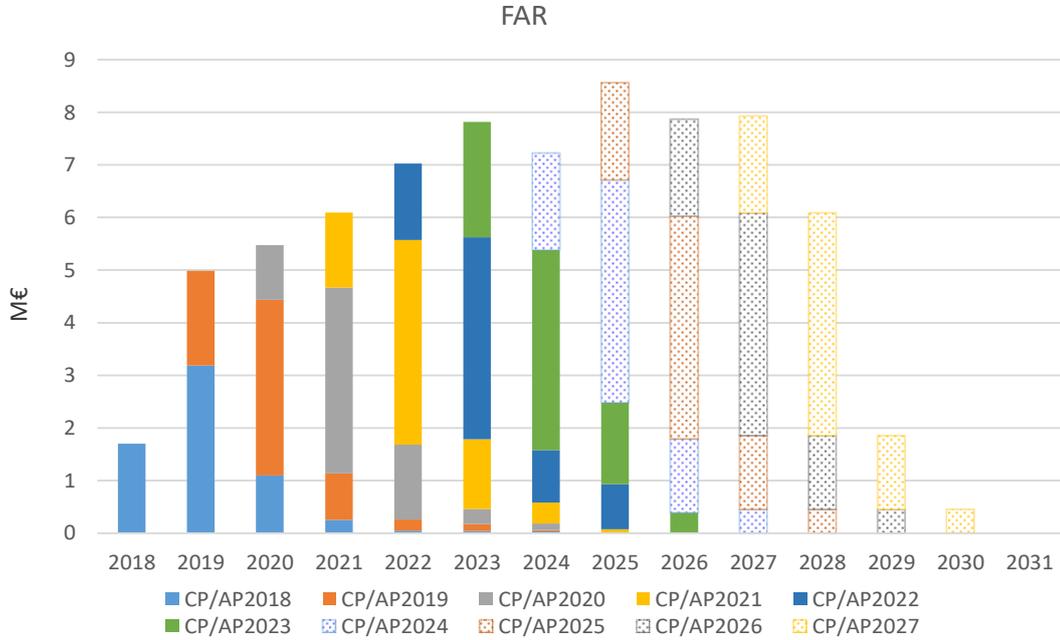
Le Département participe au comité de pilotage de Plan qui se réunit tous les 2 mois en Préfecture, pour le suivi de ce projet qui impacte notre budget sur plusieurs années. Ce suivi technique et budgétaire s'avère indispensable, notamment en terme de soutenabilité pluriannuelle des engagements de l'ensemble des parties.

⇒ Politiques territoriales

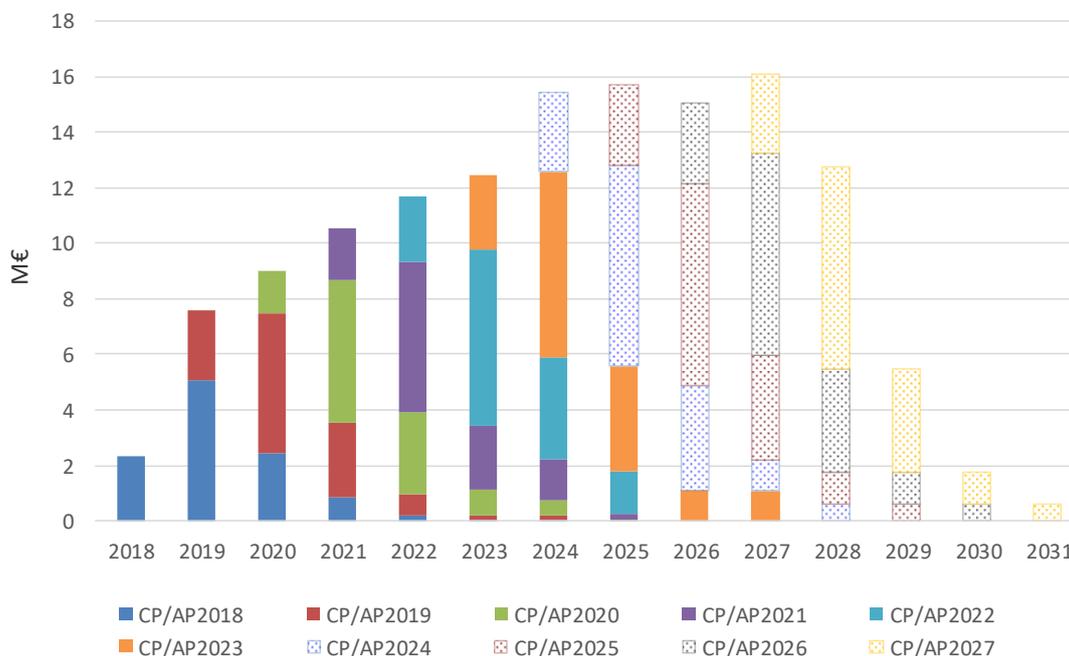
- L'évolution des autorisations de programmes (AP) suite à la pandémie :
Notre volonté de relancer les projets et l'activité sur notre territoire à la sortie de la pandémie en 2021 s'est traduite par une augmentation des AP consacrées aux politiques territoriales, avec par exemple l'AP FAR qui est passée de 6,5 M€ en 2020 à près de 8 M€ en 2023 et l'AP Développement territorial et communes urbaines qui est passée de 2,8 M€ en 2020 à 3,8 M€ en 2023.
En cumulant l'ensemble des AP votées annuellement pour les solidarités départementales (FAR, développement territorial et communes urbaines, tourisme, eau et assainissement, réseaux), le montant des crédits ouverts est passé de 12,5 M€ en 2020 à 15,8 M€ en 2023.

Ces AP se déclinent ensuite en crédits de paiements (CP) qui sont lissés a minima sur 4 ans avec parfois des projets restant à financer la 5^{ème} voire la 6^{ème} année après le vote de l'AP. En effet, le rythme de décaissement des CP étant dépendant des maîtres d'ouvrage, cela entraîne un effet report systématique augmentant de fait le besoin en crédits de paiement à compter de la 2^{ème} année de l'AP.

Les 3 graphiques ci-dessous (exemple des AP FAR et AP Développement territorial et Communes Urbaines, puis une synthèse du cumul de toutes les AP millésimées des politiques territoriales) illustrent bien les impacts budgétaires annuels à la fois des augmentations d'AP votées depuis la fin de la pandémie et des impacts budgétaires à venir si nous maintenons ces mêmes AP à leur niveau actuel.



Ensemble des AP solidarités territoriales millésimées (FAR, Dév. territorial et communes urbaines, tourisme eau et assainissement, réseaux)



Au regard des éléments évoqués précédemment sur les difficultés éventuelles à venir pour notre collectivité, de l'impact budgétaire des augmentations que nous avons votées pour les politiques territoriales depuis 3 ans et afin de garder suffisamment de marges pour financer nos investissements propres, notamment routiers, un arbitrage sera nécessaire sur la programmation globale de notre section d'investissement, pour trouver un équilibre entre les subventions, les travaux routiers et notre patrimoine immobilier.

III.2.4 Les dépenses d'investissement (PPI)

La ligne conductrice du Département reste de développer le territoire et de soutenir son activité, grâce à un volume d'investissement conséquent, et à ce titre, je vous proposerai, au BP 2024, de maintenir l'inscription budgétaire à 85 M€.

C'est dans ce cadre pluriannuel qu'il nous appartiendra, après propositions des commissions, de nous prononcer sur l'actualisation du plan de programmation d'investissement.

III.2.4.1 Les dépenses du PPI suivies en AP/CP

Les orientations à retenir :

- ⇒ Soutien des investissements sur le territoire via des tiers : maintien des AP de la solidarité territoriale
- ⇒ Inscription de certains projets « prêts à être réalisés » et qui ne le sont pas aujourd'hui, dans la limite de 85 M€

	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
DGS	0,2	0,4	0,1	0,1	0	0
DCBN	23,7	27,9	19,3	17,3	14	14,4
DDL	14,9	19,1	21,5	18,5	17,8	17,8
DRM	23,7	30	39,7	38,7	42,5	38,5
DSD	0,5	2,4	2,1	2	1,5	0,5
AP/CP	63	79,8	82,7	76,6	75,8	71,2

III.2.4.2 les dépenses du PPI suivies hors AP/CP

Excepté les contrats d'emprunt bancaire, les engagements pluriannuels qui nous lient sur une longue durée sont les partenariats publics-privés (PPP).

Il n'y a pas d'orientation à prendre sur l'exécution de ces contrats.

	Terme du PPP	Capital Restant dû	Coût annuel en investissement
Régie Haut Débit	2032	11,1 M€	3,1 M€
PPP Routier	2033	21,7 M€	2,3 M€

DRM : PPP routier	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
DGS : Haut-Débit RIP 1	3,1	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
DGS : Travaux d'urgence	0	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
DGS et DDL : divers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres investissements	5,8	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6
Total PPI	68,8	86,4	89,3	83,2	82,4	77,8

III.2.4.3 les dépenses totales du PPI

	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP/CP	63	80,4	82,7	76,6	75,8	71,2
Autres investissements	5,8	6	6,6	6,6	6,6	6,6
Total PPI	68,8	86,4	89,3	83,2	82,4	77,8

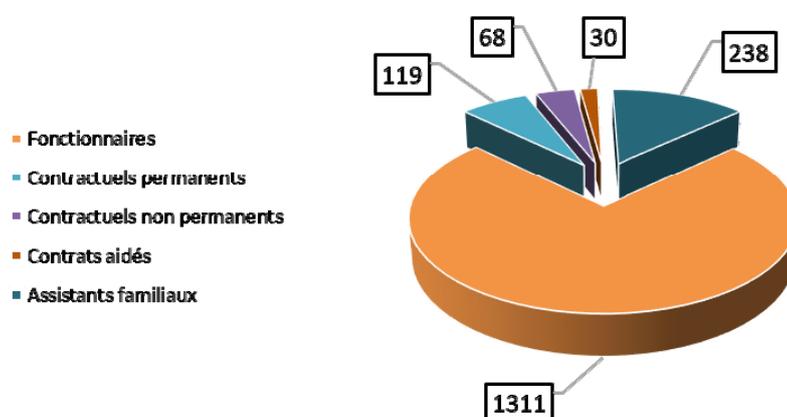
Annexe 1 : Les données RH

L'ensemble des éléments chiffrés concernant les Ressources Humaines sont arrêtés au 31 décembre 2023.

I. La structure des effectifs

L'effectif total de la collectivité est de 1 766 agents, de droit public ou de droit privé, permanents ou temporaires, travaillant pour le Département ou mis à disposition / détachés auprès de tiers organismes.

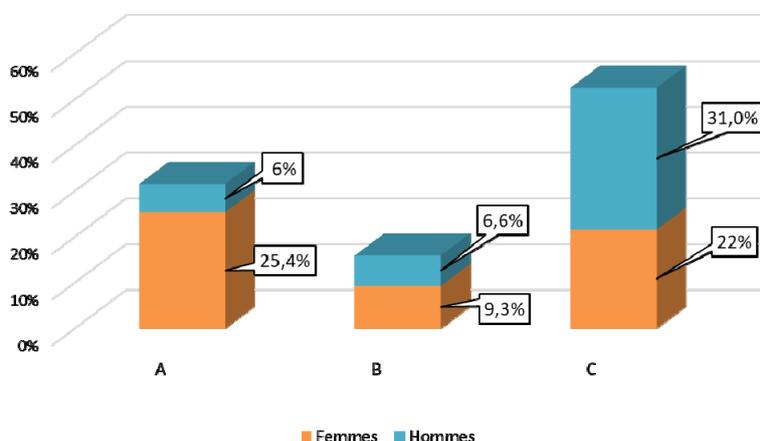
Répartition statutaire des 1 766 agents



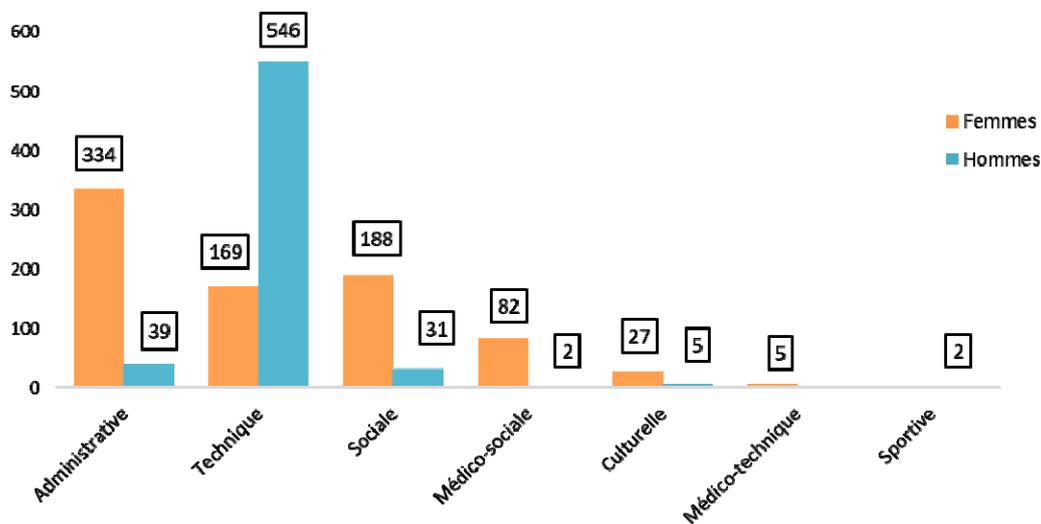
La collectivité privilégie l'emploi titulaire : elle ne recourt à l'emploi contractuel qu'en l'absence de fonctionnaires répondant aux exigences du poste ou sur des emplois spécifiques et ponctuels, par exemple les déneigeurs volontaires ou les contrats de projet.

L'effectif permanent est réparti entre 56,3 % de femmes et 43,7 % d'hommes.

Répartition effectif permanent par genre et catégorie

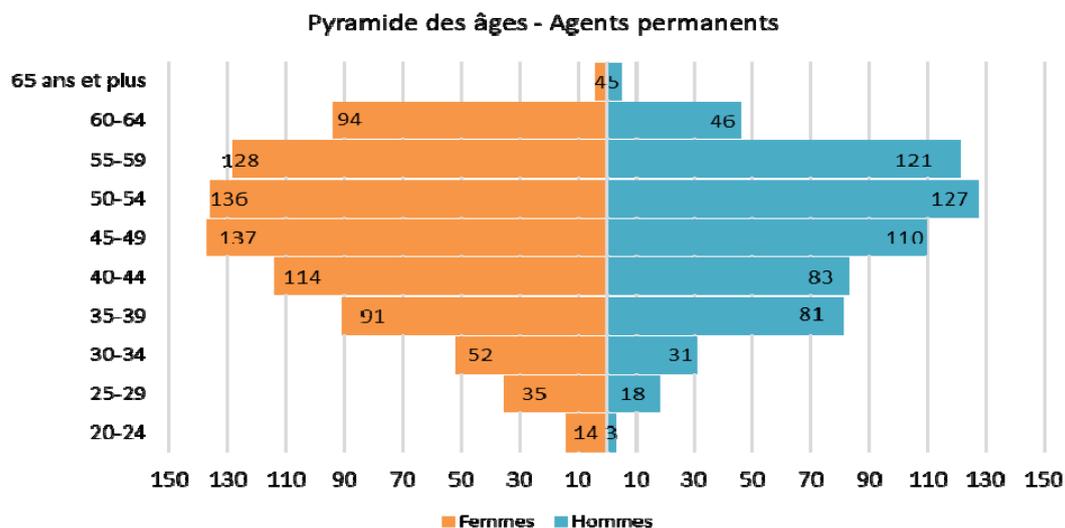


L'écart important entre les femmes et les hommes en catégorie A s'explique par le passage dans cette catégorie d'un grand nombre d'agents des filières sociale et médico-sociale qui relevaient auparavant de la catégorie B (assistants socio-éducatifs, infirmières...), postes essentiellement occupés par des femmes. Cela a en partie contribué à réduire le nombre de postes en catégorie B.

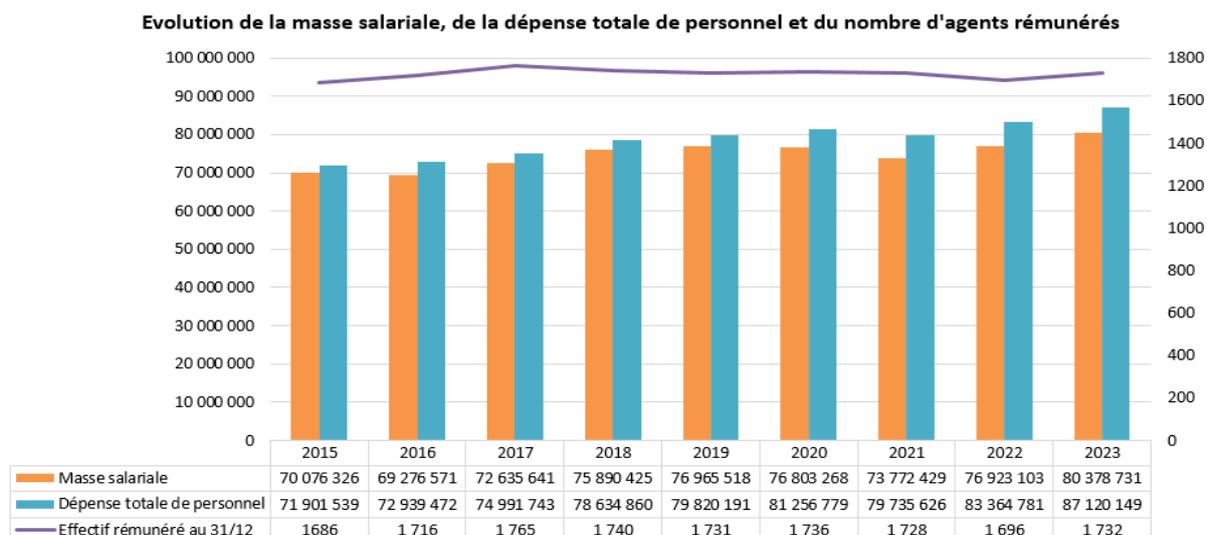


Les métiers du Département se répartissent principalement sur les filières technique, administrative et du social (sociale et médico-sociale) ce qui correspond à l'exercice de nos missions.

L'âge moyen des agents sur postes permanents est de 47,5 ans. La pyramide des âges de la collectivité fait apparaître clairement la problématique de l'augmentation des départs en retraite ces prochaines années, avec pour conséquence et de façon contre-intuitive, un rajeunissement des agents de la collectivité. 608 agents sur postes permanents, soit 42,5 % de l'effectif permanent ont aujourd'hui plus de 50 ans (contre 669 au 31 décembre 2022, soit 47 % de l'effectif).



II. Les dépenses de personnel

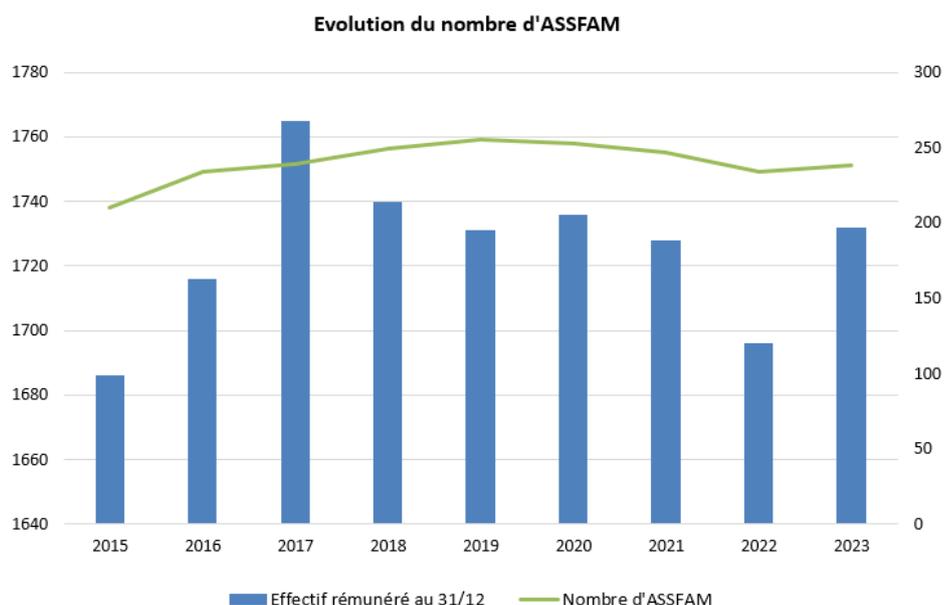


Sur la période 2015-2023, l'effectif moyen au 31/12 est de 1725 agents rémunérés.

La masse salariale comprend l'ensemble des salaires payés par la collectivité, y compris les assistants familiaux. Elle est estimée à 26% des dépenses réelles de fonctionnement.

La dépense totale de personnel comprend la masse salariale à laquelle s'ajoutent diverses charges (frais de déplacement, formations, prestations sociales, équipements de protection individuelle, aménagements de postes, indemnités chômage, frais de publicité pour recrutement...). Elle est estimée à 28% des dépenses réelles de fonctionnement.

Depuis plusieurs années, la collectivité poursuit une politique de maîtrise de sa masse salariale par la maîtrise de ses effectifs, mais elle subit néanmoins les effets inflationnistes des mesures nationales d'augmentation salariale (SMIC et indice plancher, point d'indice, primes catégorielles...).



Le pic de 2017 correspond à l'intégration définitive des agents du parc routier dans les effectifs départementaux. La baisse à partir de 2018 correspond à la mise en place d'un encadrement du recours aux remplacements.

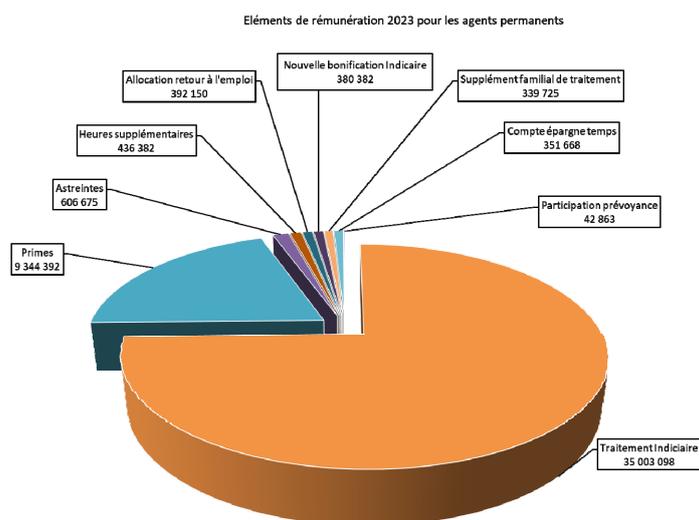
Depuis 2020, se dessine une tendance à la baisse des effectifs, liée à la fois à l'importance des départs en retraite et à la difficulté à recruter sur certains métiers qui sont aujourd'hui en tension, dont les assistants familiaux.

La baisse des effectifs en 2022 s'explique en outre par la réorganisation de la viabilité hivernale, qui fait moins appel aux contractuels externes.

La légère augmentation en 2023 est notamment liée au besoin de 4 postes d'assistants familiaux supplémentaires (métier fortement en tension et sur lequel il est difficile de stabiliser les agents). Le solde à + 6 agents de 2023 ne laisse cependant pas percevoir les amples mouvements de personnels, entre les nombreux départs (81 sur 2023), quel qu'en soit le motif (retraites, démissions, disponibilités, mutations et détachements...) et les difficultés de recrutement (jurys infructueux, procédures allongées, relancées,) et qui occasionnent une activité RH croissante d'année en année.

➤ Rémunération

Le régime indemnitaire concerne tous les agents sur postes permanents. Le supplément familial de traitement ne concerne que les agents ayant des enfants de moins 20 ans à charge, quant à la nouvelle bonification indiciaire, elle est versée réglementairement selon certains critères liés à l'exercice des fonctions (encadrement, accueil...). Le paiement des heures supplémentaires constitue l'exception, la règle étant la récupération horaire, leur octroi est donc limité à certaines fonctions (exemples : exploitation des routes, communication).



En 2023 la collectivité a mis en œuvre le paiement du Complément de traitement indiciaire (CTI) aux agents éligibles relevant de la fonction publique territoriale, avec effet rétroactif depuis le 1er avril 2022, ainsi que la prime de pouvoir d'achat aux agents relevant de la fonction publique hospitalière (MDEF).

Par ailleurs, de nouvelles dépenses subies du fait de décisions nationales ont encore une fois impacté la masse salariale en 2023 : augmentation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 (soient 400 K€), revalorisation des grilles de rémunération des premiers grades des cadres d'emploi pour éviter un "tassement" des carrières (1^{er} juillet, soient 49 K€), revalorisation des barèmes de remboursement de frais de missions.

Ces dépenses ont pu être absorbées sans budget supplémentaires du fait des efforts de gestion réalisés tout au long de l'année.

		Net mensuel (sans supplément familial de traitement)
Catégorie A	Moyenne	2 685
	Médiane	2 613
Catégorie B	Moyenne	2 155
	Médiane	2 139
Catégorie C	Moyenne	1 834
	Médiane	1 838

Le faible écart entre le salaire médian et le salaire moyen reflète l'équité de répartition de la rémunération entre tous les agents de la collectivité.

➤ Répartition des avantages en nature au sein de la collectivité

Bénéficiaires	Logement	Voiture
Directeur général des services		X
Directeur de cabinet		X
Directeur Général Adjoint		X
Agents accueil collègues	X	
Agent assurant une veille sécuritaire au parc routier	X	

III. Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel : démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines

A l'instar des précédents exercices, les contraintes financières qui s'imposent aujourd'hui aux collectivités nécessiteront une vigilance accrue de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et donc une réelle maîtrise de l'évolution des effectifs.

La pyramide des âges de la collectivité montre une augmentation des départs à la retraite dans les prochaines années : sur 4 ans, près de 200 agents (hors assistants familiaux) sont potentiellement concernés. Ces projections sont quasi identiques à celles de 2022, du fait des conséquences de la réforme des retraites de fin 2022 et dont les effets se déploient progressivement depuis le premier trimestre 2023 : du fait de l'allongement de la durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein, les dates de départ auparavant anticipées sont dans les faits décalées de 6 mois à 1 an et demi selon les situations personnelles. Les secteurs d'activité de la collectivité sont néanmoins impactés différemment selon les secteurs d'activité : les routes et les collèges sont particulièrement concernés.

Par ailleurs, le marché de l'emploi public – au-delà du sujet de l'attractivité des territoires – est désormais fortement en tension sur bon nombre de métiers, de compétences et de secteurs d'activité : médecine professionnelle, agents des routes, techniciens et ingénieurs en informatique, agents comptables, cadres du social, assistants familiaux, avec parfois une double pénurie : celle de candidats correctement formés, et parfois celle de candidats en tant que tels. Ce qui explique le fait que les effectifs de 2023 restent toujours inférieurs à ceux de 2021.

Les besoins de remplacement seront obligatoirement réinterrogés au regard de l'évolution des métiers et dans le cadre de l'organisation du travail.

Annexe 2 : L'état de la dette

Le niveau des taux, et la dynamique d'investissement post-crise, sont autant de variables à prendre en compte dans la gestion de notre dette, et dans les choix futurs de contractualisation lors des consultations.

Malgré une détente très lente des taux à court et long terme, nous sommes bien loin d'avoir retrouvé le niveau de marché de 2020. Par conséquent, la plus grande vigilance sera de mise en 2024, notamment sur le choix de la période la plus propice pour le lancement d'une consultation, et sur le profil des emprunts signés (taux fixe ou variable).

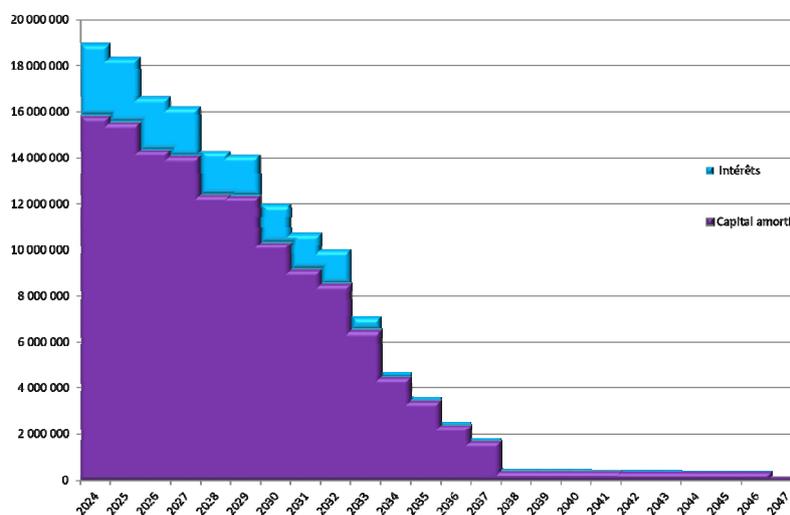
Il s'agira donc également, et par voie de conséquence, de calibrer au plus juste notre besoin d'emprunt, de façon à ne pas trop alourdir nos dépenses de fonctionnement sur les années futures (impact des intérêts de la dette), et afin que le recours à l'emprunt reflète une vraie réalité d'exécution en investissement. Il sera enfin indispensable de garder à l'esprit les orientations de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, qui nous incite à maintenir notre encours global sur la période.

I. Etat de la dette propre

Au 31 décembre 2023, le montant total de l'encours est de 135,1 M€. La dette du Département, hors PPP (21,8 M€) et hors emprunt Pyrenia (0,10 M€), est constituée de 42 emprunts, pour un montant de capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 de 113,3 M€. A ce jour, le taux moyen de notre encours est de 2,23 % et sa durée de vie moyenne est courte : 5 ans et 5 mois. Il est composé de 83 % de taux fixes et de 17 % de taux variables. Selon la charte Gissler, 100% de notre encours est classé en 1A : notre dette est totalement sécurisée.

I.1. Évolution des annuités

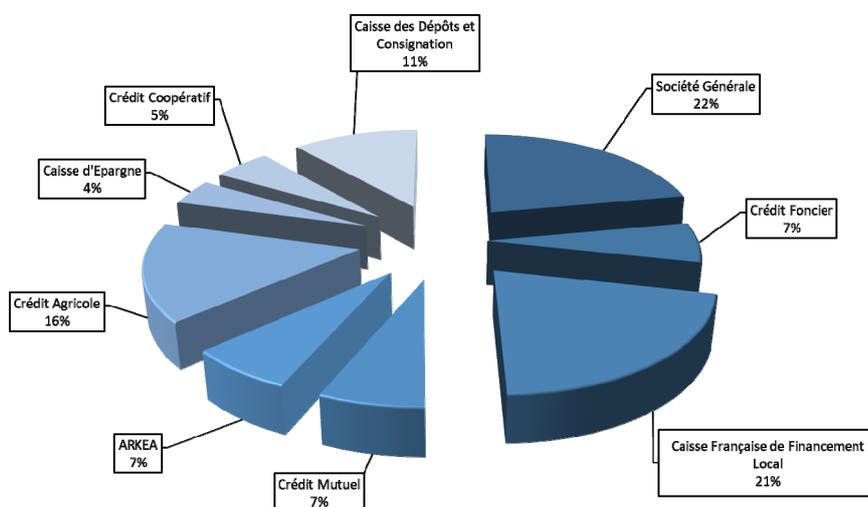
Le graphique ci-dessous présente une extinction des annuités de la dette existante au 01/01/2024.



I.2. Répartition de l'encours par prêteur

Nous avons fait le choix de ne pas emprunter en 2023, d'une part en raison des taux de marché très élevés suite à la forte remontée entamée dès le 1^{er} trimestre 2023, et d'autre part pour nous réserver la possibilité, en 2024, de contracter un emprunt plus conséquent à des taux plus bas (une baisse devrait s'amorcer dès le second trimestre 2024).

La Société Générale conserve toujours la première place dans notre encours, comme l'an passé, en raison notamment de l'encours lié au PPP routier. La Caisse Française de Financement Local conserve sa deuxième place, en raison de la cession de tous les emprunts Banque postale à cet établissement.



I.3. Stratégie de sécurisation de la dette

En 2013, le Département a décidé de sécuriser son encours de dette, en contractant auprès de Natixis des couvertures swap à taux fixe sur deux anciens emprunts Dexia, dont le dernier s'est terminé fin 2018, ainsi qu'un tunnel à prime nulle sur un contrat Crédit Foncier.

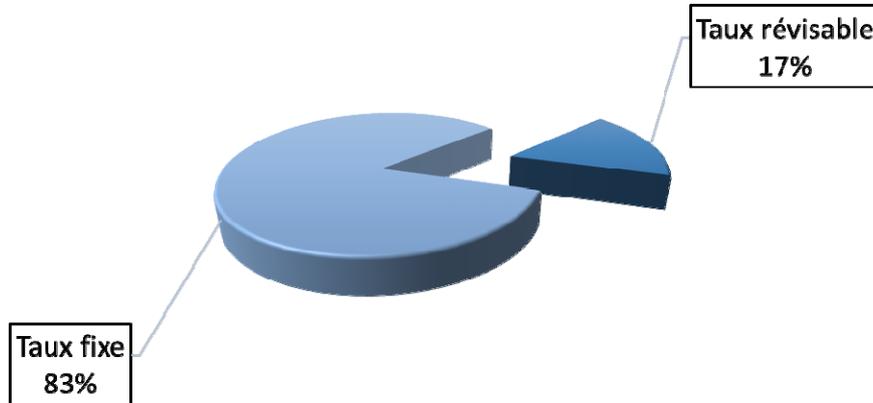
Les caractéristiques du tunnel toujours en cours sur un emprunt Crédit foncier sont les suivantes :

- Notionnel au 28/06/2013 : 14 500 000 €
- Date début de l'opération : 28/06/2013
- Date fin de l'opération : 28/12/2027
- Taux d'origine : Euribor 6 mois + 1,95% de marge
(échéance au 28 juin et au 28 décembre de chaque année)

La sécurisation totale sur ce dernier contrat est importante. La mise en place d'un tunnel à prime nulle nous donne les garanties suivantes :

- Le taux maximal payé sur l'échéance est limité par un taux plafond de 3 %,
- Le Département profite d'éventuelles baisses de taux, ne pouvant néanmoins se situer en deçà de 1,09%,

Cette stratégie s'illustre par un encours constitué d'une grande majorité de taux fixe (83 %) et une dette du Département très sûre. Elle est entièrement classée en 1A c'est-à-dire sans risque de taux.



Classification de l'encours au 31/12/2022 en fin de journée selon la charte Gissler



II. État de la dette garantie

A la fin de l'exercice 2023, l'encours de dette garantie est de 249,4 M€.

II.1. État des garanties accordées sur l'exercice

Domaine	Nombre d'emprunts	Nombre de lignes	Part garantie en 2023
Logement social	8	20	11,8 M€
Autres (Sanitaire et social)	2	2	8,4 M€
Totaux	10	22	20,2M€

En 2023, les garanties accordées ont été moins nombreuses qu'en 2022, mais elles ont porté sur un montant plus important. En effet, en 2022, le Département avait accordé sa garantie sur 9 M€, contre 20,2 M€ en 2023.

II.2. Les ratios légaux en matière de dette garantie

Les garanties d'emprunt au bénéfice de personnes morales de droit public ou bien accordées aux bailleurs sociaux pour les interventions en matière de logement social (CAA Bordeaux du 20 décembre 2005, loi du 5 mars 2007 modifiant le DALO et loi SRU de 2000), ne sont soumises à aucune disposition particulière.

S'agissant des personnes privées, les garanties d'emprunt sont encadrées par 3 règles prudentielles cumulatives, visant à limiter les risques :

- Le plafonnement global ou ratio budgétaire ;
- La division du risque entre débiteurs ;
- Le plafonnement par opération.

II.2.1. Ratio n°1 : le plafonnement global (ratio budgétaire)

L'article L 3231-4 CGCT dispose que le total des annuités d'emprunts directs et garantis (hors logement social) doit être inférieur à 50% des recettes réelles de fonctionnement.

En détail ci-dessous, $A / B \times 100 < 50\%$

Le total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice
+ Le total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice
+ L'annuité nette de la dette de l'exercice
- Les provisions pour garanties d'emprunt
= Total des annuités d'emprunts directs et garantis de l'exercice (A)
Recettes réelles de fonctionnement (B)

Nous respectons le ratio légal budgétaire, soit 23,4 M€ / 420,6 M€ à ce jour, égal à 6 % (pour un ratio maximum autorisé à 50%).

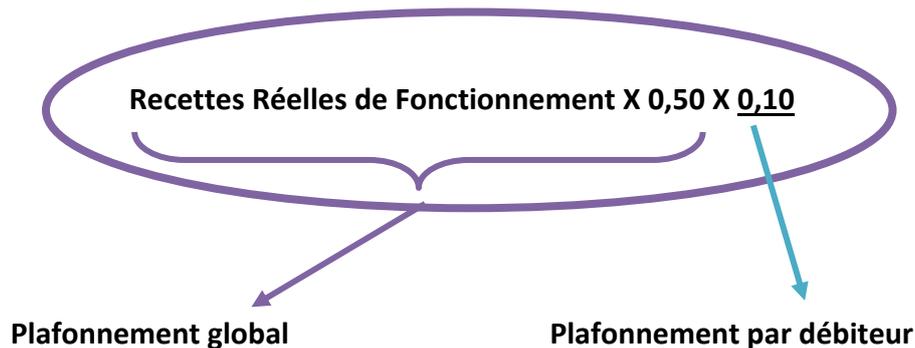
Mais ce ratio n'est pas totalement significatif dans notre cas car les annuités relatives au logement social sont exclues de ce ratio : elles représentent 11,9 M€ au 31 décembre 2023.

Si nous calculions ce ratio en incluant les annuités du logement social, il serait à ce jour de 47,3 M€ / 420,6 M€ soit de 11 %.

II.2.2 Ratio n°2 : la division du risque entre débiteurs

La Loi n°88-13 du 5 janvier 1998 dispose que le montant des annuités garanties par une collectivité au profit d'un même débiteur, et exigibles au titre d'un exercice, est plafonné à 10 % du montant total des annuités susceptibles d'être garanties (=ratio précédent), soit 1/10^{ème} de la capacité à garantir d'une collectivité.

Le montant maximal des annuités garanties au profit d'un même débiteur, correspond donc à 5 % des recettes réelles de fonctionnement :



II.2.3. Ratio n°3 : le plafonnement par opération

La loi n°88-13 du 5 janvier 1998 a instauré ce ratio pour partager le risque avec les banques, pour qu'elles évaluent sérieusement les risques présentés par les projets de leurs clients privés, et que le risque supporté par les garants du secteur public local soit également divisé en limitant la quotité garantie.

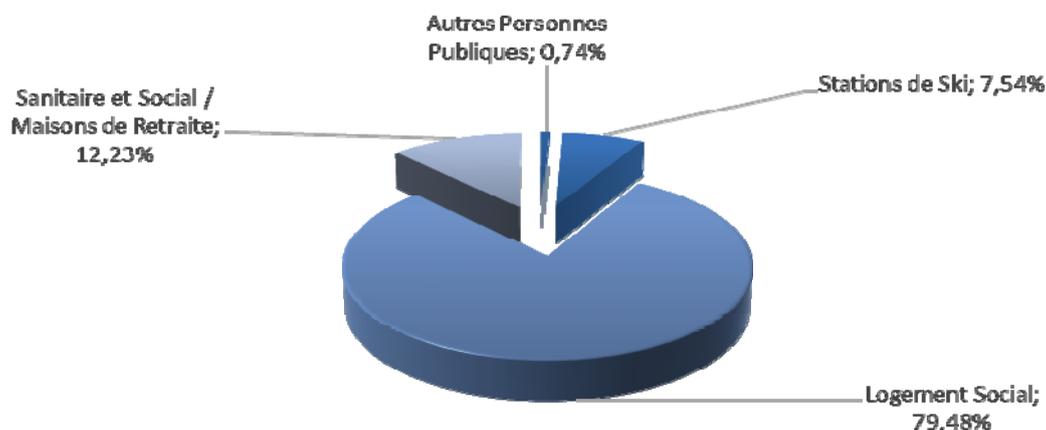
La quotité maximale susceptible d'être garantie à une personne privée par une ou plusieurs collectivités, ne peut excéder 50 % (art D1511-35 CGCT). Ainsi, lorsque plusieurs collectivités territoriales garantissent un même emprunt, la garantie totale octroyée ne peut pas dépasser 50 % du montant de l'emprunt.

Par exception,

- La quotité maximale peut être portée à 80% pour les opérations d'aménagement conduites en application des articles L 300-1 et L 300-4 du Code de l'urbanisme (mise en œuvre d'un projet urbain, d'une politique locale de l'habitat, organisation du maintien de l'extension ou de l'accueil des activités économiques, actions en faveur du développement des loisirs et du tourisme, réalisation d'équipements collectifs ou de locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, et actions pour permettre le renouvellement urbain, la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels) ;

- Cette disposition limitant le montant maximum de la garantie accordée, n'est pas applicable aux organismes privés d'intérêt général (tels que définis dans les articles 200-1-b du CGI et 238 bis 1-a CGI).

II.3. État de la dette garantie par type de bénéficiaire



Sans surprise, le logement social est de loin le principal secteur dans lequel le Département a accordé le plus de garanties d'emprunt. Il représente plus du trois quarts de nos garanties.

II.4. État de la dette garantie par bénéficiaire

Tous secteurs confondus, les principaux bénéficiaires (encours supérieurs à 6 M€) sont par ordre décroissant : l'OPH, Promologis, le SIVU du Tourmalet, la SEMI de Tarbes, le groupe SCAPA, le bailleur social Axentia et le SIVAL.

État de la dette garantie par bénéficiaire au 31/12/2023

Bénéficiaire	Encours au 31/12/2023	Annuité
BAREGES syndicat intercommunal des thermes	795 095	63 439
PLATEAU DE LANNEMEZAN communauté de communes	14 141	21 114
TRIE SUR BAÏSE commune pour le CCAS	615 864	91 473
VALLEE DU LOURON syndical thermal et touristique de la haute	428 750	32 809
Autres Personnes Publiques	1 853 850	208 834
ARAGNOUET - station de ski	397 252	145 573
AURE 2000 - station de ski	1 330 310	315 394
GAVARNIE GEDRE - station de ski	54 576	4 759
LUZ - REGIE - station de ski	0	146 273
PEYRAGUDES - SEMAP - station de ski	2 480 161	577 548
TOURMALET - SIVU (incluse dette régie Tourmalet dissoute)	10 138 178	873 029
VAL LOURON - SIVAL syndicat intercommunal du Val Louron	4 409 087	295 588
Stations de Ski	18 809 565	2 358 163
AXENTIA	6 177 474	132 243
CARITAS HABITAT	243 949	9 295
ERILIA	1 457 347	58 759
FONCIERE HABITAT et HUMANISME	592 167	0
ICF ATLANTIQUE	1 001 855	50 940
OPH DES HAUTES-PYRÉNÉES	122 387 540	7 417 850
PROMOLOGIS	58 325 961	3 619 597
TARBES - SEMI de Tarbes	8 007 587	634 562
Logement Social	198 193 880	11 923 245
ADAPEI Asso départementale amis parents des enfants inadaptés	0	210 868
APF Paralysés de France - France Handicap	1 457 099	128 999
ADMR Fédé départementale aide à domicile en milieu rural	25 121	3 951
ANRAS Asso nationale de recherche et d'action sociale	97 061	33 374
ASEI - Agir Soigner Eduquer Insérer	729 167	67 980
CAMSP Centre d'action médico social précoce	225 418	8 286
CAPVERN - SOLEIL ET BIGORRE Maison enfants diététique thermale	1 474 318	107 555
CH Astugue Centre de réadaptation Le Montaigu	0	49 408
CH Bigorre Tarbes et Vic - CHB Centres hospitaliers de Bigorre	2 122 712	143 606
CH Lannemezan	1 671 715	131 152
EPAS 65 Ets public accompagnement et soins Hautes-Pyrénées	2 640 633	154 992
IME Institut médico éducatif Jean-Marie Larrieu	183 600	26 112
Père le Bideau MECS Saint-Joseph	708 419	53 695
Sanitaire et Social	11 335 263	1 119 976
ARGELES GAZOST EHPAD Canarie Vieuzac	743 045	79 761
GALAN - Accueil du Frère Jean - maison de retraite	1 324 242	134 293
MAUBOURGUET EHPAD Résidence Emeraude	2 460 956	181 651
RABASTENS DE BIGORRE EHPAD Curie Sembres	2 755 008	239 591
SAINT FRAI Hôpital Notre Dame Douleurs - maison retraite	3 892 268	377 856
SAINT PE DE BIGORRE EHPAD Association Pyrène Plus	1 038 053	21 987
SCAPA	6 944 648	516 509
Maisons de Retraite	19 158 219	1 551 648
Total Général	249 350 777	17 161 868

9 février 2024

AP/CP du PPI proposé

Direction Gestionnaire	Libellé AP	n° AP	AP déjà votée(s)	AP proposées	AP votées + proposées	Réalisé CP antérieurs	AP disponible	CP 2024 dont reports proposés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
DGS	MATERIEL COMMUNICATION	MOYGEN-2020-8	150 000 €	0 €	150 000 €	36 070 €	113 930 €	33 000 €	40 450 €	40 480 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	MATERIEL DE SECURITE ET DE PREVENTION RESSOURCES HUMAINES	MOYGEN-2020-7	150 000 €	0 €	150 000 €	59 374 €	90 626 €	34 000 €	29 000 €	27 626 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SECURITE INCENDIE	MOYGEN-2020-7	605 500 €	0 €	605 500 €	195 148 €	410 357 €	410 357 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	TRAVAUX URGENCE INTEMPERIES	MOYGEN-2024-2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Total Direction Gestionnaire de l'AP DGS		905 500 €	0 €	905 500 €	290 587 €	614 913 €	477 357 €	69 450 €	68 106 €					
DDL	ACHAT MATERIEL	MOYGEN-2021-1	24 000 €	0 €	24 000 €	9 063 €	14 937 €	5 500 €	9 437 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	AGRICULTURE ET FORET 2021-2028	AGRIENVI-2020-8	1 024 000 €	175 000 €	1 199 000 €	251 567 €	947 433 €	165 100 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	57 333 €
	APPEL A PROJETS RENOUVELLEMENT DE RESEAUX 2023	AGRIENVI-2023-1	500 000 €	-23 000 €	477 000 €	101 514 €	375 486 €	374 100 €	1 386 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	APPEL A PROJETS RESEAUX 2024	AGRIENVI-2024-1	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	500 000 €	200 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	APPEL A PROJETS RESEAUX 2025	AGRIENVI-2024-2	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	200 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	APPEL A PROJETS RESEAUX 2026	AGRIENVI-2024-3	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	0 €	200 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	APPEL A PROJETS RESEAUX 2027	AGRIENVI-2024-4	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	200 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €
	APPEL A PROJETS RESEAUX 2028	AGRIENVI-2024-5	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	200 000 €	300 000 €	0 €	0 €
	ARCHIVES BATIMENT TENOT	INFBATDPTX-2020-12	470 000 €	533 400 €	1 003 400 €	114 906 €	888 494 €	215 000 €	673 494 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	ARCHIVES DOCUMENT 2021-2028	CULTURE-2020-2	1 402 666 €	0 €	1 402 666 €	474 280 €	928 386 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	13 386 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2022	SOLIDTER-2021-11	3 564 113 €	0 €	3 564 113 €	2 033 466 €	1 530 647 €	1 010 800 €	519 847 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2023	SOLIDTER-2021-12	3 800 000 €	-334 000 €	3 466 000 €	88 780 €	3 377 220 €	16 45 900 €	13 16 500 €	414 820 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2024	SOLIDTER-2021-13	2 538 000 €	1 262 000 €	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	350 000 €	2 250 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2025	SOLIDTER-2021-14	2 538 000 €	1 262 000 €	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	0 €	350 000 €	2 250 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2026	SOLIDTER-2021-15	2 538 000 €	1 262 000 €	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	0 €	0 €	350 000 €	2 250 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2020	5AAPST-2017-4	1 348 578 €	0 €	1 348 578 €	1 023 578 €	325 000 €	275 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2021	SOLIDTER-2020-3	1 733 700 €	0 €	1 733 700 €	1 322 700 €	411 000 €	311 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2027	SOLIDTER-2023-3	2 538 000 €	1 262 000 €	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	0 €	0 €	0 €	350 000 €	2 250 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2028	SOLIDTER-2023-4	2 538 000 €	1 262 000 €	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	350 000 €	2 250 000 €	1 200 000 €	0 €
	DYNAMISATION COMMUNES URBAINES 2021	SOLIDTER-2020-4	580 209 €	0 €	580 209 €	525 769 €	53 440 €	53 440 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU - ETUDE RESEAU DE SUIVI DE LA RESSOURCE	AGRIENVI-2024-6	0 €	100 000 €	100 000 €	0 €	100 000 €	10 000 €	60 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU ETUDES REGLEMENT BARRAGES	AGRIENVI-2021-6	100 000 €	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU FONCIER RESERVOIR INSTITUTION ADOUR 2021-2028	AGRIENVI-2020-4	666 666 €	0 €	666 666 €	119 207 €	547 459 €	50 000 €	136 864 €	136 864 €	136 864 €	86 867 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2019	SAEP-2017-3	1 166 785 €	-2 715 €	1 164 070 €	1 164 070 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2020	SAEP-2017-4	1 134 206 €	-14 754 €	1 119 453 €	1 084 873 €	34 579 €	34 579 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2021	AGRIENVI-2020-2	384 113 €	-44 097 €	340 016 €	219 670 €	120 346 €	113 900 €	5 446 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2022	AGRIENVI-2021-1	1 811 361 €	-14 962 €	1 796 399 €	659 174 €	1 137 225 €	1 007 800 €	129 425 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2023	AGRIENVI-2021-2	1 500 000 €	-808 428 €	691 572 €	10 567 €	681 005 €	561 900 €	119 105 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2024	AGRIENVI-2021-3	1 200 000 €	300 000 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	278 300 €	1 105 000 €	116 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2025	AGRIENVI-2021-4	1 200 000 €	300 000 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	300 000 €	800 000 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2026	AGRIENVI-2021-5	1 200 000 €	300 000 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €	300 000 €	800 000 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2027	AGRIENVI-2023-3	1 200 000 €	300 000 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €	800 000 €	400 000 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2028	AGRIENVI-2023-4	1 200 000 €	300 000 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €	800 000 €	400 000 €	0 €
	EAU PROTECTION CAPTAGES	5FEPC-2008-1	1 071 729 €	0 €	1 071 729 €	934 465 €	137 264 €	5 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	12 264 €	0 €	0 €
	EAU TRAVAUX INSTITUTION ADOUR	STXHADR-2012-1	937 118 €	0 €	937 118 €	918 778 €	18 340 €	18 340 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU TRAVAUX INSTITUTION ADOUR 2021-2028	AGRIENVI-2020-3	3 300 000 €	0 €	3 300 000 €	1 546 488 €	1 753 512 €	885 160 €	217 087 €	217 087 €	217 087 €	217 091 €	0 €	0 €	0 €
	ECOLES 2023-2028	EDUCATION-2020-3	800 000 €	0 €	800 000 €	153 333 €	646 667 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	46 667 €	0 €	0 €
	ENERGIES RENOUVELABLES	AGRIENVI-2020-7	542 650 €	0 €	542 650 €	500 000 €	42 650 €	42 650 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	ENERGIES RENOUVELABLES	5ENR-2019-1	29 988 €	0 €	29 988 €	28 260 €	1 728 €	1 728 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR FIBRE	SOLIDTER-2022-3	358 000 €	0 €	358 000 €	86 244 €	271 756 €	90 000 €	70 000 €	70 000 €	41 756 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2017	5FAR-2017-1	6 397 325 €	-5 357 €	6 391 968 €	6 380 665 €	10 303 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2018	5FAR-2017-2	6 360 763 €	-10 029 €	6 350 734 €	6 316 734 €	34 000 €	34 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2019	5FAR-2017-3	6 398 847 €	-8 858 €	6 389 989 €	6 361 168 €	28 821 €	28 821 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2020	5FAR-2017-4	6 458 213 €	-49 291 €	6 408 922 €	6 291 175 €	117 747 €	117 747 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2021	SOLIDTER-2020-2	7 147 408 €	-27 466 €	7 119 942 €	6 646 347 €	473 595 €	400 000 €	73 595 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2022	SOLIDTER-2021-1	7 150 000 €	-9 000 €	7 141 000 €	5 286 392 €	1 854 608 €	1 000 000 €	854 608 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2023	SOLIDTER-2021-2	7 960 000 €	-23 300 €	7 936 700 €	2 194 478 €	5 742 222 €	3 800 000 €	1 942 222 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2024	SOLIDTER-2021-3	6 500 000 €	1 460 000 €	7 960 000 €	0 €	7 960 000 €	2 200 000 €	3 980 000 €	1 780 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2025	SOLIDTER-2021-4	6 500 000 €	1 460 000 €	7 960 000 €	0 €	7 960 000 €	0 €	2 200 000 €	3 980 000 €	1 780 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2026	SOLIDTER-2021-5	6 500 000 €	1 460 000 €	7 960 000 €	0 €	7 960 000 €	0 €	0 €	2 200 000 €	3 980 000 €	1 780 000 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2027	SOLIDTER-2023-1	6 500 000 €	1 460 000 €	7 960 000 €	0 €	7 960 000 €	0 €	0 €	0 €	2 200 000 €	3 980 000 €	1 780 000 €	0 €	0 €

Direction Gestionnaire	Libellé AP	n° AP	AP déjà voté(s)	AP proposées	AP votées + proposées	Réalisé CP antérieurs	AP disponible	CP 2024 dont reports proposés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
	FAR 2028	SOLIDTER-2023-2	6 500 000 €	1 460 000 €	7 960 000 €	0 €	7 960 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 200 000 €	3 980 000 €	1 780 000 €	0 €
	FONCIER RURAL ECHANGES AMIABLES	SECHIAN-2012-1	89 470 €	0 €	89 470 €	80 708 €	8 762 €	0 €	8 762 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FONDS DEPARTEMENTAL ENVIRONNEMENT 2021-2028	AGRIENVI-2020-5	1 440 000 €	0 €	1 440 000 €	202 165 €	1 237 835 €	146 900 €	185 000 €	185 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 935 €	0 €
	FONDS MAITRISE DECHETS 2021-2028	AGRIENVI-2020-6	1 600 000 €	0 €	1 600 000 €	158 585 €	1 441 415 €	355 000 €	248 000 €	180 000 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €	88 415 €	0 €
	INTERPERIES COMMUNES	5FURI-2011-1	2 475 442 €	0 €	2 475 442 €	2 422 803 €	52 639 €	52 639 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	INTERPERIES COMMUNES 2021-2028	SOLIDTER-2020-1	2 133 332 €	0 €	2 133 332 €	330 071 €	1 803 261 €	350 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	253 261 €	0 €	0 €
	MATERIEL CULTUREL 2021-2028	MOYGEN-2020-2	240 000 €	0 €	240 000 €	84 601 €	155 399 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	35 399 €	0 €	0 €
	MEDIATHEQUE - MATERIEL	MOYGEN-2024-3	0 €	30 000 €	30 000 €	0 €	30 000 €	12 000 €	10 000 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	MISE EN TOURISME RICE	TOURISME-2023-1	313 000 €	182 600 €	495 600 €	0 €	495 600 €	50 000 €	445 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	PASTORALISME	5PASTOR-2012-1	454 241 €	-3 986 €	450 255 €	438 370 €	11 885 €	11 885 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	PATRIMOINE PRIVE 2021-2028	CULTURE-2020-3	400 000 €	0 €	400 000 €	47 800 €	352 200 €	62 600 €	51 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	54 600 €	0 €
	PLAN AVENIR LOURDES	SOLIDTER-2022-2	2 735 000 €	0 €	2 735 000 €	0 €	2 735 000 €	0 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	500 000 €	500 000 €	535 000 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2019	5PTHP-2017-3	1 623 274 €	0 €	1 623 274 €	1 495 578 €	127 696 €	127 696 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2020	5PTHP-2017-4	1 254 745 €	-25 970 €	1 228 775 €	1 091 029 €	137 746 €	137 746 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2021	TOURISME-2020-1	1 404 936 €	-20 881 €	1 384 055 €	810 160 €	573 895 €	573 895 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2022	TOURISME-2021-1	1 710 992 €	-231 436 €	1 479 556 €	743 380 €	736 176 €	684 600 €	51 576 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2023	TOURISME-2021-2	2 012 500 €	-64 698 €	1 947 802 €	255 000 €	1 692 802 €	470 000 €	661 531 €	561 271 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2024	TOURISME-2021-3	1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	300 000 €	900 000 €	812 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2025	TOURISME-2021-4	1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	0 €	300 000 €	900 000 €	812 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2026	TOURISME-2021-5	1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	0 €	0 €	300 000 €	900 000 €	812 500 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2027	TOURISME-2023-2	1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €	900 000 €	812 500 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2028	TOURISME-2023-3	1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €	900 000 €	812 500 €	0 €	0 €
	PRISES DE CAPITAL	SOLIDTER-2022-4	1 500 000 €	190 000 €	1 690 000 €	1 289 997 €	400 003 €	0 €	400 003 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	PROJET JEUNESSE	JEUNESSE-2023-1	30 000 €	0 €	30 000 €	5 620 €	24 380 €	0 €	5 000 €	6 000 €	6 000 €	5 380 €	0 €	0 €	0 €
	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES BOUES	AGRIENVI-2023-2	100 000 €	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €	60 000 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SPORTS DE NATURE 2022-2028	SOLIDTER-2022-1	126 000 €	0 €	126 000 €	10 420 €	115 580 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	25 580 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total Direction Gestionnaire de l'AP DDL			157 706 370 €	18 410 273 €	176 116 643 €	62 314 999 €	113 801 645 €	19 101 029 €	21 457 488 €	18 529 242 €	17 770 87 €	17 759 237 €	13 925 692 €	5 243 783 €	13 386 €
DSD	ANRU - RENOVATION URBAINE	SOLIDTER-2020-5	6 000 000 €	0 €	6 000 000 €	0 €	6 000 000 €	1 491 500 €	1 491 500 €	1 152 200 €	722 200 €	0 €	347 600 €	795 000 €	0 €
	EHPAD PYRENE PLUS - SAINT PE	7SUBDIV-2020-1	186 000 €	0 €	186 000 €	93 000 €	93 000 €	93 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EHPAD SUBVENTIONS	SOLDSOC-2021-1	210 000 €	0 €	210 000 €	210 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	LOGEMENTS PARTICULIERS 2015	SLOG-2015-1	1 135 647 €	0 €	1 135 647 €	945 286 €	190 361 €	190 361 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	LOGEMENTS PARTICULIERS 2021-2026	SOLDSOC-2020-1	3 270 000 €	0 €	3 270 000 €	530 521 €	2 739 479 €	500 000 €	500 000 €	600 000 €	700 000 €	439 479 €	0 €	0 €	0 €
	MOBILIER ET MATERIEL MEDICAL PMI	MOYGEN-2020-4	36 000 €	0 €	36 000 €	18 731 €	17 269 €	8 500 €	4 000 €	4 769 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	PLAI BAILLEURS SOCIAUX 2022-2026	SOLDSOC-2022-1	651 000 €	0 €	651 000 €	0 €	651 000 €	56 220 €	99 780 €	241 000 €	79 200 €	55 600 €	119 200 €	56 220 €	0 €
	PLAI HABITAT URBANISME 2021-2026	SOLDSOC-2020-2	70 000 €	0 €	70 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total Direction Gestionnaire de l'AP DSD			11 958 647 €	0 €	11 958 647 €	1 852 538 €	9 726 109 €	2 374 581 €	2 085 280 €	1 997 969 €	1 501 400 €	485 079 €	466 800 €	795 000 €	0 €
DCBN	ABBAYE ESCALADIEU MATERIEL ET TRAVAUX	3BATESC-2014-1	3 307 800 €	0 €	3 307 800 €	2 913 831 €	393 970 €	393 970 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	ARCHIVES NUMERISATION	CULTURE-2020-1	1 006 000 €	0 €	1 006 000 €	405 007 €	600 993 €	120 044 €	120 000 €	120 949 €	120 000 €	120 000 €	0 €	0 €	0 €
	ARCHIVES RESTRUCTURATION BATIMENT TENOT	INFBATDPTX-2020-8	23 764 000 €	2 500 000 €	26 264 000 €	10 940 553 €	15 323 447 €	10 011 218 €	4 550 000 €	762 229 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	BAT ADMINISTRATIFS	INFBATDPTX-2020-11	5 566 874 €	2 000 000 €	7 566 874 €	2 648 663 €	4 918 211 €	1 443 211 €	985 000 €	115 000 €	120 000 €	2 255 000 €	0 €	0 €	0 €
	BAT CULTURE	INFBATDPTX-2020-7	2 921 580 €	2 585 000 €	5 506 580 €	393 600 €	5 112 980 €	867 980 €	1 100 000 €	1 110 000 €	1 270 000 €	765 000 €	0 €	0 €	0 €
	BAT EDUCATION	INFBATDPTX-2020-1	49 401 929 €	6 532 970 €	49 934 899 €	15 582 208 €	34 352 691 €	7 875 890 €	6 005 503 €	8 759 787 €	6 722 000 €	4 988 511 €	0 €	0 €	0 €
	BAT EDUCATION UNIVERSITE	INFBATDPTX-2020-2	226 221 €	25 000 €	251 221 €	198 937 €	52 284 €	25 000 €	25 000 €	2 284 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	BAT EDUCATION UNIVERSITE	INFBATDPTX-2021-1	2 383 000 €	0 €	2 383 000 €	0 €	2 383 000 €	0 €	500 000 €	883 000 €	500 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €
	BAT GENDARMERIE	INFBATDPTX-2020-10	2 804 479 €	0 €	2 804 479 €	1 895 679 €	908 800 €	428 800 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	0 €	0 €	0 €
	BAT ROUTES	INFBATDPTX-2020-3	3 083 725 €	3 470 000 €	6 553 725 €	1 759 161 €	4 794 564 €	1 089 064 €	890 000 €	1 320 000 €	1 370 000 €	1 215 000 €	0 €	0 €	0 €
	BAT SOCIAUX	INFBATDPTX-2020-6	1 877 170 €	30 000 €	1 907 170 €	724 992 €	1 182 178 €	565 995 €	380 000 €	60 000 €	65 000 €	111 183 €	0 €	0 €	0 €
	BAT SPORT	INFBATDPTX-2020-9	239 754 €	208 849 €	448 603 €	148 603 €	300 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS TRAVAUX DE REDEPLOIEMENT	3BATGR-2014-1	25 663 017 €	0 €	25 663 017 €	25 382 931 €	280 086 €	280 086 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	BATIMENTS EQUIPIERS MATERIEL ET TRAVAUX	3BATSUB-2013-1	2 532 294 €	0 €	2 532 294 €	0 €	2 532 294 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	COLLEGES EQUIPEMENTS SPORTIFS	3COLSUB-2013-2	1 076 326 €	0 €	1 076 326 €	1 076 326 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	COLLEGES REHABILITATIONS	3COLREH-2015-1	6 525 120 €	-1 188 €	6 523 932 €	6 523 932 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	COLLEGES SUBVENTIONS MATERIELS MOBILIERS EQUIPEMENTS SPORTIFS 2021-2026	EDUCATION-2020-1	1 714 972 €	54 427 €	1 769 399 €	767 314 €	1 002 084 €	497 232 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	144 853 €	0 €	0 €	0 €
	CONSTRUCTION CENTRE EXPLOITATION VIGNEC	INFBATDPTX-2020-4	1 165 000 €	0 €	1 165 000 €	1 160 595 €	4 405 €	4 405 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	CYBERSECURITE	MOYGEN-2023-1	4 750 000 €	55 000 €	4 805 000 €	616 698 €	4 188 302 €	958 302 €	900 000 €	830 000 €	600 000 €	900 000 €	0 €	0 €	0 €
	INFORMATIQUE COLLEGES	EDUCATION-2020-2	4 853 757 €	100 000 €	4 953 757 €	2 392 983 €	2 560 775 €	499 679 €	456 096 €	330 000 €	580 000 €	695 000 €	0 €	0 €	0 €
	INFORMATIQUE HORS COLLEGES	MOYGEN-2020-1	18 233 578 €	437 000 €	18 670 578 €	4 916 421 €	13 754 156 €	2 626 603 €	2 772 500 €	2 600 553 €	2 292 000 €	3 462 500 €	0 €	0 €	0 €
	MOBILIER MATERIEL OUTILLAGE	MOYGEN-2020-3	1 134 256 €	10 000 €	1 144 256 €	283 634 €	860 622 €	150 622 €	365 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	0 €	0 €	0 €

Direction Gestionnaire	Libellé AP	n° AP	AP déjà voté(s)	AP proposées	AP votées + proposées	Réalisé CP antérieurs	AP disponible	CP 2024 dont reports proposés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
	POLE UNIVERSITAIRE DUT GENIE CIVIL	BUNIV-2014-1	1.602.492 €	0 €	1.602.492 €	1.602.492 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total Direction	Gestionnaire de l'AP DGBN		359 833 344 €	18 007 058 €	377 840 402 €	84 866 854 €	95 973 548 €	27 999 106 €	19 340 099 €	17 298 802 €	14 044 008 €	14 832 547 €	0 €	0 €	0 €
DRT	AMENAGEMENT ROUTE DEPARTEMENTALE 8 SOULES BERNAC	INFROUTA-2020-7	18 708 000 €	0 €	18 708 000 €	4 014 376 €	14 693 624 €	200 000 €	3 720 000 €	6 892 000 €	2 428 000 €	1 453 624 €	0 €	0 €	0 €
	GRAND PROJET SUD OUEST	MOBILITES-2023-1	4 770 000 €	0 €	4 770 000 €	0 €	4 770 000 €	120 000 €	620 000 €	620 000 €	620 000 €	620 000 €	2 170 000 €	0 €	0 €
	MATERIELS TECHNIQUES ROUTIER	MOVGEB-2020-5	18 063 947 €	0 €	18 063 947 €	7 377 443 €	11 786 504 €	2 410 000 €	2 350 000 €	2 340 000 €	2 340 000 €	2 365 504 €	0 €	0 €	0 €
	PI AN VELO	MOBILITES-2022-1	8 000 000 €	0 €	8 000 000 €	146 691 €	7 853 309 €	600 000 €	825 000 €	825 000 €	800 000 €	800 000 €	4 038 509 €	0 €	0 €
	PREVENA	INFROUTA-2020-1	12 488 295 €	300 000 €	12 788 295 €	3 112 295 €	9 676 000 €	2 152 000 €	1 798 500 €	1 893 500 €	1 861 500 €	1 869 500 €	161 000 €	0 €	0 €
	ROUTE NATIONALE 21 - CPER	INFROUTA-2020-3	17 950 000 €	0 €	17 950 000 €	400 500 €	17 549 500 €	200 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	5 000 000 €	4 000 000 €	3 348 500 €	0 €	0 €
	ROUTES DEPARTEMENTALES FONDS DE CONCOURS	INFROUTA-2020-1	2 800 000 €	0 €	2 800 000 €	786 558 €	2 013 442 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	19 442 €	0 €	0 €
	ROUTES DEPARTEMENTALES SECONDAIRES	INFROUTA-2020-6	61 716 116 €	910 717 €	62 626 833 €	21 485 026 €	41 141 807 €	9 220 000 €	7 893 550 €	7 948 707 €	8 005 518 €	8 054 032 €	0 €	0 €	0 €
	SECURISATION DES GORGES DE LUZ	INFROUTA-2023-5	139 507 753 €	0 €	139 507 753 €	32 302 381 €	107 205 372 €	14 747 000 €	14 943 000 €	14 763 000 €	15 047 800 €	17 847 993 €	29 466 590 €	0 €	0 €
	TUNNEL ARAGNOUET BIELSA	INFROUTA-2020-4	1 083 284 €	0 €	1 083 284 €	0 €	1 083 284 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	0 €	0 €	0 €
	VEHICULES ADMINISTRATIFS	MOVGEB-2020-6	2 953 000 €	0 €	2 953 000 €	761 111 €	2 201 889 €	400 000 €	500 000 €	460 000 €	400 000 €	461 889 €	0 €	0 €	0 €
Total Direction	Gestionnaire de l'AP DRT		300 050 895 €	1 210 727 €	301 261 622 €	70 548 668 €	230 712 954 €	30 024 000 €	39 715 650 €	38 737 207 €	42 547 838 €	38 538 546 €	41 539 822 €	6 038 786 €	13 316 €
Total global			630 053 255 €	37 628 048 €	667 681 303 €	219 853 641 €	447 827 653 €	79 905 068 €	82 677 947 €	76 631 326 €	75 864 006 €	71 145 405 €	55 852 323 €	6 038 786 €	13 316 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Président – Je vais demander une présentation en deux temps. D’abord une présentation technique par Pascal Saurel, directeur général des services, et nous concluons par le rapporteur général du budget, Frédéric Laval.

M. Saurel – Bonjour Président, merci, bonjour à tous.

Débat d'orientation budgétaire 2024.

À l'ordre du jour :

- l'état de la dette, qui fait partie des annexes obligatoires dans le cadre du débat d'orientation budgétaire,
- la situation financière du département fin 2023
- les orientations budgétaires : je céderai la parole, comme le disait le Président, au rapporteur général du budget.

Sur l'état de la dette au 31 décembre 2023, l'encours total de la dette de la collectivité et de 135 M€ d'euros, comme vous le voyez à l'écran, répartis à 83 % en taux fixe et 17 % à taux révisable et le taux moyen est de 2,2 % donc une dette complètement sûre, classée A sur la charte Gissler. Ce taux moyen de la dette est très performant parce qu'aujourd'hui, si on devait emprunter sur les marchés financiers et sur la même durée de vie moyenne que la dette en stock, on serait plutôt autour de 3,5, voire 3,6 %. Donc cela démontre une gestion active de la dette performante et peu coûteuse aujourd'hui pour les finances du département.

L'état de la dette garantie au 31 décembre 2023.

L'encours de dette garantie est de 249,2 M€ d'euros. Les bailleurs sociaux représentent plus de 79 % de la totalité des garanties accordées. Le secteur sanitaire et social, maisons de retraite est garanti pour 12 %, les stations de ski pour 8 % et les autres personnes publiques à moins de 1 %. À noter que sur ces 249,2 M€ de dette garantie, 80 % ne sont pas concernés par les ratios prudentiels puisque les bailleurs sociaux en sont exclus donc le risque garanti réel est autour de 40 M€ d'euros.

La situation financière du département fin 2023.

Je vais reprendre certains éléments, Président, que vous avez abordés dans votre introduction.

La dynamique des recettes de fonctionnement en 2023 et sur le prévisionnel 2024 diminue fortement. L'augmentation de nos recettes de fonctionnement, hors résultat reporté, était, entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022, de 11 M€ d'euros. Donc il y a eu une évolution des recettes entre ces 2 exercices de 11 M€. De 2022 à 2023, on passe à 5,8 M€ d'euros, en raison notamment de la baisse des DMTO de près de 15 %. En 2022 nous avons encaissé 42 M€ d'euros de produit de droits de mutation à titre onéreux et en 2023, 35 M€ d'euros, soit une baisse de 6 M€ d'euros sur le produit des DMTO.

M. le Président – Il faut préciser que c'est ce qu'on avait prévu au budget.

M. Saurel – Tout à fait, M. le Président, c'est ce que nous avons prévu au budget. Nous avons envisagé cette baisse de 15 % et, sur les éléments de prospective que nous verrons tout à l'heure ; nous envisageons à nouveau une baisse de 15 % sur le budget 2024. Cela explique la situation entre 2023 et 2024 sur nos recettes et sur le prévisionnel où nous

envisageons une stagnation complète sur les recettes. L'autre raison de la perte de recettes, c'est la perte de dynamique du produit de fraction de TVA puisqu'entre 2021 et 2022, la fraction de TVA qui est venue remplacer le foncier bâti, avait progressé de 7 millions d'euros. Elle n'a progressé entre 2022 et 2023 que de 2 millions d'euros. Donc, les deux cumulés font qu'on se retrouve avec une atténuation forte sur la dynamique de nos recettes. Ça, c'est la mauvaise nouvelle. La bonne nouvelle, vous l'avez dit Président, c'est que le résultat à reporter, ces dernières années, n'a fait que croître et se situe, en 2023, à 63 millions d'euros et nous permet de compenser cette baisse forte de dynamique sur les recettes. Nous n'avons plus la main d'ailleurs sur ces recettes puisque nous avons perdu l'autonomie financière après le transfert de la taxe du foncier bâti au bloc communal et en 2023 avec la suppression de la CVAE.

M. le Président – Je rappelle surtout, à l'attention de la presse, qui le sait déjà parce qu'on l'a déjà dit et redit à maintes reprises, nous n'avons plus de levier fiscal. J'ai connu l'époque où il y avait les quatre taxes : taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle devenue après CVAE. Quand on mettait un point de fiscalité, on générait 1,1 millions d'euros voire à un certain moment 4, 5, 10 points de fiscalité, j'ai même vu 15 points de fiscalité à une époque. Ensuite on nous a laissé pendant un certain temps la taxe sur le foncier bâti, les trois autres ont été supprimées. On nous a laissé un certain temps le foncier bâti, rappelez-vous ça ramenait environ 77 millions d'euros et nous étions dans le top 10 en termes de pression fiscale. Ensuite le foncier bâti a été enlevé aux départements et tout ça aujourd'hui est remplacé par une fraction de TVA de l'État qui varie en fonction de la dynamique économique de la France. Donc aujourd'hui nous ne maîtrisons plus notre fiscalité et on est tributaire, c'est une forme de recentralisation totale. Nous ne sommes plus maîtres de notre destin en termes de pression fiscale. Moi je le dis aux haut-pyrénéens : vous ne payez pas d'impôts au département. Nous avons cette fraction de TVA avec une base de départ 77 millions, qui peut monter à 80, 85 mais qui peut aussi descendre suivant le cas.

M. Saurel – Pour illustrer votre propos, Président, vous voyez à l'écran le slide « Nous n'avons plus la main sur les recettes ». En 2019, le pouvoir de taux dans notre panier de recettes était de 32 %. Aujourd'hui le prévisionnel est à 8,8 %, puisqu'en fait, la fiscalité avec pouvoir de taux que l'on retrouve ici, c'est le taux des droits de mutation à titre onéreux et comme la quasi-intégralité des départements, nous avons porté le taux à 4,5 % donc notre seule marge de manœuvre est de baisser le taux. Voilà les éléments pour vous montrer qu'aujourd'hui le département a une perte totale d'autonomie financière et les recettes de fonctionnement dépendent désormais de décisions nationales votées dans les lois de finances - c'est la partie grise « Dotations et autres recettes des directions » sur le graphique présenté ici - et de la conjoncture économique, comme le disait à l'instant le Président, sur la fraction de TVA et les droits de mutation à titre onéreux. Donc d'un côté les recettes stagnent et de l'autre côté, par contre, les dépenses de fonctionnement augmentent fortement depuis 2021 du fait de décisions législatives ou réglementaires. Dans le domaine du social, vous l'avez dit Président, les revalorisations salariales sur les services d'aide à domicile et dans les établissements sociaux et médico-sociaux, la revalorisation du RSA qui va encore impacter notre budget en 2024 pour 4,6 % de plus. Sur le domaine du social, en cumulé, sur les exercices précédents 2021, 2022, 2023, ce sont 15,6 millions d'euros de dépenses supplémentaires qui ont été subies par le département finalement sans choix

politique mais simplement en appliquant la réglementation. Dans le même temps, il y a eu des mesures liées aux ressources humaines comme la revalorisation du point d'indice, vous l'avez également citée, avec d'abord 3,5 % puis +1,5 % l'an dernier, deux nouvelles grilles indiciaires, des réformes catégorielles qui pèsent sur le budget 2023 pour 4,3 millions d'euros. En parallèle, il a fallu faire face aux surcoûts liés à l'augmentation de l'énergie pour 2,5 millions d'euros et sur la période 2021, 2022, 2023, le surcoût est de...

M. le Président – Ces 2,5 millions d'euros concernent l'ensemble des bâtiments départementaux, soit une vingtaine de collèges, les agences des routes, tous les équipements des bâtiments divers à travers le département et avec le prix du mégawatt qui s'est envolé dans des proportions inacceptables. Mais c'est ainsi, nous ne sommes pas les seuls concernés.

M. Saurel – Oui Président. Sur ces 2,5, effectivement ce n'est que l'augmentation du prix puisque nous sommes, à consommation constante, voire des économies substantielles réalisées par des investissements comme l'on a connus pour la rénovation énergétique sur certains bâtiments. Le surcoût total sur la période 2021, 2022, 2023 est de 22,4 millions d'euros. Des recettes dans le domaine social d'un montant de 6,3 millions d'euros sont toutefois venues compenser une partie de ces augmentations, pour les ramener autour de 16,1 millions d'euros.

La structure des dépenses de fonctionnement (valeurs compte administratives 2023).

Nous finirons de caler cette partie dans les jours qui viennent. Le Président parlait tout à l'heure de 180 millions de dépenses sur le social. En fait ce sont les 164 millions, que vous voyez à l'écran, auxquels il faut rajouter la masse salariale des assistants familiaux qui est intégrée dans la partie orange du graphique. Donc 164 millions plus 14 millions au CA donc on arrive à ces 180 millions valeur CA. Entre CA et BP, il faudra tenir compte forcément des évolutions de salaires réglementaires et c'est comme ça qu'on arrive au 180 millions. La partie jaune du graphique représente les subventions et contributions pour quasiment 11 %. Les autres charges, dont les charges financières, sont représentées en bleu foncé avec notamment des intérêts d'emprunt pour 2 millions et les charges générales, hors social, pour 20 millions d'euros. Voilà donc pour la structure au CA 2023 des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Les dépenses sociales représentent à ce jour quasiment 54 %, hors masse salariale. Si on rajoute l'ensemble de la masse salariale à savoir les assistants familiaux et le personnel dédié au social, ça augmente significativement puisqu'on est à quasiment 40 % des 80 millions d'euros.

Au total, les dépenses de fonctionnement 2023 ont augmenté trois fois plus vite que les recettes. C'est ce que vous avez à l'écran. Les recettes réelles de fonctionnement sont représentées en bleu, les dépenses réelles de fonctionnement en orange. Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 17,3 M€ quand dans le même temps les recettes n'ont augmenté que de 5,8 M€. Le capital de la dette est représenté en vert et on verra tout à l'heure comment sont calculés les taux d'épargne. Ce qu'il faut retenir sur cette diapo, c'est que les dépenses de fonctionnement augmentent trois fois plus vite que les recettes. Des dépenses structurelles sont financées par des recettes appuyées sur la conjoncture suite aux réformes de la fiscalité. Tout cela engendre un effet ciseaux, Président, vous en avez parlé aussi dans votre propos introductif. On retrouve les chiffres que je viens de citer avec une évolution des recettes de 5,8 millions d'euros (courbe en vert) et dans le même temps une évolution de nos dépenses (courbe en rouge) de 10,7 millions

d'euros. Le différentiel génère cet effet ciseau. Cette tendance devrait se poursuivre en 2024, ne serait-ce parce que les dépenses et les recettes réagissent inversement à la conjoncture. Voilà pourquoi vous disiez, Président, qu'il faut faire des économies de fonctionnement pour essayer à la fois de réduire cet effet ciseaux mais aussi de dégager les marges de manœuvre qui permettront de financer l'investissement dans les années futures. De cet effet ciseaux résulte une baisse de l'épargne. L'épargne brute, ce sont les recettes moins les dépenses réelles de fonctionnement. Pour calculer l'épargne nette, représentée en vert, on enlève le remboursement en capital de la dette. Donc pour l'estimation 2023, 50,5 millions d'euros d'épargne brute auxquels on déduit le remboursement en capital de la dette et on obtient un niveau d'épargne de 31,6 millions d'euros. On voit bien qu'il y a une marche effectivement entre 2022 et l'estimation compte administratif 2023, qui est liée à la compensation de l'effet ciseaux vu précédemment. Donc les niveaux d'épargne demeurent aujourd'hui élevés mais ils diminuent significativement.

De fait, une baisse de notre capacité d'autofinancement.

La capacité d'autofinancement, c'est l'épargne, elle est représentée ici en vert et reste élevée. La courbe rouge représente l'épargne donc la capacité d'autofinancement en pourcentage, soit 46 %; elle reste relativement élevée. On obtient le niveau d'autofinancement en divisant l'épargne nette par l'investissement. Même si la capacité d'autofinancement reste élevée à 46 % aujourd'hui, elle se réduit significativement et si cette trajectoire se poursuit, le seul recours à l'emprunt ne permettra pas de maintenir une section d'investissement à un niveau aussi important à l'avenir. Voilà pour la situation fin 2023.

Sur les orientations budgétaires 2024, vous voyez à l'écran les résultats de l'exercice. Si on ajoute l'excédent antérieur au résultat de l'exercice précédent, on obtient le résultat cumulé et on voit qu'en 2023, les dépenses ayant été plus dynamiques que les recettes, on obtient un résultat négatif que l'on compense par un excédent antérieur relativement élevé. Mais si on projette cette trajectoire sur les années futures, il faut dès à présent prendre les mesures pour corriger le tir et être en capacité de tenir les orientations budgétaires que vous avez exposées, Président, en début de séance. Merci.

M. Laval – Merci. Président, je prends la suite. Le Président m'a prévenu qu'il fallait que je sois sobre dans mon intervention.

M. le Président – Je n'ai pas dit sobre mais objectif... simplement...

(rires)

M. le Président – Je vous ai demandé d'être objectif...

M. Laval – Objectif ?

(rires)

M. le Président – Oui oui... Objectif et sans connotation nationale, simplement départementale. Voilà.

M. Laval – Mais oui, je vais faire de mon mieux...

M. le Président – Quand vous intervenez en tant que rapporteur... quand vous n'êtes pas rapporteur, vous avez toute liberté de parole.

M. Laval – Ah ! Ah d'accord !

(rires)

M. Laval – Punaise ce n'est pas facile ! Je vais être schizophrène !

(rires)

M. Laval – Je dois donc rapporter des orientations budgétaires qui, comme vous le voyez sur le diagramme à l'écran, sont extrêmement pessimistes. Vous avez d'ailleurs vu les explications dans le rapport le pourquoi de ces estimations. Quand on voit un résultat cumulé négatif 2026, évidemment le résultat c'est, comme le disait le président, je cite : « Il va falloir peut-être optimiser les dépenses sociales ». Eh bien ça y est... il n'y a plus rien... Il y a d'autres leviers pour améliorer la situation dont une qui est citée dans le rapport, c'est la partie DGF qui n'a jamais été indexée sur l'inflation. Demande éternelle de l'ADF que d'indexer la DGF sur l'inflation, de gouvernements en gouvernements, de différentes couleurs... désolé de faire cette partie nationale... mais il n'y a jamais eu de modification de cette DGF sur l'inflation.

M. le Président – Vous avez raison.

M. Laval – Autre levier, mais qui joue en négatif et dont a parlé Pascal Saurel, les DMTO. Mais comme on est déjà à 4,5 % qui est le taux maximum...

M. le Président – On ne peut que les baisser !

M. Laval – ...le levier est au maximum, on ne peut plus le baisser. Reste l'espoir que la part de TVA nationale augmente et que la nôtre augmente de manière proportionnelle et même si la proportion est faible, cela représente quand même une petite somme.

Les orientations montrent une augmentation modérée de la TVA, une baisse des DMTO estimée à 15 %, soit une inscription d'environ 30 millions d'euros pour 2024 contre 35 M€ perçus cette année. N'est pas pris en compte le basculement de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) sur le RSA dont la proportion des personnes qui bénéficie de cette allocation au niveau national représenterait 5 millions d'euros pour le département. J'ai appris qu'une motion sera présentée tout à l'heure et j'espère bien que la demande, in fine, sera une compensation intégrale de la part de l'Etat.

M. le Président – Oui une motion sera votée tout à l'heure, débattue tout au moins. L'Assemblée des Départements de France revendique cette même motion parce que son président considère que les départements courent à l'asphyxie totale s'il n'y a pas une prise en compte de la situation. Maintenant, comme je l'ai dit à mon propos, les caisses de l'État étant ce qu'elles sont, il ne faut pas avoir trop d'espoir.

M. Laval – Ceci dit, ici dans le diagramme, les 5 millions ne sont pas indiqués.

M. le Président – Pour le moment non.

M. Laval – Ils n’y sont pas.

M. le Président – J’ai entendu hier soir le Premier ministre qui reparlait de l’abandon de l’ASS mais l’abandon de cette allocation spécifique signifie que les chômeurs en fin de droits basculeront au RSA et c’est nous qui récolterons les dégâts collatéraux.

M. Laval – Nous pouvons passer au slide suivant qui indique la part de nos investissements en propre, notamment par rapport aux investissements généraux. Il y a des années, Président, vous vous souvenez, quand vous êtes arrivés, les couleurs étaient inversées.

M. le Président – Exactement. Vous faites bien de le rappeler.

M. Laval – Nous étions plutôt à 70 % subventions et 30 % au département avec, même si on n’apprécie pas forcément la Chambre Régionale des Comptes, des critiques sur le fait que le département n’investissait pas assez pour lui. Donc depuis un certain nombre d’années, en tout cas sur celles que l’on voit sur le tableau, les remarques ont été prises en compte et on voit bien le changement puisque l’investissement en propre a augmenté de manière extrêmement conséquente.

M. le Président – Je me permets d’insister. Ce qui est en vert, ce sont les investissements départementaux et en bleu, les aides apportées au développement local en général.

M. Laval – Oui. Vous l’avez dit, Président, comme nous sommes dans notre débat d’orientation budgétaire, on peut un petit peu parler de ce que vous proposez. Pour l’an prochain, les investissements seraient encore plus conséquents que ceux de cette année et comme vous l’avez dit, Président, effectivement cet investissement local joue pour le développement et l’attraction de notre territoire et nous avons notamment abordé hier, en 5^e commission, les difficultés que nous pourrions rencontrer à cause des enfants moins nombreux dans les années à venir. Pour faire venir des familles, il faut investir, il faut des entreprises, il faut des infrastructures accueillantes et espérons qu’un bel hôpital notamment...

(rires)

M. Laval – Ah oui c’est vrai... j’avais oublié la partie sobre...

(rires)

M. Laval – C’est départemental... même si ça ne relève pas du Département avec un grand D.

On peut passer au slide suivant.

Une conjoncture économique qui va impacter nos choix.

Contrairement à certains départements, les résultats antérieurs importants permettent de préparer le budget 2024 dans de bonnes conditions mais dans un contexte d'inflation des dépenses réglementaires en fonctionnement et de baisse de dynamique des recettes.

Dans les 14 départements cités dans le rapport, la Gironde avait des difficultés sachant que, Président, la Gironde, avec un budget d'environ 2 milliards d'euros, touche plus de 500 millions d'euros de DMTO... le quart de son budget... Si nous avons ici 25 % de notre budget en DMTO, nous serions heureux ! Ça ferait 40 millions de plus par an ! D'accord ils sont en difficulté mais enfin... je ne plains pas tellement la Gironde, je suis désolé. Bref. Donc certains départements dont la Gironde sont en difficulté alors que nous, grâce à nos résultats, en tout cas pour l'instant et pour l'an prochain a priori, notre budget tient correctement même si nous avons quelques inquiétudes pour 2025, 2026. Cependant, si on regarde les dépenses prévues pour l'action sociale, on serait à +5 % dans pas mal de domaines. Il faut que vous sachiez, parce que cela concerne vraiment le département, je discutais récemment avec une personne qui disait que le département était extrêmement généreux avec l'APA. Je ne sais pas ce que cela signifie mais c'est ce que j'entends. Peut-être faudrait-il comparer avec d'autres départements de même strate afin de répondre aux demandes du Président sur notre exigence en matière de dépenses sociales et de ne pas rentrer dans une spirale d'augmentation qui nous priverait de moyens pour investir notamment et générer de l'épargne nette à l'avenir.

Il y a nécessité :

- de financer nos engagements antérieurs. On voit bien dans le PPI une augmentation des CP dans certains domaines, liée à des volontés d'augmentation d'AP les années précédentes mais il faut honorer.
- d'arbitrer la structure de notre section d'investissement pour trouver un équilibre entre les subventions, les futurs travaux routiers et programmes immobiliers.
Vous avez vu notamment l'augmentation dans le PPI de ces possibles travaux routiers sur notre département avec ses 3 000 km de routes départementales notamment, avec les projets éventuels de la déviation d'Adé, la fameuse rocade nord de Tarbes qui pourrait peut-être arriver un jour dans notre département avec la libération de moyens d'investissement grâce notamment à la fin des travaux des archives.
- de maintenir notre capacité d'autofinancement en créant dès à présent les conditions d'économies sur les dépenses de fonctionnement.
C'est ce que disait le Président en introduction, avec peut-être, à l'avenir, des exigences portées au niveau national sur la limitation de nos dépenses de fonctionnement. C'est une petite inquiétude puisque nous serions peut-être limités à l'inflation - 0,5 % hors certaines AIS, notamment...

M. le Président – Ce n'est pas ce qui nous préoccupe le plus parce que je vous propose pour le budget à venir 2024, de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement.

M. Laval – Oui, oui... mais là on serait peut-être même dans la baisse donc il y a quand même une petite inquiétude.

Concernant l'investissement 2023 dont je parlais tout à l'heure, le réalisé est proche de 70 millions d'euros, résultat exceptionnel que nous n'avons jamais atteint dans le passé. Si vous regardez, effectivement sur la partie route il y a une augmentation conséquente prévue sur les années futures et un projet de 2024 à hauteur de 85 millions qui, bien entendu, nous permet d'être le premier investisseur du département. Largement.

Enfin, comme le disait le Président, concernant les orientations budgétaires 2024 :

- pas d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement. Tant que ne doit pas les baisser, c'est déjà bien. L'avenir n'est pas forcément sur cette ligne.
- maintenir une section d'investissement à 85 millions d'euros. Objectif ambitieux.
- poursuivre notre mobilisation pour rechercher des financements.

Certes ils sont largement en cours sur la DSID et le Président était un peu inquiet sur les moyens disponibles du Fonds vert qui ont été abondamment distribués. Il ne resterait que 120 millions d'euros vous aviez dit je crois...

M. le Président – 120 millions d'euros pour 13 départements, en sachant que va être prise en compte la taille démographique des départements. On ne se fait pas d'illusion sur les financements auxquels peuvent prétendre la Haute-Garonne, l'Hérault ou les plus gros départements.

M. Laval – Enfin, sur la partie dette : poursuivre la gestion active de la dette par un recours à l'emprunt maîtrisé.

Comme l'a dit Pascal Saurel, les taux d'emprunt aujourd'hui se situent aux alentours de 3,5 ou 3,6 % alors que notre taux actuel moyen est de 2,2%. Donc même si nous avons des capacités d'emprunt liées à cette fameuse règle qui fait que notre dette de 2028 devrait être égale à celle de 2022, ce que je trouve d'ailleurs un peu bizarre parce que je pensais qu'on pourrait au moins l'augmenter de l'inflation mais non, ça serait à égalité. Malgré tout nous conservons une capacité d'emprunt assez élevée puisque nous parlions hier de 70 millions d'euros et qu'il sera intéressant de faire quand enfin les taux baisseront à un niveau plus acceptable pour notre collectivité.

Voilà Président, je crois que j'ai été particulièrement... je ne sais pas si j'ai été objectif mais j'ai été assez sobre.

M. le Président – Ce n'est pas sobre, je crois que vous avez pris toute votre part. Je souhaitais une présentation technique par rapport aux éléments budgétaires mais vous avez eu un large espace pour faire des commentaires politiques ou autres que vous souhaitiez faire.

M. Laval – J'en ai profité d'ailleurs un petit peu.

M. le Président – Je vous demande surtout de vous arrêter sur ce dernier slide concernant les orientations budgétaires 2024 parce que moi je propose mais après c'est vous qui décidez quand même.

- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- maintenir une section d'investissement à 85 millions d'euros
- poursuivre bien sûr la recherche de financements au travers des DSID, Fonds vert, FSE, on a déjà quelques pistes d'aides.
- poursuivre une gestion active de la dette par un recours à l'emprunt maîtrisé.

Nous n'avons pas emprunté en 2023, c'est ce qui nous permet d'emprunter sans problème 20 millions d'euros en 2024 en restant à une dette constante. Malgré tout la situation du département est saine. Je discute parfois avec mes collègues d'autres départements et notamment avec le président du Gers ces derniers jours. Ils sont beaucoup plus de préoccupations que nous même si aujourd'hui on n'a pas de préoccupation immédiate. 2024 sera une année sereine. 2025 peut-être aussi. C'est après que la situation se complique et c'est pour ça qu'il faut anticiper si on veut mener à bon terme les orientations c'est à dire maintenir une enveloppe d'aide au développement local qui intègre le FAR, les appels à projets, communes urbaines, développement territorial et autres, à hauteur de ce que nous avons aujourd'hui. Si on veut être en capacité de participer au contournement d'Adé auquel nous serons appelés à hauteur de 17 millions, si on veut faire la rocade Est-Ouest de Vic-En-Bigorre, commencer à éventuellement engager les premiers travaux de la rocade Nord de Tarbes, il ne faut pas baisser la garde. Il y a en plus les projets dans les collèges dont Massey, Loures-Barousse, les travaux courants qu'on nous avons à faire chaque année dans le patrimoine départemental et on en a fait beaucoup au cours des dernières années. Mais il reste encore des choses à terminer et je souhaite que jusqu'à la fin de cette mandature, on puisse continuer cette politique d'investissement sans trop faiblir et pour cela, il faut maîtriser les dépenses de fonctionnement mais au sens large et de façon générale parce qu'on évoque souvent le social mais il n'y a pas que le social. Je donne la parole à ceux qui souhaitent intervenir.

Mme Abadie.

Mme Abadie – Merci Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Vous avez planté le décor Président :

Des recettes qui diminuent et des dépenses qui augmentent : l'effet ciseaux est bel et bien là. Et, en effet, « vu le volume de nos dépenses sociales, c'est dans ce domaine, en priorité, qu'il faudra faire porter nos efforts ».

Ces dépenses sont en grande partie les AIS qui concernent les plus fragiles d'entre nous. Les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap, les bénéficiaires du RSA. Mais il y a aussi les dépenses relatives à la protection de l'enfance : établissements d'accueil ou familles d'accueil et il me paraît important de souligner une fois encore que ces dépenses-là, contrairement à l'APA, la PCH et le RSA, ne sont aucunement compensées par l'Etat, même si vous l'avez souligné, Président, les autres dépenses ne sont compensées que très partiellement par l'Etat. Ceci ne cesse d'alourdir le contexte règlementaire budgétivore pour le Département qui assume seul cette solidarité envers les plus jeunes et leurs familles.

Dans ces conditions, depuis plusieurs années maintenant, sous votre impulsion Président, et grâce à l'implication de nos services et de nos partenaires du secteur social et médico-social, nous veillons à rationaliser toutes ces dépenses obligatoires.

De plus en plus d'ateliers de prévention organisés à l'échelle des territoires à destination des personnes âgées retardent leur dépendance, l'inclusion des personnes handicapées se développe à travers l'école, le travail et que dire des moyens déployés par notre collectivité pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers un retour à l'emploi le plus rapide possible notamment avec le dispositif Ha-Py actif.

Toutes ces actions volontaristes ont largement contribué à juguler les dépenses des AIS. Mais voilà que l'Etat annonce la bascule des Allocations Spécifiques de Solidarité vers le RSA. Force est de constater que nous ne devons pas attendre d'aide de la part de l'État qui se charge de vider sa barque pour charger celle des collectivités territoriales.

En ce qui concerne la protection de l'enfance, la situation est telle que nos services sont en perpétuelle gestion de crise d'urgence : les signalements sont en progression exponentielle et les situations à gérer tant par les établissements que par les assistants familiaux sont de plus en plus insoutenables, je pèse le mot, dans un contexte de crise des vocations dans les métiers du social qui aggrave encore le tableau. Cette semaine encore avec Isabelle Lafourcade et Marie Plane nous avons acté sept suspensions d'agrément d'assistants familiaux qui n'ont pu manifestement assurer des prises en charge pour lesquelles un étayage renforcé était nécessaire mais n'a pu être assuré. Je veux saluer ici l'investissement des équipes de la protection de l'enfance autour de Nathalie Assibat et de Marie-Françoise Andurand qui sont confrontées chaque jour et h24 à des situations très difficiles voire bouleversantes.

Alors outre les effets délétères de ces brutales ruptures de parcours sur des enfants déjà fragilisés, il faut ajouter les effets délétères sur la motivation des professionnels qui ne peuvent intervenir en amont et subissent eux aussi ces échecs éducatifs remettant en question leur engagement dans ces métiers de l'humain dont nous mesurons chaque jour l'importance pour le vivre ensemble qui nous tient tant à cœur.

L'éclatement des cellules familiales, l'isolement, la perte de repères éducatifs, la précarité mais aussi les défaillances en matière de santé mentale, autant d'éléments qui nous amènent à constater la nécessité de soutien à la parentalité et d'étayage auprès des familles d'accueil comme Boris Cyrulnik le décrit avec le concept des 1 000 premiers jours.

Une prévention des situations de crise qui doit se faire au jour le jour si besoin et qui est un réel investissement social, sera seule capable de maîtriser les dépenses futures à moyen et à long terme dans ce domaine de la petite enfance et de la protection de l'enfance.

Pour faire un parallèle concret avec le domaine de la santé : l'ouverture du centre de soins non programmés à Tarbes, auquel vous avez largement contribué Président, a déjà des répercussions sur les flux constatés à la maison de garde médicale et au service d'urgences hospitalier qui était au bord de l'implosion. Une preuve de plus qu'agir en amont préserve l'aval.

Dans le cadre de notre débat d'orientations budgétaires, il en va certes de l'équilibre budgétaire 2024 et des années suivantes mais il en va aussi de l'avenir de la jeunesse des Hautes-Pyrénées à laquelle nous sommes tous sensibles et de la cohésion sociale dans ce département. Alors avec sagesse et cohérence, comme vous nous y invitez président, nous devons être capables d'allier tous les types d'investissements.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président – Merci Mme Abadie pour contribution au débat.

M. Larrazabal – Merci Président. Je vais être extrêmement court pour éviter les redites et parce que notre groupe partage une très grande partie de ce que vient de dire Joëlle. Par rapport à ce que nous avons vu, je voudrais être un petit peu plus optimiste même si je souligne le caractère prudentiel des prévisions et c'est très très bien. Cela dit, j'ose espérer que les DMTO vont se libérer un petit peu. Alors c'est bien de prévoir -15 %, comme ça on ne peut avoir que de bonnes surprises. Mais avec un début de la baisse des taux, de ce qu'on peut voir en signant chacun dans nos communes les documents de non préemption qui redémarrent, je crois qu'il va y avoir peut-être une forme de libération. On n'arrivera pas au taux de 2022 mais il peut y avoir un redémarrage et j'ose l'espérer. C'est un avis personnel partagé par le groupe évidemment, mais j'ose l'espérer.

Frédéric, quand tu as dit que le taux de DMTO du département de la Gironde était énorme, il faut regarder un petit peu ce que sont les prix à Bordeaux et en Gironde. Tout est lié. Evidemment lorsqu'il y a une baisse d'activité dans l'immobilier, cela se remarque aussitôt avec une telle proportion dans le budget ! Ici nous n'avons pas les prix de Bordeaux et d'une partie de la Gironde, par contre on avait une activité qui nous permettait d'avoir quand même quelque chose d'assez important pour le budget. Je ne vais pas être plus long. Nous soulignons le caractère prudentiel et pour l'instant nous n'avons pas grand-chose à dire si ce n'est qu'effectivement moi aussi j'aimerais bien que la DGF soit indexée sur l'inflation. Ça serait formidable ! On n'aurait pas de problèmes. Mais j'espère ne pas voir le côté un petit peu pessimiste et surtout garder le caractère des investissements parce que c'est très important, notre département en a besoin, nous l'avons déjà salué lors des budgets précédents et nous le saluons aussi aujourd'hui pour ce budget. Voilà.

M. le Président – Merci M. Larrazabal. Je préfère aussi rester optimiste sur les DMTO. Le marché immobilier se porte plutôt bien sur nos territoires, néanmoins c'est la stratégie des - 15 % et c'est une considération générale des départements de France.

M. Larrazabal – Oui mais sachant qu'un pessimiste reste un optimiste qui a de l'expérience.

M. le Président – Exactement.

M. Verdier.

M. Verdier – Merci Président. Notre département n'échappe pas à cette crise de la ruralité. Les dernières semaines nous ont prouvé que notre territoire rural, et je m'exprime en tant que vice-président en charge de la ruralité et par déclinaison des problématiques de l'environnement, et dans cet environnement je mets tout de suite la priorité qu'est l'eau, l'accès à l'eau pour tous. Donc dans ce contexte particulièrement anxieux où l'agriculture doute, quel que soit son type d'économie, que ce soit l'agriculture en conventionnel, que ce soit l'agriculture d'élevage ou de bio, on constate que les revenus des agriculteurs et des jeunes agriculteurs ne sont plus sécurisés, s'effondrent et le doute les gagne. Ils se sentent marginalisés et en tout cas avec un avenir incertain. Alors dans ce budget, M. le Président, vous avez rappelé votre volonté et notre volonté de maintenir un investissement important de 85 millions d'euros. Dans ce budget d'investissement, il y a l'aménagement de l'espace rural, le FAR, les politiques contractuelles, autrement dit on y retrouve notre volonté

politique de rendre nos espaces ruraux attractifs et c'est là aussi un message fort que l'on envoie vers ces territoires en difficulté. Je voudrais revenir sur le thème important de l'accès à l'eau pour tous, dans un contexte où le réchauffement climatique ne cesse d'avancer et nous amène à avoir des positions très fermes, très volontaristes. L'accès à l'eau pour tous, c'est l'eau potable, c'est la salubrité, c'est la continuité écologique et c'est aussi la réponse à l'usage que doit en faire l'agriculture en étant le plus vertueux possible mais c'est une véritable problématique à laquelle nous sommes confrontés. Nous sommes très présents et je parle sous le couvert de mes collègues qui siègent à l'Institution Adour, il y a un EPTB ou le département apporte sa contribution financière et prend des positions courageuses quant à ce constat qui consiste à mettre en avant une insuffisance des volumes. Par rapport à cette problématique, nous avons un projet de territoire qui devrait déboucher sur la reconnaissance et éventuellement le portage d'un projet de réserves supplémentaires pour sécuriser cet équilibre nécessaire pour tous les usages en matière d'eau sur le secteur de l'Adour amont. Mais ce secteur n'est pas le seul concerné. Notre présence volontariste au sein de la CACG, à laquelle nous avons apporté une recapitalisation qui honore notre département et rappelle l'histoire de notre département dans des implications de réalisations de lacs de piémont, qui apporte, je dirais, la réalité de ce que peut amener le stockage de l'eau quand elle tombe en abondance c'est-à-dire en hiver pour être restituée en été. Je tiens à rappeler cette stratégie, ce constat que l'on a pu faire depuis pratiquement 40 ans et ces solutions-là, nous devons les appliquer en urgence puisque on peut parler d'urgence climatique. Je pense que dans l'année 2024, nous serons amenés à aborder de façon très concrète cette problématique du stockage ou d'une meilleure gestion et d'une bonne gestion de l'eau. Ce large territoire rural doit être un réceptacle pour l'accueil de populations nouvelles et je ne reviendrai pas sur la politique volontariste dans le domaine de la santé et du social parce que c'est le maillage de proximité mais par rapport à la problématique de la ruralité, à mon sens - et je pense que de nombreux conseils départementaux considèrent la pertinence du département pour l'accompagnement de la ruralité - le département des Hautes Pyrénées, au travers de ce budget, prouve bien que nous ne sommes très attachés à l'accompagnement de nos espaces ruraux qui sont certainement la réponse de la crise urbaine et on le voit bien sur nos départements avec l'arrivée d'urbains qui viennent rechercher la qualité des services, la qualité de l'environnement et aussi la sécurité, ce qui fait notre force et doit nous amener à être optimistes. Je pense effectivement qu'avec le projet de territoire, élaboré il y a de cela quelques années, notre stratégie va dans le bon sens. Soyons optimistes tout en étant extrêmement vigilants dans cette période de crise et de crise sociale auxquelles nous devons apporter toutes nos réponses en fonction de nos moyens. Merci.

M. le Président – Merci M. Verdier.

M. Lages.

M. Lages – Président, chers collègues...

M. le Président – J'ai quelques idées pour stocker l'eau mais je vous en parlerai plus tard.

M. Lages – La session d'aujourd'hui a vocation à arbitrer les orientations budgétaires. La trajectoire étant constante dans le volontarisme impulsé par notre Président et la méthodologie de travail étant maintenant acquise, on ne fait par cet exercice que consolider une démarche déjà qualifiée de responsable. J'ai écouté avec attention, même s'il y avait un effort de modération, Frédéric Laval en tant que rapporteur et, ma foi, je me suis dit que c'était une assez bonne journée puisqu'il a commenté la politique nationale en invitant le gouvernement à indexer la DGF sur l'inflation, à revoir à la fraction de TVA pour les années à venir. Finalement, ça tempère un peu le pessimisme que j'avais un peu au fond de moi parce que notre première ligne directrice est la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Mais quand on entend que les dépenses de fonctionnement progressent trois fois plus vite que les recettes, que l'on sait, dans le département des Hautes-Pyrénées, qu'une partie des dépenses sociales ne sont pas engagées à la fois en APA parce qu'on n'a pas la main d'œuvre pour réaliser les plans d'aide, qu'il y a un non-recours à certaines prestations sociales parce que les usagers y renoncent, je me dis que si tout le monde demandait ce à quoi il a droit et si nous exécutions la majorité de ce qu'on leur accorde, les dépenses ne seraient pas multipliées par trois mais par cinq, six ou peut-être sept. Comme la plupart d'entre vous, je n'ai pas fait le CAP couture à Reffye mais l'effet ciseaux, ça me parle quand même surtout quand vous positionnez le doigt à l'intérieur du ciseau. Alors tant qu'on est vers le bout du ciseau, tout va bien et les efforts de gestion tels que le Président nous invite à les faire nous ont permis de rester vers le bout du ciseau et de ne pas nous rapprocher de l'axe. Si ce n'est que là nous avons une action sur le bout du ciseau et ceux qui sont de l'autre côté actionnent les manches du ciseau. Vous voyez de qui je parle... C'est pour ça que même si on ne peut pas faire d'amalgame entre le national et le local ou extrapoler à des dimensions extrêmement politiques de manière générale, j'ai tendance toujours à rappeler que tout étant lié, nous sommes extrêmement dépendants des orientations nationales et de la façon dont le bout du manche va être plus ou moins serré. Parce que même si on ne bouge pas le doigt et si on resserre les manches du ciseau, ce qui reste ce n'est pas forcément la faillite comme certains départements sont en train de le vivre ou une rupture de trésorerie mais on enlève une part de l'activité, on ampute, on enlève un bout du doigt pour se sortir de l'étau. Donc j'aurais tendance à espérer et à formuler, à ce stade du débat d'orientation budgétaire, que oui il faut que Bercy, que Bruno Le Maire, que le gouvernement se rendent compte de la situation qui est celle des Français, que la fraction de TVA, puisqu'ils ont fait le choix de nous enlever le levier fiscal du foncier bâti et d'une fraction de la CVAE, soit enfin compensée et qu'il y ait une politique économique nationale tenant compte de l'ensemble de ces paramètres. Le ministre de l'Economie dit que les caisses sont vides. Au contraire, vu l'inflation et ce que doit rapporter la TVA à l'heure actuelle, j'ai tendance à penser qu'elles doivent être plutôt remplies.

J'entends aussi que la vie des Français va être encore plus difficile en 2024 et cela nous inquiète par rapport à la consommation mais quand le prix de l'électricité augmente de 9 %, les 20 % de TVA sur ces 9 %, quelques millions d'euros seront peut-être à redistribuer. Donc je salue l'excellent travail des services pour décoder, accompagner chacune des lignes du budget, tenir le cap fixé par le Président sur un modèle local de redistribution de l'argent public pour réinjecter, réaménager et préparer l'avenir. Mais qu'on ne nous laisse pas seul dans ces efforts-là, sans quoi, le diagramme présenté tout à l'heure le montrait, on peut se retrouver en difficulté en trois exercices. On aura beau essayer de maîtriser la masse salariale, on aura beau essayer de détricoter les droits sociaux pour essayer de freiner les dépenses, jamais nous ne trouverons une maille suffisante pour enrayer l'écart et l'effet

ciseaux qu'on est en train de nous prédire. Donc il faut absolument une politique nationale de révision des dotations, c'est impératif, sans quoi nous serons forcément en difficulté. Comme l'a dit le Président, je suis optimiste par nature depuis toujours et pour 2024, grâce à l'excédent reporté qui tient compte des efforts responsables de la gestion pragmatique, l'année devrait être relativement sereine mais je pense que dans les prochaines présentations du rapporteur s'ajouteront de nouveaux éléments qui ne feront que renforcer l'inquiétude. Voilà, merci à vous.

M. le Président – Merci M. Lages.

M. Boubée.

M. Boubée – Merci Président. J'étais parti dans mes cogitations en écoutant l'excellent exposé de Laurent et je me disais que le couturier qui est en train de s'occuper du secteur public n'est pas le même que celui qui s'occupe du secteur privé. En lisant la Tribune hier, TOTAL fait 22 milliards de bénéfices et LVMH, la semaine dernière, en faisait 27. Bon... C'est toi Laurent qui me faisait penser à ces choses-là. Pour en revenir au niveau départemental, je m'exprime naturellement au nom du groupe.

Nous constatons une baisse de la dynamique des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF), avec une augmentation de 11,6 millions en 2022 et de 5,8 millions en 2023. Mais, pour autant, la gestion rigoureuse de la collectivité mise en place génère un haut niveau d'épargne brute, qui était de 40,3 millions en 2015 et s'élève à 50,5 millions en 2023, soit une hausse de 25 % alors que l'inflation a augmenté de 17 %. Notre épargne brute, toute chose étant égale par ailleurs, est en meilleure forme cette année qu'en 2015.

L'épargne nette, donc une fois nos emprunts payés, est passée de 24,1 millions en 2015 à 31,6 millions en 2023, soit une augmentation de 31 %. Cette épargne nette est supérieure en 2023 en euros constants à celle de 2015. A l'évidence, les fondamentaux de notre collectivité sont sains.

Mais en 2023, un cycle vertueux s'achève : le pourcentage d'évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) est supérieur à celui des recettes, du fait des dépenses subies en particulier, plus de 20 millions en cumulé en 2022 et l'année 2023. Pas neutre, en effet. Le résultat du seul exercice est négatif, le résultat final ne le sera pas du fait des excédents antérieurs. L'épargne nette baisse et retrouve les niveaux de 2019 et 2020.

Si le fonctionnement requiert notre attention, le montant de l'investissement témoigne de notre volonté d'accompagner, de réaliser le développement et l'attractivité du territoire : 69 millions d'euros dont 47 en propre. Le trend de nos investissements en propre était de 35 millions par an ces 8 dernières années, avec une évolution remarquable à partir de 2021 : plus de 41 millions d'investissement. 2023 enregistre le montant de 47 millions, soit une hausse de plus de 30 % de la tendance observée ces dernières années. Le Département fait vraiment son devoir en termes d'investissements et se montre singulièrement résilient dans un contexte peu favorable et un avenir incertain. En tous cas, une section de fonctionnement maîtrisée avec des missions de services publics bien exécutées et une section d'investissement d'un tel montant avec un tel taux de réalisation très satisfaisant sont obtenues grâce à l'engagement des agents et des équipes de l'ensemble des services, sous le contrôle des élus. Que tous ces agents en soient remerciés.

Alors demain...quelles orientations ?

La bonne nouvelle, au regard de nos compétences, c'est que les bâtiments auront été construits ou rénovés d'ici quatre ans et qu'ils seront donc moins gourmands en termes d'investissement, ils seront moins budgétivores. Alors viendra le temps de la réalisation des importants projets routiers que vous évoquez Président, avec plus de 40 millions d'euros par an qui leurs seront dédiés.

L'autre bonne nouvelle, c'est la stabilité de l'encours de la dette grâce à un pilotage fin et éclairé des emprunts.

A présent, nous aurons à réfléchir plus avant quant à la structuration de notre section d'investissement. Bien évidemment nous partageons ces orientations budgétaires. Des choix seront à opérer, des priorités à confirmer à affiner, à déterminer.

Quelle part pour les subventions que nous attribuons ? Elles constituent des éléments essentiels de l'aménagement du territoire, des soutiens fondamentaux à l'équipement de nos cantons et communes.

Quelle part pour notre patrimoine immobilier, autant de pôles de services au public qui doivent continuer à s'adapter à la fois au climat et aux besoins de la population ?

Quelle part, quels travaux routiers devront réduire voire supprimer des thromboses sur des voies de circulation qui traversent des tissus urbains denses ou bien contribuer à mieux irriguer des parties de notre territoire départemental en souffrance ?

Le budget qui découlera de ces orientations permettra au Département :

- 1- d'accomplir pleinement sa mission sociale. Il exprimera sa solidarité, en particulier à l'égard des plus fragiles.
- 2- de faire face aux dépenses nouvelles en matière de ressources humaines, de fonctionnement des collèges, de secours aux personnes et aux biens. Le Département démontrera son agilité dans un environnement complexe.
- 3- de maintenir un haut niveau d'investissement, traduction réelle d'une volonté et d'une ambition.

Merci pour votre écoute.

M. le Président – Merci M. Boubée pour cet exposé. A mon tour je salue les divers intervenants pour ces contributions approfondies.

M. Laval.

M. Laval – Merci Président. Tout à l'heure, le rapporteur du budget Frédéric Laval est intervenu, maintenant c'est au tour de l'autre Frédéric Laval conseiller départemental de Tarbes qui est donc dans la minorité puisque j'ai appris que je n'étais plus dans l'opposition mais dans la minorité... le Président me l'a dit...

M. le Président – C'est votre choix, c'est votre responsabilité....

(rires)

M. Laval – Si vous le dites.... Moi j'assume... Il y a une différence de discours entre ce que vient de dire Yannick Boubée et ce qu'a dit Laurent. Dans le discours de Yannick, je fais mienne la partie relative au volontarisme du département dans l'action qu'il peut mener, la partie politique qu'on peut mener. Alors que dans le discours de Laurent, nous sommes très dépendant du national et nous devons subir tout un tas de choses sans levier. Pour être clair, j'ai trouvé que c'était un peu pessimiste alors que le discours de Yannick était beaucoup plus optimiste. Quand on se réfère à vos anciens, je pense à Clémenceau qui disait : « La guerre est une chose trop grave pour la confier à des militaires ». Je dirais volontiers que les finances, les budgets sont des choses trop graves pour les confier aux financiers parfois. Par exemple pour les DMTO, le gouvernement dit, ce qu'a dit David d'ailleurs, que les DMTO devraient se maintenir et, grosso modo, d'après ce que je vois par rapport aux préemptions que je signe, je serais plutôt optimiste. Le gouvernement dit la même chose. Le Haut Conseil des finances publiques dit qu'ils vont baisser, etc. Je ne suis pas sûr qu'il soit toujours dans la bonne lignée quand il nous inquiète à ce point-là. Je fais partie des rares élus qui sont là depuis plusieurs d'années, pas autant que vous Président mais quand même depuis un certain temps, je vous assure, depuis que je suis conseiller départemental, que le département s'est effondré à plusieurs reprises. Président, vous vous souvenez, avant que vous soyez président d'ailleurs, il y a eu des années où le département était au fond du seau ou au bord du gouffre et nous allions faire un grand pas en avant, pour citer un ancien président de la République centrafricaine. Image un peu malheureuse mais qui était bien réaliste à l'époque. Eh bien nous sommes remontés parce que nous avons pris le pas sur les risques financiers envisagés, nous avons pris des orientations politiques pour nous sortir des ornières dans lesquelles on nous dirigeait et notamment celle qui est prévue sur les années à venir. C'est vrai qu'on peut être un peu pessimiste, je suis d'accord Laurent, il y a des inquiétudes et au niveau national on peut s'inquiéter. Cependant, il y a quelque chose sur lequel je suis en désaccord. Quand nous avons la taxe sur le foncier bâti, on pouvait augmenter le taux. Quel était l'impact sur le développement économique de notre territoire quand on augmentait ce taux ? Négatif à la limite, on prenait de l'argent. Josette Durrieu disait à l'époque : « Tout l'argent qu'on prend aux gens c'est positif pour eux parce qu'on va faire plein de choses pour eux ». C'est une autre façon de voir les choses mais pourquoi pas, c'est une façon que l'on peut envisager. Cependant, ici, la partie politique économique du résultat n'était pas nette pour tout le monde. Aujourd'hui nous sommes contraints à faire tout ce qu'il faut pour augmenter la TVA nationale puisque nous en percevons une part. Il y a un côté où on joue tous dans la même équipe pour augmenter le niveau de retour de TVA nationale pour que le département perçoive une part importante. Je suis d'accord que c'est la partie subjective de mon discours par rapport à l'objectivité de tout à l'heure mais je voulais vous en faire part puisque c'est ma façon de voir les choses et qui je pense étaient assez liées à la partie du gouvernement, même si je ne suis pas le porte-parole du gouvernement comme vous l'avez dit Président à de multiples reprises. Par ailleurs, pour reprendre un point sur lequel je suis un petit peu en désaccord avec Yannick par contre, le matin sur France Inter il y a le débat éco avec deux économistes dont un bien à droite, un bien à gauche qui débattent d'un sujet. Et le sujet ce matin était la dette commerciale et,

contrairement à votre introduction sur la partie public/privé, ils vantaient des entreprises à fort potentiel économique pour notre pays, notamment TOTAL et LVMH, qui, elles, rapportaient de l'argent alors que les entreprises du CAC 40 ne rapportent pas autant de moyens dans nos échanges commerciaux avec les pays et les autres pays notamment européens. Donc est-ce qu'on doit se blâmer d'avoir des entreprises qui font autant bénéfiques ? La question n'est pas là. La question est : qu'est-ce qu'ils en font ? Qu'elles fassent des bénéfiques, tant mieux ! Tant mieux à la limite et heureusement d'ailleurs ! Si elles étaient toutes en déficit, ça serait grave. Notre département, lui, dans les années passées, a réussi à se sortir d'ornières différentes, de faire des choix politiques qui parfois n'ont pas été faciles, je me souviens que des choix ont été difficiles Président dans le passé et c'est la partie qui nous distingue des pessimistes financiers, que j'étais tout à l'heure en tant que rapporteur du budget mais que je ne suis plus maintenant en tant que politique. Je crois que les solutions existent pour arriver à un résultat cumulé positif dans les années qui viennent et je compte sur vous, Président, pour trouver les leviers politiques pour justement inverser, sans tenir compte seulement du National mais en fonction de nos actions locales, comme a pu le dire Yannick tout à l'heure, sur nos bâtiments rénovés, sur nos routes, etc. Voilà Président.

M. le Président – Merci M. Laval. Je m'emploie à chercher des leviers et je crois que si on nous laissait à peine un peu plus de marge de manœuvre dans une réglementation qui nous asphyxie souvent et avec un peu plus de simplicité et de pragmatisme, on pourrait faire encore de belles choses. Ce n'est pas souvent regardé comme ça au plus haut niveau de l'État. Quand on a engagé le déploiement de la fibre dans le cadre d'un contrat que j'ai négocié âprement, durement, longuement avec Orange, peu de monde croyait à la bonne issue de ce contrat. Je le dis sous le contrôle de Nicolas Datas-Tapie, finalement on peut constater qu'à la fin de l'année le contrat aura été rempli parce qu'à ce jour, 97,5 % des communes de ce département sont desservies par la fibre grâce à un contrat inédit au plan national. Tout ne s'est pas fait du jour au lendemain et je me réjouis de l'aboutissement. Ça paraissait tellement suspect tant à la préfecture qu'au niveau national où j'ai dû comparaître devant une espèce de tribunal de technocrates, de gens issus des ministères de je ne sais quoi, pour expliquer le bien-fondé de la démarche. La démonstration est faite qu'on arrive au bout. Si je prends l'exemple de l'aéroport. Il y a à peine un peu plus d'un an et demi ou deux ans, l'aéroport apparaissait en très mauvaise posture. On se demandait s'il n'allait pas complètement disparaître. Tout était organisé pour que les lignes sur Paris notamment et au-delà ferment, qu'on ramène tout à Pau et que Tarbes s'effondre. Il y a eu le lancement de cette fameuse OSP et là tout était quadrillé avec d'un côté une réponse de de l'opérateur sortant AMELIA à 2,4 millions dans l'OSP précédente par an et qui l'a passée à 9 millions. AIR France avait la mission de mettre la barre assez haut. CHALAIR, pilotée par la même compagnie AIR FRANCE, était à 7 millions. Tout ça pour que PYRENIA ne choisisse personne. Et puis, personne ne l'attendait, l'offre de VOLOTEA a été mise sur la table du syndicat PYRENIA, il y avait un peu d'émotion, il fallait voir, on ne savait pas parce que ça allait faire un cataclysme, ainsi de suite. M. Bayrou appelait l'un, appelait l'autre. Moi j'ai dit, à titre personnel, je prends et je demande à ce qu'on prenne cette offre au sérieux parce qu'une compagnie qui propose d'ouvrir une base, installer un équipage de 31 ou 35 personnes, un Airbus A319 sur l'aéroport... et j'ai même dû dire à un moment donné à PYRENIA, Olivier Guyonneau était avec moi : « Soit vous prenez, soit le département se retire et je fiche le camp ». Donc on a eu cet accord avec VOLOTEA dans un premier temps.

Et j'ai reçu dans mon bureau des gens mandatés par AIR FRANCE pour me décourager d'aller vers VOLOTEA. CHALAIR a fait un recours. Recours perdu dans un premier temps. Discussions au niveau régional où on me dit : « Cette affaire avec VOLOTEA, je ne la sens pas, il faut tout recommencer ». J'ai dit : « Vous recommencerez sans moi. Le département se désolidarise », parce que si on recommence tout, c'est six mois de perdus parce que pendant six mois la ligne de l'aéroport de Tarbes-Paris sera fermée et l'aéroport sera mort. Donc j'ai dû affronter ces personnes-là pour dire qu'il fallait persister et signer avec VOLOTEA et on a signé avec VOLOTEA. Nouveau recours de CHALAIR, recours perdu. L'avion a été mis en place au 1^{er} juillet 2022 et d'entrée le succès a été au rendez-vous. Et ça s'est traduit par quoi derrière ? Par 175 000 ou 180 000 passagers sur la ligne Tarbes-Paris ! Et VOLOTEA avait dit qu'entre la rotation du matin et celle du soir, ils feraient des lignes sur Naples, Venise, Palerme, Catane, Strasbourg. Ces lignes ont ramené 100 000 passagers ! Le résultat de l'arrivée de VOLOTEA, grâce au volontarisme quand même, à la pugnacité dont il a fallu faire preuve... parce que mettre 5 millions d'euros sur la table, c'était impossible ! Jean CASTEX était venu dans le département, j'avais une relation plutôt sympathique avec lui et il nous a aidés ! Et il a mis 1 200 000 euros lors de son passage à Lourdes ! Sur les trajets entre Garaison, où il était ancien élève comme moi, et Castelnau-Magnoac chez Antoine Dupont, de Castelnau à Orleix, d'Orleix à Lourdes, des échanges ont eu lieu et il a mis 1 200 000 € sur l'OPS, ce qui ramenait la part de la Région, du Département et de l'Agglo à un niveau nettement inférieur. Avec tout ça, à quoi a-t-on abouti ? À un opérateur qui a amené 280 000 passagers sur l'aéroport ! Et si on compte les avions qui ont été détournés parce qu'un contrôleur aérien à Pau empêche l'avion d'atterrir à Tarbes et qu'il doit atterrir à Toulouse, on perd en gros 10 000 passagers. Passons sur cette parenthèse. Après ça donne quoi ? Ça donne qu'aujourd'hui nous sommes, nous, à 600 000 passagers parce qu'on a coopté EASYJET, parce qu'il y a eu RYANAIR, parce qu'il y a eu VOLOTEA et les Palois sont à moins de 300 000 et crient au scandale ! Et là c'est la faute aux bigourdans qui sont de mauvaise foi et qui font une concurrence déloyale ? Ce sont des échanges assez sévères ! J'ai eu un échange assez sévère le jour du passage du Tour de France au Col du Tourmalet. Le Président de la République était en face de moi, M. Bayrou à mes côtés m'expliquait que 5 millions d'euros c'était trop cher ! Sans savoir de quoi il parlait ! Je lui ai dit : « Il faut savoir de quoi on parle ! Ne sois pas si catégorique ! Je peux te refaire l'histoire et montrer à quoi correspondent les 5 millions d'euros et ce qu'ont amené ces 5 millions qu'on donne à VOLOTEA ! » Ça a permis de redonner une dynamique à l'aéroport et le PIB injecté sur l'aéroport de Tarbes, c'est quand même 92 millions d'euros ! Donc mettre 5 millions pour en récupérer 92, je suis prêt à vous proposer de faire d'autres opérations comme celle-là. Bon voilà. Aujourd'hui les discussions continuent, l'histoire n'est pas complètement finie, on aura des discussions la semaine prochaine avec Carole Delga, Présidente de Région, qui souhaite une baisse de la contribution de la Région. Moi je suis prêt à vous proposer d'augmenter la contribution du département parce qu'il faut garder le contrôle de l'aéroport ! Je ne veux pas être dépendant de l'aéroport de Pau, même si je peux avoir de la sympathie ! J'ai ouvert une porte, j'ai dit qu'on pouvait toujours aller vers une OSP Tarbes/Pau et avoir une rotation intermédiaire à mi-journée sur l'aéroport de Pau ! Entre la rotation du matin et celle du soir, il y a la place pour faire une rotation ou deux. D'ailleurs j'ai dit l'autre jour à cet interlocuteur palois, qui n'est pas un politique, que si seulement M. Patriarche avait eu l'intelligence de dire d'ouvrir deux rotations à Pau et une à Tarbes, plutôt que dire de supprimer les lignes Tarbes-Paris et ramener tout sur Pau., peut-être que ça aurait créé le début d'un échange. Je ne dis pas que qu'on aurait adopté cette hypothèse-là mais bon... Des défis, il y en aura à

relever. Je cite deux exemples, je pourrais citer d'autres opérations parce que nous avons relevé d'autres défis. Mais je me permets d'insister pour ces deux et j'espère qu'il y en aura d'autres à relever du même type parce que le département en a besoin. Quand on parle du territoire d'industrie Tarbes-Pau, je vais vous faire une confidence ici. Béatrice Lagarde m'avait demandé comment je voyais les choses et si on pouvait imaginer un rapprochement entre Tarbes et Pau. Moi j'y suis favorable, je défends l'intérêt de ce réseau de villes Tarbes-Pau-Lourdes. On a même fait travailler des jeunes universitaires sur ce sujet-là pour imaginer un espace métropolitain de piémont entre Tarbes et Lourdes et Pau. Pourquoi ? Parce que Pau est aussi une belle porte d'entrée, elle est classée 14^e ou 15^e dans le classement national donc on a intérêt aussi à se raccrocher. Et parce que l'espace de ce territoire, on est à une heure de la montagne, à une heure de la mer, il y a une qualité de vie donc il y a des raisons de croire que ça serait bien. Donc j'ai travaillé sur un communiqué avec elle pour proposer à la ministre du Modem, Jacqueline Gourault, qui présentera ce projet et je pense que ça peut être quelque chose... Bayrou, Modem, Jacqueline Gourault, Modem, c'est quelque chose qui pourrait avoir du sens et la proposition est partie de Béatrice Lagarde et de moi-même et j'ai fait une démarche politique à un autre niveau pour aboutir à ce sujet-là. Et derrière, peut-être qu'il y aura aussi, si je m'en tiens à ce que j'ai écouté ces derniers temps ou que j'ai pu lire sur des comptes rendus de presse, ce que j'ai discuté encore hier matin avec le préfet, il semble qu'il y aurait de belles perspectives ce domaine-là et c'est tant mieux. Et c'est tant mieux. Je ne vais pas être plus exhaustif que ça parce que j'ai monopolisé peut-être la parole un peu trop longtemps mais moi je me réjouis surtout de la reprise des couleurs de l'aéroport de Tarbes-Lourdes. J'en profite pour dire que cet aéroport est mal signalé. Je fais une parenthèse. Quand on est sur l'autoroute, qu'on rentre à l'échangeur de Tarbes Ouest, le panneau indique un petit avion et il est inscrit Ossun... Franchement, il faut qu'on ait au moins un panneau à cet endroit avec l'aéroport Tarbes-Lourdes indiqué quand même ! Pareil au giratoire de Tarbes Ouest. Il faut une véritable signalétique parce que cet aéroport est quand même indispensable et incontournable pour le département. Notre département est enclavé d'où la nécessité de maintenir une obligation de service public même si l'État ne nous accompagne pas parce qu'on aurait dépassé le seuil de 150 ou 160 000 passagers, peu importe ! Il faut maintenir cela ! L'arrivée de VOLOTEA nous a amené EASYJET, ensuite RYANAIR et c'est à travers cet aéroport que sont desservis quand même 25 pays dans le monde ! Ce n'est pas neutre quand même ! Ce qui n'est pas la force de Pau pour le moment. Et si entre Tarbes, Pau et Biarritz, il y a un aéroport de trop, ça ne sera pas celui de Tarbes. Merci.

Mme Carrère.

Mme Carrère - Merci président. Juste quelques mots pour saluer la présentation sobre et objective du rapporteur sur ces orientations budgétaires et saluer le portage et le pilotage politique aussi autour de ces finances départementales avec une majorité, un Président, impliqués au cœur des territoires et ayant parfaite connaissance des besoins et une vraie stratégie d'équipement de notre territoire. On peut dire qu'on ne fait pas de la navigation à vue dans ce département, on sait où on va et vous avez dit, Président, que si le budget 2024 serait à peu près possible et confortable, l'avenir restait assombri. Je tiens quand même à remercier le travail effectué de nos services avec des vrais pilotages techniques et on arrive à une grande finesse sur l'étude et les orientations que l'on peut avoir sur un budget et une manne financière quand même conséquente. Le système de pilotage que vous avez mis en

place avec les services sont essentiels à la bonne connaissance de nos finances. Vous avez dit que l'avenir s'assombrit. Moi, je pense qu'on aura des difficultés bien sûr à gérer nos propres compétences à l'avenir et tout à l'heure on parlait de l'action volontariste au niveau social où on a peut-être un petit peu plus de facilités au niveau de l'APA que dans d'autres départements mais c'est parce qu'on a une population qui n'a pas des salaires très élevés. Nous avons le devoir d'accompagner les plus fragiles d'entre nous, nos aînés, nos familles et nos enfants et je pense et j'espère qu'on aura toujours l'occasion de pouvoir le faire demain. Je voulais dire aussi que demain, il faudra malgré tout continuer à se préoccuper des compétences hors champ du département et on a commencé à le faire, vous le dites Président, avec l'aéroport et ce que vous avez fait sur cet aéroport qui permet aujourd'hui d'avoir économiquement une manne importante pour nos territoires touristiques et industriels. C'est également la santé et aussi tout ce qui peut être innovant et s'il n'y avait pas l'investissement du département aujourd'hui en matière de santé, notamment sur le centre de soins non programmés, nous n'aurions pas aujourd'hui de centre de soins non programmés. Il faut quand même le rappeler. Je pense que le département doit vraiment s'impliquer encore plus dans l'organisation territoriale de notre système de santé avec les moyens qu'il a et les compétences qu'on veut bien lui laisser. Tout ce que je vous dis là, ce sont les préoccupations qu'on retrouve au niveau national mais qu'on retrouve au niveau départemental avec les préoccupations sur le logement. On ne va pas en reparler aujourd'hui mais comment construire demain dans notre département, construire mieux et construire en fonction de nos besoins ? Les difficultés en agriculture aussi, le département n'a pas attendu non plus que l'agriculture soit en difficulté pour s'en préoccuper. Je pense qu'il va falloir encore plus être présent auprès de nos agriculteurs, notamment en termes de ressources en eau ou de filières et de structuration de ces filières et notamment l'abattoir de Bagnères. Le département se préoccupe de tous ces sujets de façon spontanée et volontariste. Il faudra demain quand même laisser au département aussi... alors je ne prône pas pour la récupération de la clause de compétence générale mais qu'on laisse une certaine souplesse aux territoires en fonction des besoins de chacun sur son territoire de pouvoir se préoccuper de son destin, de l'avenir et de la structuration pour nos concitoyens. Merci.

M. le Président – Merci Mme Carrère. Je vous rejoins tout particulièrement sur le dernier propos. Qu'on laisse aux départements un petit peu de marge de manœuvre pour aller vers des problématiques propres à nos départements. On ne peut pas aligner tous les départements sur le même modèle parce que les problèmes d'un département rural, de montagne, ne sont pas forcément les mêmes que pour le département des Landes, de la Charente Maritime ou du Nord de la France. J'ai suggéré un certain moment que 20 % des dépenses d'investissement puissent être orientés sur des problématiques propres à nos politiques départementales. Ce n'est pas remettre en cause la clause de compétence générale, même si je regrette qu'elle ait disparu parce que j'aurais préféré garder les transports plutôt que devoir les abandonner. Mais peu importe, on ne va pas revenir là-dessus. Mais si au moins 20 % du budget d'investissement pouvaient être utilisés pour des problématiques spécifiques de nos territoires, ça serait un assouplissement qui irait dans le bon sens. Vous avez bien fait de rappeler ce que nous faisons dans le domaine de la santé parce qu'on pourrait très bien dire que ce n'est pas notre problème. Nous avons montré l'exemple notamment dans le travail réalisé dans le cadre du projet territoire avec le chantier Ha-Py Santé dans lequel Nicole Darrieutort est particulièrement investie et je l'en remercie, ainsi que ceux autour d'elle dont Joëlle Abadie notamment et d'autres. Le chantier

Ha-Py Santé qui a pour vocation notamment d'amener des médecins sur le territoire, le camion TIMM qui circule à travers le département, le centre de soins non programmés, entre autre et je peux vous dire que je me suis impliqué personnellement, y compris en alertant la Mutualité Française, en retrouvant en tête à tête Myriam Puyo, pour aboutir à ce projet-là qui est aujourd'hui pleinement opérationnel. On l'a fait et on y participe. Il y a également d'autres sujets, y compris à discuter avec Laurent Lages, par rapport à l'hôpital de Lannemezan. L'offre santé ne fait pas partie de nos compétences mais nous avons un devoir, dans des proportions relativement limitées, d'y apporter notre contribution parce que la santé des Haut-Pyrénéens est une des priorités.

M. Lavit.

M. Lavit – Très rapidement. D'abord sur le DOB, appartenant à votre groupe, tout avait été présenté en Bureau et je remercie encore les services pour le travail « chirurgical » effectué. Je regrette que la DGF ne soit pas indexée sur l'inflation parce que c'est un grand levier. Bref. Je voudrais juste vous remercier, Président, je vais commencer par la santé. Effectivement, vous venez de de le rappeler, la santé n'est pas une compétence obligatoire du département mais finalement on ne peut pas rester bras ballants quand on est Président d'un département et je ne reviens pas non plus sur les populations vulnérables et fragiles, autre débat médico-social. Mais sur le volet de la santé, vous avez raison d'être insistant sur le centre de soins non programmés. Vous êtes très influent aussi puisque le Président du département est une personne politique très très importante et peut-être la première du département et vous avez déjà transformé la sémantique de l'hôpital unique d'abord en hôpital commun et récemment vous avez parlé d'un hôpital départemental. Et en parlant d'hôpital départemental, vous vous investissez aussi, je ne parle pas que de l'hôpital et notre obligation aujourd'hui, et de plus en plus, même si l'État se désengage et quels que soient les gouvernements, est de prendre part à ce débat. Donc déjà en parlant d'hôpital départemental, vous posez cela. Je rejoins votre idée de toujours investir. Aujourd'hui les grandes villes que sont Toulouse, Bordeaux, Montpellier gagnent de plus en plus de résidents tous les ans, 200 000, 250 000 sur dix ans. Que ferons-nous dans dix ans pour soigner nos patients ? Il ne s'agit pas de remettre en question les soignants ; il s'agit de remettre en question notre capacité technologique à répondre aux rendez-vous modernes. Je vous rappelle que les praticiens qui sont arrivés ne resteront que si nous avons une proposition moderne. Donc merci pour votre parole ! Oui il faut construire un hôpital départemental ! Je rejoins aussi votre attitude sur les investissements. Ce sont quand même 300 millions d'euros d'investissement dédiés aussi, au-delà du soin de qualité, aux entreprises, etc., etc., avec, comme vous dites souvent, une machine qu'on fait mouliner. Donc merci pour votre investissement et à tous les conseillers départementaux qui travaillent dans le cadre de Ha-Py Santé. Voilà pour le premier point. La deuxième et dernière chose, très rapidement, puisque vous allez rencontrer la Présidente de la Région prochainement, je voudrais revenir sur l'aéroport. Et là je vous le dis, parfois des hommes sont au rendez-vous et vous l'êtes. Vous avez lutté pour cet aéroport. Vous avez raison de dire qu'il ne s'agit pas d'opposer Pau à Tarbes-Lourdes ou Lourdes-Tarbes comme vous voulez, il s'agit de travailler ensemble dans des conditions assainies et les conditions de la discussion ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Il n'y a qu'à voir le nombre de passagers, il n'y a qu'à voir aussi le nombre de palois qui viennent prendre l'avion à Tarbes-Lourdes. Donc il s'agit de travailler ensemble. Je vous rejoins sur le triangle d'or Lourdes-Tarbes-Pau ou

Tarbes-Lourdes-Pau, comme vous voulez, parce que nous devons travailler ensemble. Vous le faites dans le cadre du GECT puisque les départements 65, 64 et l'Aragon sont associés. Pourquoi cela ne fonctionnerait pas sur des sujets majeurs, y compris la santé ? Parce que nous serons obligés à un moment donné de travailler par conventionnement avec les hôpitaux soit CHU soit Pau qui est quasiment un CHU. Pour clôturer mon propos, je voudrais rappeler à Mme la Présidente de Région, puisque j'avais échangé avec elle à ce propos, que nous sommes écartés, et je ne vais pas rouvrir le débat, du Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) et nous y participons ! Je suis très en colère à propos de cela parce que ça a valu 34 % de plus sur la taxe de séjour, vous voyez ce que je veux dire...

M. le Président – Oui oui... je partage...

M. Lavit – ...alors que la décision avait été prise, derrière on prend une augmentation de 34 % ! Et Mme Delga m'avait dit à l'époque : « Nous vous soutiendrons toujours sur l'aéroport ». Alors quand je vous entends dire que maintenant on va baisser la participation sur l'aéroport, quand nous allons payer la GPSO alors que nous sommes dans l'entonnoir et que nous n'aurons pas de GPSO... Pourquoi il y a deux trajets ? Pourquoi il y a deux tracés, deux barreaux ? Bordeaux-Toulouse, d'accord. Pourquoi le deuxième barreau ne vient pas jusqu'ici ? Parce qu'il va sur l'Espagne pour avoir des crédits européens parce que l'État, en utilisant ce deuxième barreau, va obtenir des crédits européens ! Mais nous en tout cas, nous, département, à quatre heures et demi de Paris, nous serons les plus loin de la capitale !

M. le Président – Cinq heures et demi même...

M. Lavit – Pratiquement cinq heures. Mais en travaillant on peut arriver à quatre heures et demi, cinq heures. En tout cas nous serons les plus éloignés ! Alors si nous devons contribuer au GPSO, il faut que l'investissement de la Région reste le même ! C'est la pondération ! C'est la phase d'équilibre ! Mme Delga me l'avait dit l'an dernier : « Nous serons au rendez-vous pour l'aéroport. Effectivement, vous participez au GPSO qui s'arrêtera à Dax ». Voilà ce que je voulais dire. Je vous remercie et merci pour votre investissement sans compter. Les combats se mènent parfois avec beaucoup de pugnacité. Vous êtes offensif, restez-le jusqu'au bout.

M. le Président – Je peux me permettre de le faire maintenant. C'est ce que je dis parfois à tel ou tel interlocuteur que je peux avoir au plus haut niveau de l'État. J'ai eu des échanges ces derniers temps avec le cabinet de M. Béchu et je dois avoir un entretien prochainement avec lui concernant le ZAN. J'ai eu au téléphone également le conseiller du Président Macron, Jean-Marie Caillaud, que certains d'entre vous connaissent, qui m'a dit : « Je suis d'accord à 300 % avec ce que vous défendez au niveau du département des Hautes-Pyrénées ». Mais il faudra le dire devant les ministères concernés et comme Mme Dominique Faure est reconduite dans son ministère, je l'alerterai sur ce sujet parce que nous avons besoin de quelques assouplissements ! L'autre jour, je suis allé à l'aéroport accueillir le Premier ministre et j'ai dit à son chef de Cabinet, Maxime Cordier, qu'il était inconcevable que les 14 hectares soient dans le quota du territoire. Il faut qu'ils rentrent dans le quota de l'État ! Cette superficie ne peut pas impacter le quota du territoire et doit être dans le quota de l'État ! Les prisons sont dans le quota de l'État, un hôpital de santé doit

être un quota de l'État ! Ce sont des choses sur lesquelles nous aurons l'occasion de nous battre. Je ne vais pas non plus revenir sur le GECT, vous avez bien fait de le rappeler. Ce partenariat que j'ai souhaité entre les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Atlantiques et l'Aragon doit nous servir aussi à aller chercher des fonds européens. Je l'ai présidé pendant deux ans, la présidence est passée à un représentant espagnol, on suivra les choses au plus près mais nous y serons présents.

M. Buron.

M. Buron – Merci Président. Mon intervention va se démarquer un petit peu des différentes contributions que les intervenants ont apportées. Quand je dis « se démarquer », ce n'est pas dire que nous sommes contre, au contraire nous adhérons au contenu de ces contributions. Mais la connotation de mon intervention sera un peu plus sur la politique nationale même si, Président, vous y avez fait des allusions dans vos propos introductifs. Pourquoi ? Parce qu'il y a des annonces qui, personnellement, ne me rendent pas d'un optimisme béat. M. ATTAL veut une nouvelle loi de décentralisation d'ici la fin de l'année avec comme maître d'œuvre Woerth. M. Guérini est maintenu ministre de la fonction publique, quand on sait quels sont ses choix : suppression des catégories A, B, C, salaires au mérite, etc. Donc personnellement je ne suis pas aussi optimiste peut-être que d'autres ici même. Le débat d'orientation budgétaire est un moment démocratique important où chaque groupe politique de notre assemblée peut s'exprimer publiquement sur les choix budgétaires à venir qu'il estime les meilleurs et les plus justes pour répondre aux besoins des habitantes et des habitants de notre département. C'est aussi l'occasion de s'exprimer publiquement sur la politique menée nationalement. Ces orientations budgétaires doivent cette année encore tenir compte d'un contexte économique et social particulièrement difficile dans notre pays. Tous les élus territoriaux sont confrontés à des difficultés financières et juridiques grandissantes d'année en année lorsqu'il s'agit de développer nos politiques publiques. La première des difficultés, c'est bien sûr celle de l'inflation et les trop faibles moyens financiers alloués aux collectivités locales par l'État. Bien que les prévisionnistes annoncent un léger reflux, il y a fort à parier que l'inflation restera à un niveau élevé en 2024. Cette inflation va tendre les finances locales et rendre plus difficile la construction de nos budgets. Elle va maintenir au final une pression forte sur les taux, sur les capacités d'emprunt, sur le prix des matières premières alors même que les urgences climatiques, sociales, démocratiques se renforcent et que nous devons accélérer et renforcer nos politiques publiques. Certes, pour 2024 nous sommes ici relativement protégés grâce à l'excédent mais aussi, et mais hélas, cette situation ne durera pas car les dépenses augmentent et comme cela a déjà été dit, les recettes diminuent. La DGF bloquée, nous devons continuer à demander qu'elle soit revalorisée autour de l'inflation. De la même manière, alors que les gouvernements successifs se sont évertués à diminuer toujours plus l'impôt sur les entreprises avec la suppression de la taxe professionnelle, la suppression de la CVAE, il est urgent que soit engagée une politique fiscale juste, garante d'une véritable redistribution des richesses, en engageant une refonte de l'impôt économique local comme source d'autonomie fiscale pour les collectivités locales. Il est anormal que les moyennes et grandes entreprises qui tournent bien et sont implantées sur un territoire, ne participent pas davantage au financement des services publics locaux alors même qu'elles en bénéficient quotidiennement. Les effets de la politique nationale influent sur les DMTO. Les mesures salariales certes nécessaires, sans compensation, ainsi que la revalorisation du RSA font

fondre notre épargne. C'est simple, tout en haut, c'est « Je décide et vous payez ». Nous pouvons encore et c'est heureux, maintenir un taux d'investissement de 85 millions d'euros qui profitent à l'économie mais jusqu'à quand ? Nous aurions pu croire qu'après un remaniement d'importance, les choses allaient bouger dans le bon sens. Malheureusement, c'est l'inverse qui nous attend. Le maître de l'Élysée, appuyé par le grand média business, nous a offert durant trois semaines un épisode comédie macronique. Il a voulu lui-même conclure cette première partie de la pièce tel un monarque en mobilisant toutes les télévisions pendant plus de deux heures. Ce jeu de rôle qu'il fait jouer à intervalles réguliers dans ce même décor politicien. Les mêmes actrices et acteurs s'installent au Conseil des ministres pour remplir, au fond, une seule mission sérieuse : être les meilleurs valets d'un système rejeté de mille façons par les travailleurs et le peuple. Le maître de l'Élysée manœuvre pour donner l'illusion que quelque chose change afin que le capitalisme soit toujours bien protégé. Pour camoufler cet objectif fondamental, le locataire du château creuse sa rengaine du dépassement de l'opposition entre la gauche et la droite pour mieux lancer une nouvelle coproduction sarko macroniste visant à rassurer les milieux d'affaires. Pour être réussie, la grande manipulation avait besoin que les souffleurs de la pensée présidentielle entretiennent un insoutenable suspense. Puis ils ont longuement palabré sur l'âge du nouveau capitaine, comme hier, ils vantaient en cœur la nomination d'une dame de fer en la personne de Mme Borne, déjà oubliée. Pourtant, comme elle l'a souligné elle-même, celle-ci n'a pas failli à sa mission antisociale. Tel un robot, elle aura méticuleusement fait le sale boulot de la contre-réforme des retraites, fait adopter avec la droite et l'extrême droite la loi la plus raciste depuis la libération, taillé l'assurance chômage et gouverné à coup de menton grâce à l'anti démocratique alinéa 49-3 de la Constitution. Ceux qui croyaient qu'un Premier ministre était chargé de conduire la politique de la France perdent leurs dernières illusions car M. Attal est désigné pour concurrencer la tête de liste de l'extrême droite aux prochaines élections européennes. Mais il ne faut pas s'y tromper. Derrière cette mission, il n'y a évidemment qu'un objectif politique : faire du Rassemblement National la seule alternative politique en vue de l'élection présidentielle. Et, pour être sûr que cela soit ainsi compris, le Président a expliqué qu'au fond, le programme de l'extrême droite était une copie de celui de l'extrême gauche. C'est d'ailleurs ce à quoi ont servi à deux reprises les fameuses rencontres de Saint-Denis : officialiser l'insertion du RN dans le spectre de la République abîmée, autrement dit solidifier l'assurance vie du capitalisme. Mais le travail de détournement des regards des véritables objectifs n'étaient pas terminés. Le premier brasseur devant allait se rendre tous les jours auprès des Français pour leur porter la bonne parole. En effet, la bourgeoisie considère que les travailleurs, les gens d'un peu ont besoin d'un visage avenant pour comprendre qu'ils doivent continuer à souffrir, à se priver. Ils ont besoin de pédagogie car ils ne connaissent pas leur chance d'avoir épuisé leur salaire dans le milieu du mois alors que plus pauvres qu'eux encore profiteraient d'un système social trop généreux. J'arrête là, il y aurait tant de choses à dire encore. Voilà M. le Président, mes chers collègues, quelques remarques politiques générales qui impactent et qui impacteront nos finances et nos politiques territoriales. En conclusion et d'une manière générale, les grandes lignes présentées dans ce rapport démontrent que malgré l'incertitude qui pèse sur l'avenir, nous ne tombons pas dans l'excès de prudence, bien au contraire, nous nous donnons les moyens pour agir au plus juste et pour continuer à préparer l'avenir avec méthode et ambition. Ce DOB 2024 nous permettra de bâtir un projet de budget à la hauteur des ambitions que nous nous sommes collectivement fixées et que vous avez fixées, Président, pour notre département. Je vous remercie.

M. le Président – Merci M. Buron pour cette intervention.

Mme Péraldi.

Mme Péraldi – Merci président. Je voulais faire une intervention modeste et positive mais après le discours de Jean Buron, j'avoue que c'est peut-être un peu décalé et pour autant je partage complètement le sentiment et un certain nombre de ses arguments, en tout cas le sentiment que pour notre population, l'optimisme n'est pas ce qu'il y a de plus partagé. On voit l'inquiétude face à la crise du logement, de la santé, de l'éducation et je ne parlerai pas des derniers postes supprimés après le CDEN. On voit aussi l'inquiétude par rapport à l'agriculture avec les barrages mis en place en France et sur notre territoire. Nous avons échangé avec les agriculteurs, les jeunes agriculteurs et ils ne sont pas optimistes pour l'avenir. Pourtant ils sont très volontaristes à un certain nombre de points de vue dont la protection de l'environnement. Mais on sent vraiment ce pessimisme et il est important de le dire, comme l'a fait Joëlle Abadie dans son intervention par rapport à la crise que connaissent les familles ou les jeunes dès leur plus jeune âge notamment. Je souligne également l'engagement de nos services sur cette compétence sociale, nous devons en être fiers parce que c'est un engagement difficile pour nos professionnels. Je me réfère aussi à l'intervention de Maryse Carrère qui rappelait ce devoir d'optimisme des élus locaux, surtout quand on voit la volonté déterminée du département de continuer à investir dans la santé, c'est important, dans le logement sur certains projets. Ne laissons pas tomber l'agriculture parce que c'est l'avenir de notre territoire et en lien avec la qualité de notre alimentation et notre souveraineté alimentaire. Le domaine de l'éducation n'a pas été mentionné mais c'est une note positive qui démontre la volonté du département, M. le Président, de continuer à investir dans l'éducation au travers des collèges ruraux ou de quartiers. Dans nos quartiers tout comme dans nos centres-bourgs, le collège représente le point d'attractivité le plus essentiel et je tenais à vous remercier les uns et les autres de continuer à soutenir cet investissement. Nous maintenons la partie fonctionnement et nous augmentons notre investissement au service de l'attractivité des territoires et de ce soutien à nos collégiens, à nos jeunes, à leurs familles et bien sûr à toutes les autres collectivités qui nous rejoignent et nous soutiennent, je pense en particulier aux communes, aux communautés de communes quand elles ont cette compétence pour assurer à nos enfants un niveau d'éducation, une qualité dans l'accueil, c'est essentiel. Ça fait partie de nos compétences et je tenais à le rappeler parce que ce pessimisme peut engendrer le vote pour les extrêmes. Les élections européennes auront lieu cette année et beaucoup craignent que les extrêmes gagnent parce que le combat c'est l'investissement et les choix que nous faisons d'investir encore sur l'éducation, la santé, le logement et bien sûr le développement économique et l'attractivité de nos territoires. Je pense que le rendez-vous de la semaine prochaine avec la présidente de Région sera positif, en tout cas il est nécessaire que toutes les collectivités travaillent ensemble, quelle que soit leur situation, que ce soit les communes, les communautés de communes, les départements et les régions, nous avons les mêmes difficultés pour maintenir nos capacités d'intervention en investissement et en fonctionnement. Donc il nous faut plus que jamais être solidaires. Je vous remercie.

M. le Président – Merci Mme Péraldi pour votre intervention.

Mme Beyrié.

Mme Beyrié – Merci Président. Je serai rapide. Je partage tout ce qui vient d'être dit et par la parole de Yannick Boubée, le groupe s'est exprimé. Mais je voudrais à cet instant saluer votre combativité, comme l'a dit le maire de Lourdes, votre caractère offensif pour l'aéroport. L'aéroport, c'est vouloir rapprocher un bassin de population de 12 millions sur un territoire comme les Hautes-Pyrénées. Et si vous regardez l'ensemble des aéroports de France, vous vous rendez compte que l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées est sans doute le mieux situé en matière touristique via les stations de ski, via les établissements thermaux, via toutes les stations. N'oublions pas que dans notre département, le tourisme représente la première activité économique. Plus d'un tiers des revenus du département proviennent du tourisme et notre volonté est de pouvoir offrir du loisir et du loisir pour tous. Par le travail réalisé au niveau de l'aéroport, ces compagnies aériennes qui s'ouvrent vers le monde entier nous permettent d'avoir un Tarbes-Lourdes vers Orly de qualité et à des prix attractifs et permettent aux populations de venir chez nous. Je suis lasse d'entendre dénigrer le travail qui est fait dans les Hautes-Pyrénées, par les Pyrénées-Atlantiques ! Je suis lasse d'entendre que cette ligne n'a pas de sens ! Les chiffres sont là ! Aujourd'hui, 600 000 passagers transitent par notre aéroport. L'attractivité de cet aéroport, c'est aussi son parking et je serai la première militante pour qu'il reste gratuit. Je vous remercie.

M. le Président – Merci Mme Beyrié. Je partage ce vœu mais malheureusement je pense qu'il risque d'être un peu atrophié. Nous verrons dans les semaines à venir.

M. Lages – Il faut lutter... Il faut lutter Président.

M. le Président – Oui, oui... Je lutte depuis un moment. J'ai toujours été habitué à lutter. Je ne vais pas vous dire depuis combien de décennies je suis élu, malheureusement, il vaudrait mieux que j'en ai moins et qu'il m'en reste plus devant mais c'est comme ça. Néanmoins je ne suis pas un héritier, j'ai dû combattre, y compris dans ma vallée pour arriver au niveau d'aujourd'hui et il m'est agréable de le souligner. Mais quand j'ai vu ces derniers jours un rapport de la Chambre Régionale des Comptes... et là je ne parle pas pour la presse puisque je me suis déjà exprimé pour refermer la parenthèse sur ce sujet. Mais franchement, des gens comme ça, se permettre de juger des stations, d'écrire des inepties comme celles qu'ils ont écrites dans ces rapports... Je vais prendre un cas simple pour illustrer les choses. On classe par exemple Peyragudes en situation de vulnérabilité parce qu'on considère que l'autorité organisatrice de la station, c'est trois communes de moins de 100 habitants c'est-à-dire Germs, Gouaux-de-Larboust et Loudervielle. Bien sûr ce sont des territoires administratifs mais ces communes ne sont pas autorités organisatrices ! Elles ont le seul avantage de prendre les retombées fiscales de la station sans rien déboursier. Partant de là, je suis dans une situation de vulnérabilité très forte. C'est quand même extrêmement dangereux d'écrire des choses comme ça parce que vis-à-vis du monde bancaire ça vous met en difficulté. Alors que Peyragudes est assis sur une société publique locale de deux actionnaires qui sont autorités organisatrices sur chaque versant, il s'agit sur le 65 du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louron, sur le 31 c'est un syndicat dans lequel il y a le département de la Haute-Garonne à hauteur de 80 %, le département de Haute-Garonne ce n'est pas n'importe quoi quand même en termes financiers, et la commune de Gouaux-Larboust à hauteur de 20 % sur une société qui fait le plein équilibre, qui assume toutes les charges de d'exploitation et toutes les charges d'investissement et qui ne pèsent en rien sur la fiscalité locale qui au contraire réinjecte de la fiscalité sur les

communes. Et quand la Cour des comptes, que l'on prend pour une Institution irréprochable, se permet de faire un commentaire de cette nature, c'est ubuesque ! Je demande à rencontrer la Présidente parce que je veux aller m'expliquer. Dans le domaine aéroportuaire, la Chambre régionale des comptes d'Aquitaine d'abord, d'Occitanie ensuite s'étaient permis de venir porter des jugements contre l'OSP, contre le fait qu'on mette 5 millions d'euros pour maintenir l'OSP ! En 2021, nous étions encore avec AMELIA qui avait un avion de 70 places rempli à 50 %, qui transportait 35, 40 passagers, on payait 2,4 millions d'euros. Ils n'y n'ont jamais mis le nez à ce moment-là ! Par contre quand c'est AMELIA qui transporte 80 000 passagers et que le prix par passager est nettement moins cher que le prix de la période antérieure, eh bien là on crie au scandale. Et de concert, la Chambre régionale d'Occitanie vient rejoindre la chambre régionale de l'Aquitaine pour essayer de mettre en difficulté cette OSP. Je suis scandalisé de voir des choses comme ça ! Des fois je suis dans le pessimisme de Jean Buron et après je rebondis, je refais surface mais il faut en avoir envie quand même.

Mme Lamon.

Mme Lamon – Merci Président. J'hésitais à intervenir mais je pense qu'il est important, avec ma casquette « ressources humaines » de parler aussi des 1 766 agents qui œuvrent au quotidien pour mettre en place les politiques que nous décidons et le service des ressources humaines avec la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences qui est réalisée tous les mois. Les ressources humaines sont là aussi pour veiller à ce que l'organisation dispose de personnel compétent. Les effectifs ont un peu augmenté mais il y a aussi des métiers en tension où il y a un besoin nécessaire sur les assistantes familiales. Il est important de réfléchir à toutes nos politiques mais aussi de regarder le travail qui est fait. C'est la courroie de transmission de notre collectivité et je pense que c'est important de le souligner.

M. le Président – Merci Monique.

M. Lages.

M. Lages – Nous avons évoqué un jour en Bureau l'idée de conforter un peu l'enveloppe du Fonds d'Action Culturelle que nous avons porté à 5 000 € lors de sa création et que nous n'avons jamais revalorisé. Dans une période de tension, nous avons fait un effort pour suivre l'inflation au niveau des politiques territoriales et, vis-à-vis du monde associatif et du monde de la création qui animent les territoires, booster cette enveloppe serait un signe important y compris politiquement pour l'Institution, si nous pouvons nous le permettre dans la construction du budget à venir.

M. le Président – Tout à fait.

Mme Lamon – Je ne m'occupe plus de la vie associative, de la culture et du sport mais je suis très très sensible à tout ce que tu viens de dire. Je suis aussi sur le territoire, je suis très attentive à tout ce qui se passe et ça serait extraordinaire s'il y avait un petit chouya.

M. le Président – Moi j'ai mis le plafond à 85 millions. Si on met de côté, il faut enlever de l'autre donc vous verrez au moment de l'élaboration du budget. Aujourd'hui nous ne sommes qu'aux orientations budgétaires. Le travail se fera ensuite en interne, je ne ferme la porte à rien. Vous êtes là aussi pour apporter vos contributions dans ce domaine-là.

Je ne vois pas d'autres interventions.

Il n'y a pas de vote sur un débat d'orientation budgétaire donc nous allons examiner un vœu.

Je voudrais m'excuser d'avoir fait diversion un peu dans des sujets que j'ai évoqués mais c'est pour démontrer simplement que dans la vie publique ou dans la vie politique, il faut être combatif, ne jamais perdre d'espoir et regarder résolument l'avenir avec ambition et optimisme. Merci.

Le vœu a été déposé par le groupe « Socialistes et Apparentés » avec un peu trop de retard et comme je ne fais pas dans le formalisme, j'ai accepté qu'il soit présenté et en plus j'adhère un peu au projet sur le fond.

Mme Beyrié – Merci Président. Effectivement, au nom du groupe, nous vous demandons de bien vouloir nous excuser pour avoir déposé ce vœu assez tardivement. Peut-être que la consultation de l'ensemble des groupes n'a pas pu être faite dans un formalisme habituel. Au demeurant, quand on est dans un débat d'orientation budgétaire et après tout ce qui a été dit, je pense qu'il a beaucoup de sens. Je lis donc le vœu.

« Bascule de l'ASS vers le RSA

Lors de son discours de Politique Générale, le Premier Ministre, Gabriel ATTAL, a annoncé la bascule de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) vers le Revenu de Solidarité Active (RSA) pour les demandeurs d'emploi en fin de droits. Cette mesure prise sans aucune concertation préalable suscite de très vives inquiétudes au sein des Départements de France. Ce transfert, présenté comme une mesure de simplification administrative, aggravera la situation financière des Départements, dont un nombre de plus en plus important peine à faire face à leurs obligations budgétaires, alors qu'ils sont privés de la possibilité de lever l'impôt depuis la perte du Foncier Bâti et doivent faire face à une baisse significative de leurs recettes du fait de la crise immobilière.

En effet, cette bascule de l'ASS vers le RSA représente une charge financière considérable pour les Départements, qui devront désormais assumer la responsabilité du versement de cette allocation. Cette décision a été prise sans tenir compte des contraintes budgétaires auxquelles font face les collectivités locales, particulièrement en cette période où les ressources financières sont déjà très limitées.

De plus, il est important de souligner que le RSA, bien que destiné à soutenir les personnes en situation de précarité économique, ne répond pas spécifiquement aux besoins des chômeurs en fin de droits. Ces derniers nécessitent un accompagnement spécifique et des mesures adaptées pour retrouver rapidement un emploi stable et décent. Le RSA risque donc de ne pas leur fournir le soutien adéquat pour s'insérer de nouveau dans le marché du travail.

Face à cette situation, il est impératif que le gouvernement concentre ses efforts sur le renforcement de l'ASS et sur la mise en place de politiques actives pour réduire le chômage et soutenir les personnes en difficulté à trouver un emploi stable et décent. Il est primordial d'accompagner les citoyens dans leur recherche d'emploi en valorisant leurs compétences et en garantissant une rémunération juste ainsi qu'une reconnaissance adéquate des métiers.

En conclusion, plutôt que de simplement déplacer le problème, les Conseillers Départementaux plaident pour une approche plus équilibrée et efficace, mettant l'accent sur la solidarité et la justice sociale afin d'assurer un soutien adéquat aux personnes les plus vulnérables de notre société, tout en évitant de plonger les Départements de France dans une grande difficulté financière alors qu'ils doivent réaliser des investissements importants : collèges, sécurité civile, routes notamment. »

M. le Président – Merci Mme Beyrié.

M. Laval et ensuite M. Lages.

M. Laval – Merci président. Je trouve ce vœu complètement décalé par rapport à la réalité puisque l'ASS va être supprimée et les personnes vont être envoyées au RSA. D'autre part, ce vœu ne valorise pas du tout notre action, en termes de travail, auprès des personnes au RSA pour retrouver du travail avec, comme l'a dit tout à l'heure Joëlle Abadie, le dispositif Ha-Py actifs notamment. Si j'avais dû proposer ce vœu, j'aurais dit que le département des Hautes-Pyrénées à travers les actions qu'il mène, notamment Ha-Py actifs, sait agir pour faire retrouver du travail aux personnes au RSA, agit et œuvre dans le domaine social depuis des années, etc., etc. Cependant, basculer l'ASS au RSA ferait augmenter notre budget RSA, ne serait-ce que pour le versement de l'allocation, de 5 millions d'euros, ce que le département des Hautes-Pyrénées n'est pas en capacité d'assumer aujourd'hui. Donc si le gouvernement maintient son projet, nous demandons que soient redistribués au département les 5 millions d'euros manquants pour les actions futures.

Au moins il y a un côté positif. Nous menons des actions, nous faisons des choses, nous agissons. Là, franchement, d'une part il n'y a aucune chance que ça aboutisse à quoi que ce soit et en plus on ne valorise même pas l'action du département qui pourtant est très importante. C'est dommage ! Donc pour notre groupe, chacun est libre comme d'habitude, moi je suis contre. Les autres font comme ils veulent.

M. le Président – Merci M. Laval.

M. Lages.

M. Lages – Sur la forme, le délai de dépôt ne nous a pas permis d'amender ce vœu et c'est vrai qu'on l'aurait orienté, peut-être pas complètement comme Frédéric vient de l'indiquer, mais peut-être mettre une phrase... Je suis d'accord pour dire que la phrase : « Le RSA risque de ne pas leur fournir un soutien adéquat pour revenir sur le marché du travail » ne valorise pas trop le travail de nos équipes et nous aurions certainement amendé sur ce point. Nous ne le co-déposons pas vu les délais et la forme mais sur le fond, comme l'a dit le Président, l'ADF s'est clairement mobilisée en disant que prendre de telles mesures c'était assombrir encore nos perspectives. Donc nous voterons ce texte en se disant que c'est cette version-là surtout qui va remonter c'est-à-dire le fait que le département est contre une annonce comme ça qui est faite dans ces conditions, sans mesure d'accompagnement et qui va nous poser de réels problèmes. C'est surtout l'esprit qu'on retiendra et qui nous permettra de voter positivement. En espérant, hors urgence, que nous arriverons à trouver entre groupes un modus vivendi sur le fonctionnement et qu'on respecte le règlement intérieur qui nous permet d'éviter ces digressions sur l'instant. Merci.

M. le Président – Merci M. Lages.

M. Ségnéré.

M. Ségnéré – Très rapidement. Pour les mêmes raisons que Laurent Lages, nous voterons également ce texte.

M. le Président – D'accord. Tout ce qui vient d'être dit est vrai et il vaut mieux le faire suffisamment en amont pour que ce soit un vœu bien partagé et bien construit parce que ça le mérite. Mais sur le fond, je pense qu'on est à peu près tous d'accord.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. Lavit.

M. Lavit – Je partage tout à fait l'avis de Frédéric Laval. Je ne comprends pas. Il y a un délai, je suis désolé, on ne peut pas rediscuter, on ne peut pas amender donc je voterai blanc parce que je ne suis pas d'accord avec la façon dont ce vœu est proposé. Le principe oui, évidemment... évidemment... qui peut être contre le principe ? Mais on ne valorise pas. Je ne sais pas comment ça se passe dans les autres départements, M. le Président, mais avec Happy actifs, on en parlait hier avec le préfet en comité de pilotage, et ce n'est pas valorisé. Je suis désolé ! On est peut-être un des rares départements à le faire et la version proposée aujourd'hui ne répond pas à ce que vous faites et il y a des délais, je suis désolé, il y a des délais pour permettre aussi de retravailler. Donc moi je m'abstiendrai.

M. le Président – Merci M. Lavit.

Je ne vois pas d'autres interventions.

Des votes contre ? 1 contre (M. Laval)

Des abstentions ? 3 abstentions (Mme Doubrère, M. Lavit, Mme Siani Wembou)

Le vœu est adopté.

Je vous remercie. Vous traversez la rue pour un moment de convivialité et j'invite également la presse à partager ce déjeuner. Je vous remercie les uns et les autres.

Je déclare close notre première réunion de 2024 et je lève la séance.

(la séance est levée à 12 heures 19).

La secrétaire de séance

Le Président